



1990/1991

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE



PORTUGAL

OCDE



OECD

ETUDES ECONOMIQUES
DE L'OCDE

PORTUGAL

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non-membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973). La Commission des Communautés Européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE). La Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE 1991

Les demandes de reproduction ou de traduction totales
ou partielles de cette publication
doivent être adressées à : M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Evolution récente	11
Vue d'ensemble	11
Demande et production	11
Évolution du marché du travail	18
Recrudescence de l'inflation des salaires et des prix	21
Commerce international et financement extérieur	26
II. Ajustement à moyen terme : stratégies et problèmes	35
Rétrospective	35
Assainissement des finances publiques et financement de la dette	36
Les programmes successifs d'ajustement	40
Les progrès de la réforme structurelle	44
III. Politique économique et perspectives à court terme	49
Évolution dans le domaine budgétaire	49
Politique monétaire et politique de taux de change	56
Perspectives pour 1991 et 1992	62
Une économie très vulnérable aux chocs pétroliers	65
IV. La réforme fiscale: de moindres distortions et une plus grande équité	68
Rétrospective et principes directeurs de la réforme	68
Mise en œuvre de la réforme fiscale	73
Quelques questions particulières	83
Évaluation générale de la réforme fiscale	85
V. Conclusions	88
Notes et références	94

Annexes

I. Note technique	99
II. Chronologie économique	103
III. Le processus de privatisation	109
Annexe statistique	114
Annexe structurelle	128

Tableaux

Texte

1. Demande et production	13
2. Compte d'affectation des ménages	15
3. Indicateurs du marché du travail	18
4. Indices implicites de prix et coûts de main-d'œuvre	21
5. Salaires et inflation des prix « attendue »	22
6. Décomposition de la variation du solde des opérations courantes	29
7. Commerce extérieur	31
8. Balance des paiements	32
9. Dette publique brute dans les pays européens	37
10. Estimation du produit de « l'impôt implicite d'intermédiation »	39
11. Les scénarios du « QUANTUM »	43
12. Compte consolidé des administrations publiques	50
13. Agrégats monétaires	57
14. Perspectives à court terme	64
15. Consommation d'énergie primaire	66
16. Impôt sur le revenu des personnes physiques : dispersion des taux et nombre de tranches dans certains pays de l'OCDE	75
17. Taux marginaux effectifs d'imposition des revenus du capital	80
18. Taux et structure de la TVA au Portugal et dans divers pays de l'OCDE	81
19. Impôts locaux sur les constructions : durée de l'exonération fiscale pour les propriétés résidentielles	83
20. Recettes de la fiscalité directe pour l'administration centrale	85

Annexe

A1. Indicateurs de l'investissement direct étranger	99
A2. Taux de l'IRS – 1990	100
A3. Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRS)	101
A4. IRS – catégories de revenus assujetties à un taux d'imposition forfaitaire	102

Annexe statistique

Quelques statistiques de base	114
A. Emploi du produit intérieur brut, aux prix courants	115
B. Emploi du produit intérieur brut, aux prix constants de 1977	116
C. Produit intérieur brut, par branche d'activité	117
D. Compte d'affectation des ménages	118
E. Compte des administrations publiques	119
F. Prix et revenus	120
G. Indicateurs d'emploi	121
H. Masse monétaire et contreparties	122
I. Entrées de voyageurs étrangers, d'après le pays de nationalité	123
J. Commerce extérieur par principaux groupes de produits	124
K. Evolution de la structure géographique du commerce extérieur	125
L. Balance des paiements	126

Annexe structurelle

M. Indicateurs du marché du travail	128
N. Secteur public	129
O. Structures de la production et de l'emploi	130

Graphiques

1. Indicateurs macro-économiques	12
2. Contributions à la croissance du PIB	14
3. Sources de la croissance de la consommation des ménages	16
4. Formation brute de capital fixe et emploi	20
5. Salaires réels, productivité et pressions de la demande	23
6. Productivité totale des facteurs et part de l'investissement	24
7. Indice des prix à la consommation	25
8. Taux de change de l'escudo et indicateurs de compétitivité	27

9.	Tendances de la balance courante et du commerce extérieur	28
10.	Dettes publiques	36
11.	Projections à moyen terme et résultats	41
12.	L'orientation de la politique budgétaire	55
13.	Monnaie et crédit	58
14.	Taux d'intérêt	60
15.	Taux de change de l'escudo par rapport à certaines monnaies	61
16.	Intensité énergétique de la production et prix réel de l'énergie pour le consommateur final	67
17.	Rapport entre les recettes fiscales et le PIB dans certains pays de l'OCDE	70
18.	La fiscalité de certains pays de l'OCDE	71
19.	Taux moyens d'imposition du revenu des personnes physiques	77

STATISTIQUES DE BASE DU PORTUGAL

LE PAYS

Superficie totale (milliers de km ²)	91.8	Villes principales, population résidente en milliers d'habitants (1981) :	
		Lisbonne	808
		Porto	327

LA POPULATION

Population (1989, en milliers)	10 340	Population active civile occupée (1989, milliers)	4 395
Densité au Km ²	112	En % du total	
Population active civile (1989, milliers)	4 676	Agriculture	18.9
		Industrie	35.2
		Services	45.9

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 1989 (millions de dollars des E.U.)	47 608	Origine du produit intérieur brut au coût des facteurs (1988, en % du total) :	
PIB par habitant (1989, en dollars E.U.)	4 604	Agriculture	6.2
Formation brute de capital fixe en 1989 en % du PIB	26.7	Industrie	38.1
par habitant (dollars des E.U.)	1 228	Services	55.7

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Consommation publique, en 1989 en % du PIB	15.7	Composition du Parlement (nombre de sièges)	
Investissements publics en 1989 en % du PIB	3.7	Sociaux démocrates (PSD)	148
en % des investissements totaux	14.0	Centre démocrate (CDS)	4
Recettes courantes des Administrations publiques en 1989, en % du PIB	38.5	Socialistes (PS)	60
		Renouveau démocratique (PRD)	7
		Communistes, etc. (CDU)	31

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations des biens et services, 1989 en % du PIB	37.2	Importations des biens et services, 1989 en % du PIB	46.4
Ventilation en % des exportations de marchandises, 1988		Ventilation en % des importations de marchandises, 1988,	
CTCI:		CTCI :	
Produits alimentaires, boissons et tabacs (0,1)	7.7	Produits alimentaires, boissons et tabacs	10.2
Matières premières brutes et demi-produits (2, 3, 4)	12.8	Matières premières brutes et demi-produits	15.9
Produits manufacturés (5, 6, 7, 8)	79.3	Produits manufacturés	73.8
dont : Produits chimiques (5)	6.0	dont : Produits chimiques	9.9
Machines et matériel de transport (7)	16.7	Machines et matériel de transport	38.3

LA MONNAIE

Unité monétaire : Escudo		
	Unités monétaires par dollar des E.U. moyenne journalière :	
	Année 1989	157.10
	Novembre 1990	130.59

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel du Portugal par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 20 novembre 1990.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 10 décembre 1990.

•

L'étude précédente du Portugal a été publiée en juillet 1989.

Introduction

En 1989, la croissance du PIB s'est accélérée pour s'établir à 5½ pour cent, dépassant largement le taux moyen enregistré depuis 1985. Si toutes les composantes de la demande intérieure ont accusé un fléchissement, les exportations ont été extrêmement dynamiques et le déficit de la balance courante s'est contracté. Ce résultat a cependant été de courte durée et, les pressions de la demande s'intensifiant en 1990, le déficit s'est à nouveau creusé. Le chômage a reculé pour passer en dessous de la barre des 5 pour cent au premier semestre de 1990. A partir du milieu de l'année 1988, l'inflation a repris et les prix à la consommation ont augmenté de 13 pour cent en 1989 et pendant la majeure partie de l'année 1990. Compte tenu du récent choc pétrolier et du ralentissement prévu des échanges mondiaux, la croissance du PIB se ralentira probablement au cours des deux prochaines années pour s'établir à 3 ou 3½ pour cent en taux annuel, et l'inflation devrait recommencer à diminuer nettement au second semestre de 1991.

La politique économique a été durcie en 1989 : la mise en œuvre de la réforme fiscale et le chevauchement qui en est résulté du paiement des impôts dus au titre des deux différents régimes fiscaux ont entraîné une sensible réduction du déficit du secteur public ; toute une série de mesures monétaires restrictives ont par ailleurs été adoptées au cours de l'année. En 1990 en revanche, avec la disparition des facteurs exceptionnels qui étaient à l'origine de la contraction du déficit de 1989, certains des progrès réalisés dans le sens de l'assainissement des finances publiques se sont trouvés annulés. Du fait de la politique de modifications pré-annoncées du taux de change, de fortes entrées de capitaux ont encore compromis l'efficacité de la rigueur monétaire. En juillet 1990, les autorités ont adopté un nouveau programme à moyen terme, le QUANTUM, soulignant les ajustements nécessaires pour une pleine intégration du Portugal à l'Union économique et monétaire européenne. En octobre, le régime de dépréciation mensuelle constante de l'escudo a fait place à une politique de change plus flexible. Les autorités ont continué de procéder à d'importantes réformes structurelles, avec notamment la privatisation

de certaines entreprises publiques, l'adoption progressive d'un contrôle indirect de l'expansion monétaire et la réforme du système d'imposition du revenu.

Après le premier chapitre de l'Etude, consacré à l'évolution récente de l'économie, la stratégie à moyen terme et les progrès de la réforme structurelle seront analysés au chapitre II. Le chapitre III traitera de la politique macro-économique et des perspectives à court terme, et le chapitre IV décrira et examinera un certain nombre d'aspects de la récente réforme fiscale. Le chapitre V résume les principaux points de l'Etude avant de présenter les conclusions de politique économique qui s'en dégagent.

I. Évolution récente¹

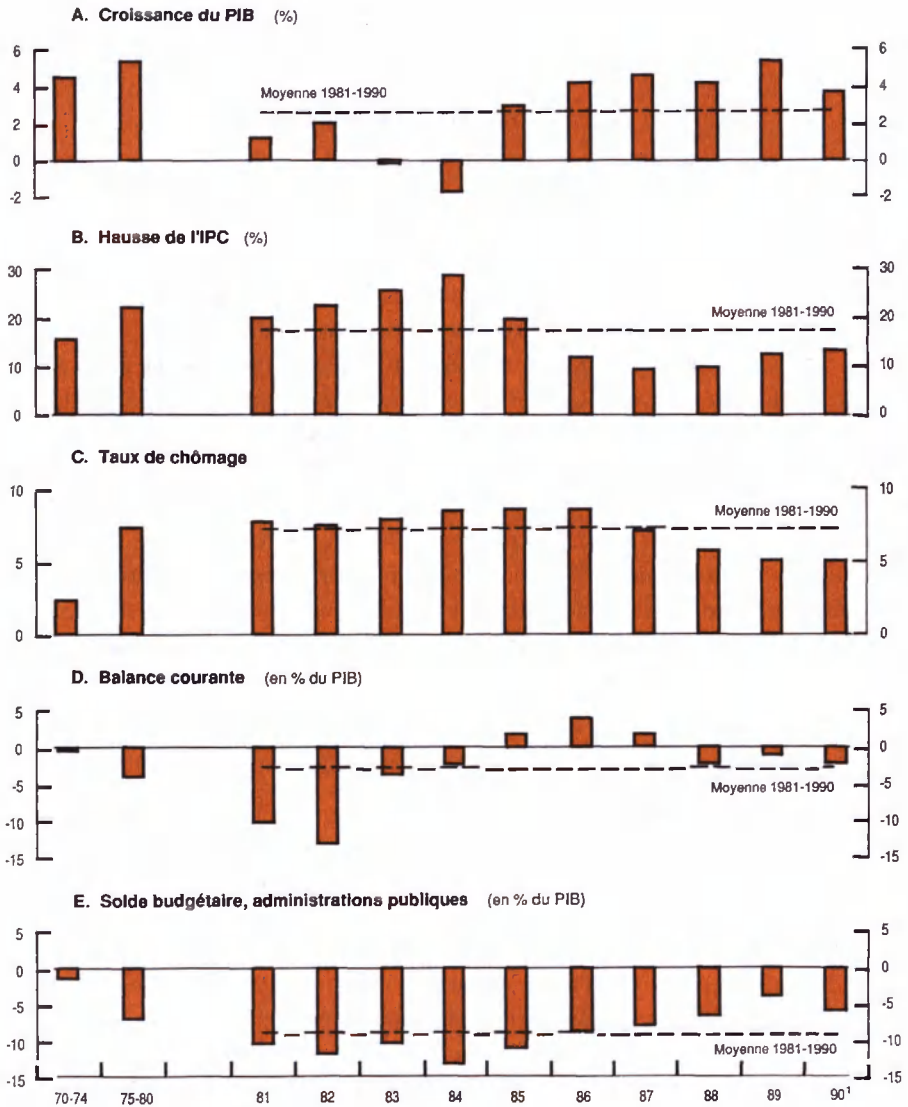
Vue d'ensemble

Au cours des deux dernières années, les résultats macro-économiques du Portugal ont été très satisfaisants, sauf sur le plan de l'inflation (graphique 1). Le taux de croissance de la production est resté supérieur à la moyenne à long terme du pays et au taux moyen de croissance dans la zone de l'OCDE. Le taux de chômage est tombé à son niveau le plus bas depuis la fin des années 70 et il est nettement inférieur à la moyenne de la zone de l'OCDE. En revanche, l'inflation, qui avait fortement baissé après avoir culminé à près de 30 pour cent en 1984, a recommencé à s'accélérer et accuse à nouveau des taux à deux chiffres tandis que le différentiel d'inflation avec la moyenne de la CE atteint désormais près de 9 points. De même, l'assainissement des finances publiques, en progrès rapide après 1984, s'est ralenti (notamment si l'on fait abstraction des facteurs particuliers qui ont joué en 1989), et le déficit budgétaire rapporté au PIB a vraisemblablement recommencé à se creuser en 1990.

Demande et production

Le taux de croissance de la demande intérieure totale, qui s'établissait en moyenne à plus de 8 pour cent par an au cours de la période 1986-1988, est tombé à $4\frac{1}{4}$ pour cent en 1989. En dépit de ce ralentissement, que l'on pouvait anticiper du fait du durcissement des politiques macro-économiques, la croissance du PIB réel a été plus forte qu'en 1988, s'établissant à $5\frac{1}{2}$ pour cent, taux supérieur à ce que l'on prévoyait (tableau 1). La raison en a été une sensible amélioration de la balance extérieure réelle qui a ajouté $\frac{1}{2}$ point à la croissance du PIB après avoir apporté une contribution négative au cours des trois années précédentes (de plus de 5 points en 1987, puis à nouveau en 1988) (graphique 2). Le redressement de la balance extérieure a cependant été de courte durée : en 1990, la demande intérieure s'accélérait à nouveau, le volume des importations a progressé plus rapidement que

Graphique 1. INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES



1. Estimations du Secrétariat.

Source : OCDE, Comptes nationaux ; estimations du Secrétariat.

Tableau 1. Demande et production
 Pourcentages de variation en volume (aux prix de 1977)

	1987 Prix courants Milliards d'escudos	1989/1984	1986	1987	1988	1989	1990 ²
Consommation privée	3 335.7	4.3	4.8	6.8	6.5	3.1	4.5
Consommation publique	787.8	4.4	7.2	2.0	4.5	2.0	2.2
Formation brute de capital fixe	1 250.8	9.9	10.9	20.2	16.0	7.5	9.0
Demande intérieure finale	5 374.3	5.6	6.4	8.8	8.4	4.0	5.3
Variation de stocks ¹	171.0	0.6	0.6	1.6	0.4	0.5	0.3
Demande intérieure totale	5 445.3	6.2	6.9	10.1	8.4	4.3	5.4
Exportations de biens et services	1 774.7	9.8	7.7	10.8	7.1	16.5	12.0
Importations de biens et services	2 145.2	14.0	16.4	26.4	17.3	10.6	13.2
Balance extérieure ¹	-370.6	-2.7	-2.9	-6.0	-5.0	0.5	-2.2
PIB aux prix du marché	5 174.7	4.3	4.1	4.6	4.2	5.4	3.9
<i>PIB par secteur</i>							
Agriculture, sylviculture, pêche	379	2.2	3.1	4.1	-11.5	7.4	..
Industrie ³	1 436	3.4	6.2	3.0	2.0	5.0	..
Electricité, gaz et eau	188	6.3	-6.3	3.4	14.8	7.0	..
Construction	297	4.7	2.3	7.9	10.9	8.0	..
Services	2 769	4.7	4.1	7.5	4.4	5.0	..

1. Variations en pourcentage du PIB de la période précédente.

2. Estimations préliminaires.

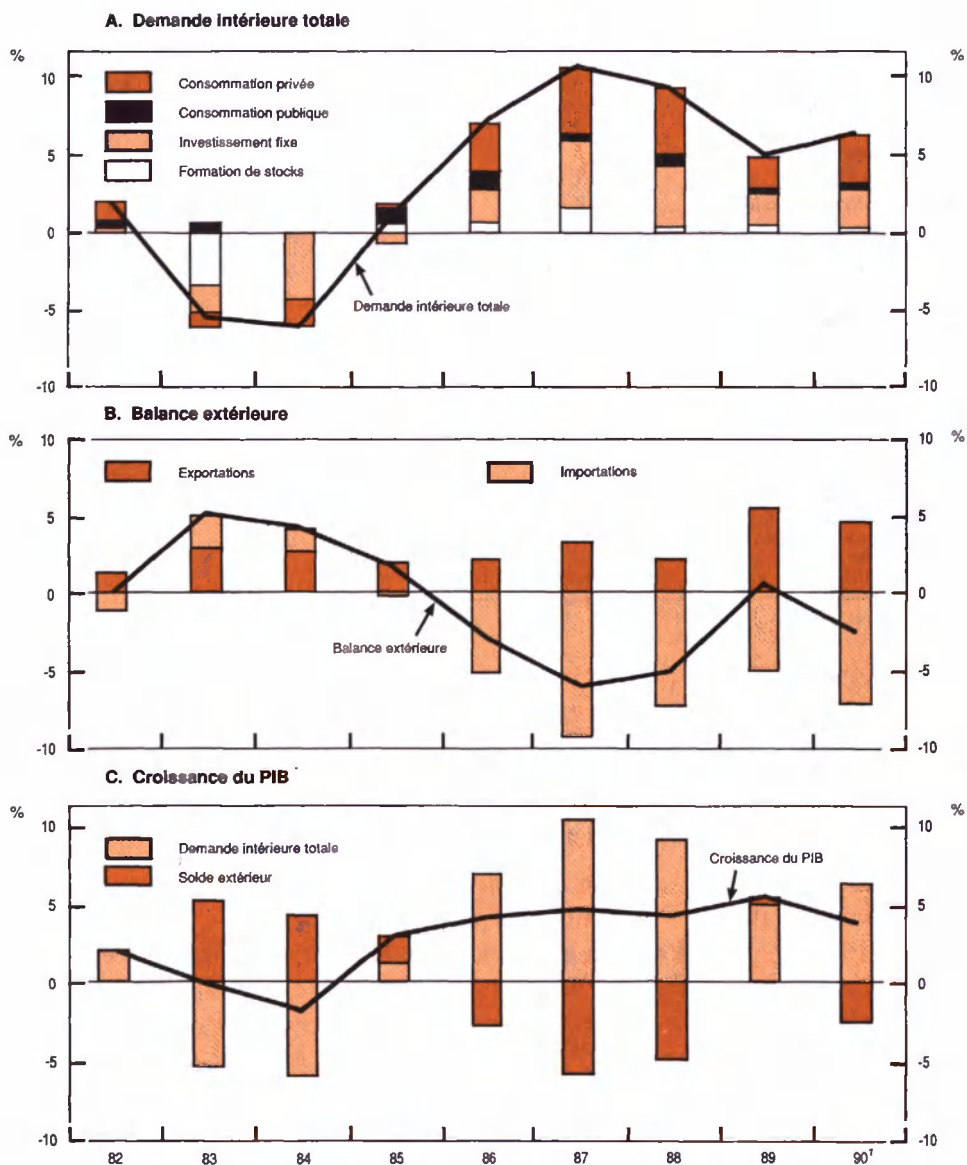
3. Exploitations minières et industrielles.

Sources: OCDE, *Comptes nationaux*; ministère des Finances et Département de la planification.

celui des exportations, et la balance extérieure a de ce fait exercé un impact négatif de peut-être 2 ¼ points sur la croissance du PIB, laquelle serait ainsi tombée aux alentours de 4 pour cent.

Toutes les principales composantes de la demande ont contribué au ralentissement observé en 1989. La consommation privée n'a augmenté que d'environ 3 pour cent en 1989, contre 6½ pour cent en moyenne au cours des trois années précédentes. La progression du salaire par tête s'est accélérée pour atteindre 15 pour cent en raison de l'ajustement des barèmes de rémunération dans le secteur public, le revenu de la propriété enfin et les autres revenus non salariaux se sont accrus de 20 pour cent (tableau 2). Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme de l'impôt sur le revenu et le chevauchement des paiements d'impôt qui en est résulté ont entraîné une augmentation de 39 pour cent du produit des impôts directs (voir chapitre III). Du fait de l'accroissement des rentrées fiscales et de l'accélération de l'inflation, le taux de croissance du revenu disponible réel des ménages est tombé aux alentours

Graphique 2. CONTRIBUTIONS À LA CROISSANCE DU PIB
En pourcentage du PIB de l'année précédente



1. Estimations du Secrétariat.
Source : OCDE, Comptes nationaux ; estimations du Secrétariat.

Tableau 2. **Compte d'affectation des ménages**
Pourcentages de variation

	1987 Milliards d'escudos	1986	1987	1988	1989	1990 ¹
Rémunération des employés	2 290.5	19.1	16.6	13.8	17.1	17.6
Revenus de la propriété et autres	1 833.9	12.5	9.1	13.8	20.0	18.2
Transferts courants reçus	1 218.9	22.8	20.0	14.7	12.7	15.0
Revenu total	5 343.3	17.4	14.6	14.0	17.1	17.2
Moins: Impôts directs	219.9	3.3	1.4	24.5	39.0	12.0
Transferts courants payés	615.5	22.5	17.8	11.7	17.1	18.6
Revenu disponible	4 507.9	17.6	14.9	13.8	15.9	17.4
Consommation privée	3 335.7	20.2	16.0	17.2	16.3	18.3
Taux d'épargne	26.0	26.7	26.0	23.8	23.5	22.9
Revenu disponible réel		2.5	5.8	3.3	2.9	3.6

1. Estimations préliminaires.

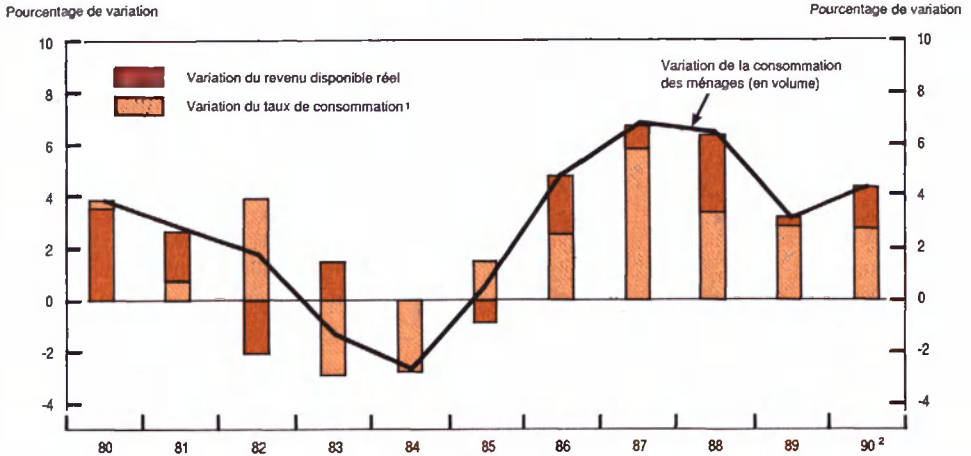
Sources: Banque du Portugal, *Annual Report*; Secrétariat de l'OCDE.

de 3 pour cent en 1989. Le taux d'épargne, qui suit une tendance décroissante depuis l'entrée du Portugal dans la CE, ne s'est que très légèrement réduit en 1989.

La croissance de la consommation a été freinée par les restrictions de crédit décidées en mars 1989: au cours des quatre trimestres qui ont suivi, les ventes d'automobiles ont chuté alors qu'elles témoignaient d'une vigueur exceptionnelle depuis l'entrée du Portugal dans la CE. La reprise de l'inflation pourrait également avoir contribué à freiner la consommation par le biais de son impact sur la valeur réelle du patrimoine des ménages, mais aussi parce que les accélérations de la hausse des prix se sont, au Portugal, habituellement accompagnées de très fortes incertitudes concernant les revenus futurs. L'effet de ces deux facteurs semble avoir compensé l'incidence de la baisse des taux d'intérêt réels (lesquels, nets d'impôt, sont devenus négatifs dans le cas des dépôts à six mois) sur le taux d'épargne des ménages. Au cours de la période 1985-1987, le raffermissement de la confiance des consommateurs conjugué au ralentissement de l'inflation et à l'entrée dans la CE avait entraîné un net recul du taux d'épargne des ménages, recul qui s'est interrompu en 1989. Sur la base d'estimations préliminaires, la croissance de la consommation privée s'est à nouveau redressée en 1990, la progression du revenu disponible réel s'étant accélérée par rapport à 1989, et le taux d'épargne a recommencé à baisser (graphique 3).

En 1989, l'investissement fixe s'est accru de 7½ pour cent, soit la moitié du taux de croissance moyen relevé sur la période 1985-1988. La contribution de

Graphique 3. SOURCES DE LA CROISSANCE DE LA
CONSUMMATION DES MÉNAGES
Pourcentage de variation annuelle



1. 1 moins taux d'épargne.

2. Estimations du Secrétariat.

Source : OCDE, Comptes nationaux.

l'investissement à la progression du PIB, qui avait été de 3½ points en moyenne entre 1986 et 1988, est tombée à 2 pour cent en 1989, contribution qui reste appréciable et qui est identique à celle de la consommation privée. La décélération observée en 1989 peut s'expliquer par le volume déjà important des nouvelles capacités créées au cours des années précédentes, ainsi que par le ralentissement de la consommation privée en 1989 et par un resserrement de l'encadrement du crédit. Il ressort de certaines enquêtes que, de même que les années précédentes, environ la moitié de l'investissement total a été autofinancé, la part des investissements cofinancés avec la CE continuant de s'accroître. La rentabilité satisfaisante du secteur des sociétés et les crédits communautaires mis à la disposition tant des entreprises publiques que des entreprises privées, ont facilité une légère reprise de l'investissement en 1990, les restrictions imposées à l'expansion du crédit intérieur étant de plus en plus tournées par des importations de capitaux.

En 1989, les investissements ont augmenté plus fortement dans le secteur de la construction que dans celui des machines et outillages. La construction non résidentielle a été stimulée par la mise en chantier d'importants travaux publics

(routes, écoles et hôpitaux) alors que la demande de logements restait faible. Cela tient notamment à l'alourdissement des coûts de la construction et à la difficulté accrue d'obtenir des crédits bonifiés de l'Etat, tandis que les taux hypothécaires étaient proches de 17½ pour cent. Lors de la rédaction de cette étude, on ne disposait pas encore de données sur les composantes de l'investissement fixe pour l'année 1990.

L'accroissement de la formation brute de capital fixe a été partiellement associé à une forte augmentation de l'investissement direct étranger, lequel a presque doublé entre 1988 et 1989, passant de 1.7 à 3.2 pour cent du PIB (tableau A1 de l'Annexe). La forte rentabilité, la confiance renforcée par la stabilité politique, la simplification des procédures administratives et l'accès plus facile aux incitations (les mêmes que pour les investisseurs locaux) sont parmi les principaux facteurs qui ont contribué à l'accélération des investissements directs étrangers. Ceux-ci ont surtout augmenté dans les secteurs du commerce de détail, du tourisme, de la construction (travaux publics en particulier), ainsi que de la banque et des assurances – du fait notamment, dans ce dernier cas, du processus de privatisation (voir la section du chapitre II consacrée à cette question). Comme les années précédentes, le secteur manufacturier, et principalement l'industrie automobile, a absorbé à lui seul près d'un tiers des entrées de capitaux étrangers.

Bien que, sur la base d'estimations, toutes les grandes composantes de la demande se soient à nouveau accélérées en 1990, la détérioration de la balance extérieure réelle a entraîné un fléchissement de la croissance de la production dont le taux est passé à environ 4 pour cent. Si l'on considère les différents secteurs, la valeur ajoutée dans l'agriculture, la sylviculture et les pêcheries a progressé au rythme exceptionnel de 13½ pour cent en 1989. Après la mauvaise récolte de 1988, la production de céréales est remontée à un niveau très supérieur à la moyenne des dix dernières années. La production industrielle s'est accrue de 5 pour cent, en forte accélération par rapport à 1988, largement du fait de la création de nouvelles capacités d'extraction mais aussi en raison de l'expansion des industries de biens de consommation pour lesquels la demande extérieure était vive. La valeur ajoutée dans la construction a progressé d'environ 6 pour cent, grâce essentiellement aux travaux publics. La construction de logements est restée médiocre, du fait notamment du stock de logements invendus accumulé au cours des années précédentes. Le secteur des services a bénéficié du dynamisme persistant de l'activité dans les secteurs de la banque et de l'assurance, du tourisme, des transports et des communications. On ne dispose pas encore d'estimations de la production par secteurs pour 1990.

Évolution du marché du travail

Sous l'effet du dynamisme de la croissance économique, les tensions se sont encore accentuées sur le marché du travail en 1989. L'offre de main-d'œuvre s'est adaptée avec souplesse, progressant de 1.5 pour cent cette même année, soit l'augmentation la plus forte depuis le milieu des années 80. Attirés par la forte demande de main-d'œuvre induite par la vive expansion des marchés des produits et des services, des hommes et des femmes de plus en plus nombreux sont entrés dans la population active. L'exode rural s'est dans le même temps accéléré, et un nombre

Tableau 3. Indicateurs du marché du travail
Pourcentages de variation par rapport à la période précédente

	1987	1988	1989	1990 ¹
Emploi	2.6	2.7	2.2	2.3
Total temps complet	2.3	2.5	2.3	..
temps partiel	7.4	5.5	0.7	..
Hommes temps complet	0.9	1.6	2.1	..
temps partiel	3.0	5.9	-0.6	..
Femmes temps complet	4.6	3.8	2.5	..
temps partiel	9.7	5.7	1.3	..
Agriculture	3.9	-4.4	-6.4	..
Industrie	5.5	3.4	3.0	..
Services	-0.1	5.6	5.7	..
Population active ²	0.9	1.1	1.5	1.5
Hommes	-0.5	0.1	1.3	..
Femmes	3.1	2.5	1.6	..
Taux d'activité ^{2,3}	67.6	67.9	68.4	68.8
Hommes	80.9	80.1	80.4	..
Femmes	55.0	56.0	57.2	..
Taux de chômage ²	7.1	5.8	5.0	4.1
Hommes	5.3	4.1	3.4	..
Femmes	9.5	8.0	7.2	..
Chômage de longue durée ⁴	47.5	42.0	38.2	..
Offres d'emploi ⁵	0.2	0.2	0.2	..

1. Données se rapportant à juin.

2. Données établies sur la base de la définition la plus étroite, qui comprend dans la population active, en tant que chômeurs uniquement les personnes ayant cherché activement du travail pendant les quatre semaines précédant l'enquête.

3. En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans.

4. Personnes à la recherche d'un emploi depuis 12 mois et plus, en pourcentage du chômage total.

5. En pourcentage de la population active.

Sources: OCDE, *Statistiques de la population active; Perspectives de l'emploi*, juillet 1990; Banque du Portugal, *Monthly Bulletin*.

croissant d'emplois à temps partiel a été transformé en emplois à plein temps (tableau 3). La mobilité inter-entreprises de la main-d'œuvre s'est probablement renforcée à la suite des modifications apportées au début de 1989 à la législation en matière de licenciement². Malgré les signes de flexibilité et de capacité d'adaptation croissantes de l'offre sur le marché du travail, des inadéquations entre l'offre et la demande sont apparues dans la région de Lisbonne et dans la partie centrale du pays. A en juger d'après la baisse du taux de chômage, les marchés du travail semblent s'être encore tendus en 1990.

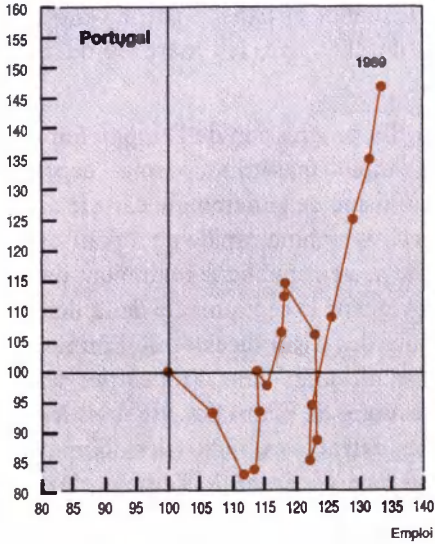
L'emploi a fortement augmenté en 1989. La progression de l'emploi féminin a été à nouveau plus soutenue que celle de l'emploi masculin – moins cependant qu'en 1988. L'une des raisons en a été le dynamisme de la demande dans le secteur des services où le nombre d'emplois s'est accru au rythme rapide de 6 pour cent en 1989, grâce aux nouvelles embauches dans le secteur public (notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation) et à la vigueur exceptionnelle de la demande de main-d'œuvre dans le secteur de la banque, des assurances et de l'immobilier. La croissance de l'emploi s'est en revanche affaiblie dans l'industrie, nombre d'entreprises continuant à procéder à des délestages de main-d'œuvre dans le cadre de leur processus de modernisation (industries extractives, industries chimiques et métaux communs). Si l'on considère la tendance générale de l'emploi dans une perspective à plus long terme (c'est-à-dire depuis le premier choc pétrolier), on constate que les résultats du Portugal sont relativement satisfaisants : soutenu par le gonflement des investissements d'extension, l'emploi s'est accru nettement plus vite que dans les autres pays européens (graphique 4). Cela donne à penser que l'incidence positive exercée sur l'emploi par les investissements d'extension entrepris dans le secteur des services (infrastructures comprises) a largement compensé les contractions de l'emploi, liées aux investissements de rationalisation dans certaines industries.

Le taux de chômage est tombé à 5 pour cent (moyenne pour 1989), son niveau le plus bas depuis le milieu des années 70. Le recul cumulé depuis le sommet de 1985 s'est ainsi établi aux alentours de 3½ points (tableau 4). Au cours des quatre années se terminant en 1989, seuls le Royaume-Uni et l'Espagne ont enregistré une amélioration plus importante. De même, le Portugal appartient, avec les Etats-Unis, la Finlande et la Suède, à un petit groupe de pays dans lesquels le taux de chômage est tombé en dessous des niveaux relevés lors du précédent sommet conjoncturel, à la fin des années 70. Un recul de cette ampleur donne à penser qu'il y a eu baisse du chômage structurel, ce qui confirme que le Portugal est un pays dont le marché du travail se caractérise par une grande flexibilité³. Il se pourrait en revanche que le taux actuel de chômage soit nettement inférieur aux niveaux

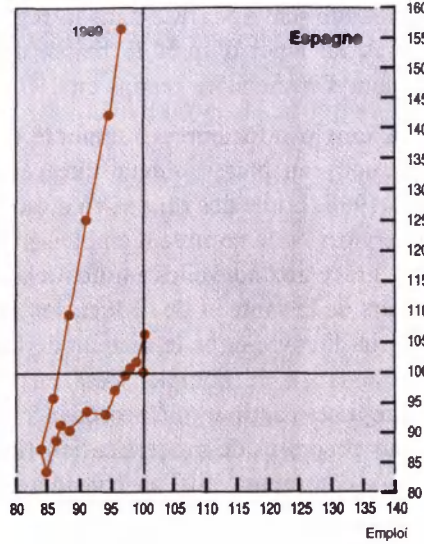
Graphique 4. FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE ET EMPLOI

1973-1989, ensemble de l'économie, indices en volume, 1973 = 100

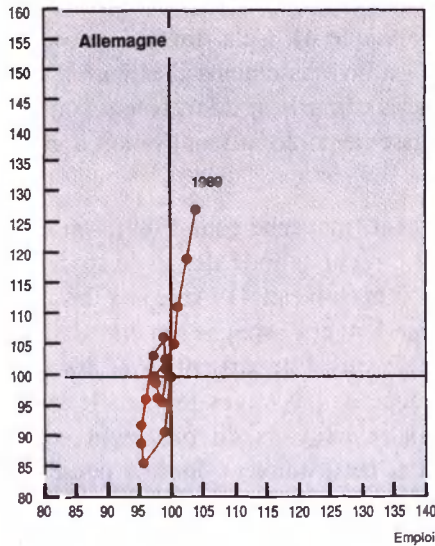
Formation brute de capital fixe



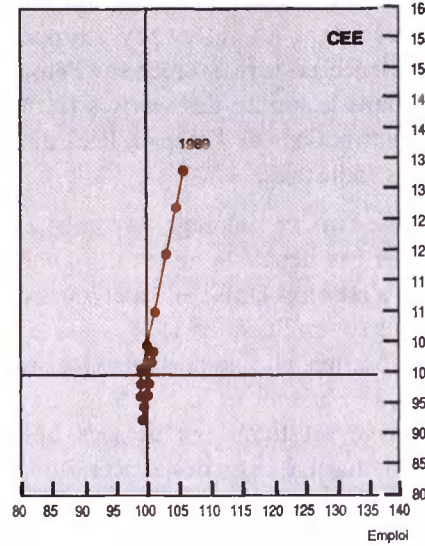
Formation brute de capital fixe



Formation brute de capital fixe



Formation brute de capital fixe



Source : OCDE, Comptes nationaux ; estimations du Secrétariat.

compatibles avec la stabilité du rythme de hausse des salaires (NAWRU). Au cours des six premiers mois de 1990, le chômage a continué de s'inscrire en baisse, et s'établissait à 4.1 pour cent au mois de juin. L'écart entre les taux de chômage masculin et féminin s'est par ailleurs encore réduit en 1989. Néanmoins, bien que le chômage de longue durée (douze mois et plus) ait poursuivi sa tendance décroissante dans la ligne du taux de chômage global, son niveau (à peine moins de 40 pour cent du chômage total) demeure relativement élevé. On constate ainsi l'importance du noyau irréductible de chômage au Portugal, dû pour une large part aux lacunes de l'enseignement. De même, malgré les progrès notables des cinq dernières années, le chômage des jeunes (11.3 pour cent en 1989) est demeuré élevé.

Recrudescence de l'inflation des salaires et des prix

Après avoir fortement reculé entre 1984 et 1987 (de 28 à 10 pour cent), l'inflation, mesurée par l'indice implicite des prix de la consommation privée, est restée stable en 1988, mais s'est accélérée en 1989 puis en 1990 (tableau 4). En 1988, un relèvement du taux de base de la TVA, l'accélération des prix des importations et l'apparition de goulets d'étranglement du côté de l'offre ont empêché que le taux d'inflation continue de baisser. Les salaires nominaux, pour leur part, ont continué de se ralentir en 1988, mais les salaires effectifs ont augmenté plus vite que les salaires contractuels en raison de l'inflation plus forte que prévu

Tableau 4. Indices implicites de prix et coûts de main-d'œuvre¹
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1986	1987	1988	1989	1990 ²
Consommation privée	14.7	10.0	10.1	12.7	13.3
Demande intérieure totale	15.9	10.8	10.6	12.3	13.1
Prix à l'exportation	3.5	9.2	12.0	6.9	6.5
Prix à l'importation	-6.3	6.7	10.2	7.7	7.5
PIB	20.4	12.0	11.3	12.8	13.6
Rémunération par salarié ³	16.7	14.5	13.1	14.6	15.8
Coûts unitaires de main-d'œuvre ³	14.4	11.4	9.2	11.1	13.2

1. Les indices de prix sont calculés aux prix relatifs de 1977.

2. Estimations provisoires.

3. Ensemble de l'économie.

Sources: OCDE, *Comptes nationaux*; estimations du Secrétariat.

Tableau 5. Salaires et inflation des prix « attendue »
 Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1986	1987	1988	1989	1990 ¹
a. Salaires contractuels	17.1	12.0	8.6	10.0	13.7
b. Rémunération par salarié	16.7	14.5	13.1	14.6	15.8
c. Différence (b moins a)	-0.4	2.5	4.5	4.6	2.1
d. Taux d'inflation attendu ²	14	7-8	6	6	9 1/2-10 1/2
e. Indice implicite des prix de la consommation privée	14.7	10.0	10.1	12.7	13.3
f. Différence (e moins d)	0.7	2.5	4.1	6.7	3.3

1. Estimations du Secrétariat de l'OCDE; l'estimation des salaires contractuels pour 1990 a été établie sur la base des chiffres du premier trimestre.
2. De 1986 à 1988, le taux d'inflation « attendu » est l'objectif fixé par le gouvernement en matière de hausse des prix à la consommation et sur la base duquel a été élaborée la politique des revenus. Pour 1989 et 1990, c'est le taux d'inflation prévu par les autorités et sur la base duquel le budget a été établi. Le taux prévu par l'OCDE (pour l'indice implicite des prix de la consommation privée, voir le numéro de décembre des *Perspectives économiques de l'OCDE*) a été un peu plus élevé pour la plupart de ces années.

Sources: Banque du Portugal, *Monthly Bulletin*; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 38, 40, 42, 44 et 46.

(tableau 5). L'inflation effective en 1988 a en effet été nettement plus rapide que l'inflation attendue. Dans le contexte de la politique des revenus, le gouvernement avait fixé à 6 pour cent l'objectif d'inflation servant de référence pour la hausse des salaires en 1988. Or l'inflation a dépassé ce chiffre de 4 points. En 1989 et 1990, l'accélération de l'inflation a résulté pour une large part du niveau élevé et croissant des pressions de la demande.

Le taux de croissance des salaires nominaux a commencé de monter en 1989, le chômage étant tombé à un niveau d'une faiblesse sans précédent. Sous l'effet conjugué du dynamisme de la demande de main-d'œuvre et d'un nouveau dérapage de l'inflation par rapport aux objectifs officiels, la progression des salaires nominaux a nettement dépassé les taux fixés dans le cadre des conventions collectives, comme cela s'était déjà produit en 1988. Les coûts de main-d'œuvre (rémunération par salarié) ont finalement augmenté de près de 15 pour cent en 1989, alors que la hausse des salaires contractuels était de 10 pour cent.

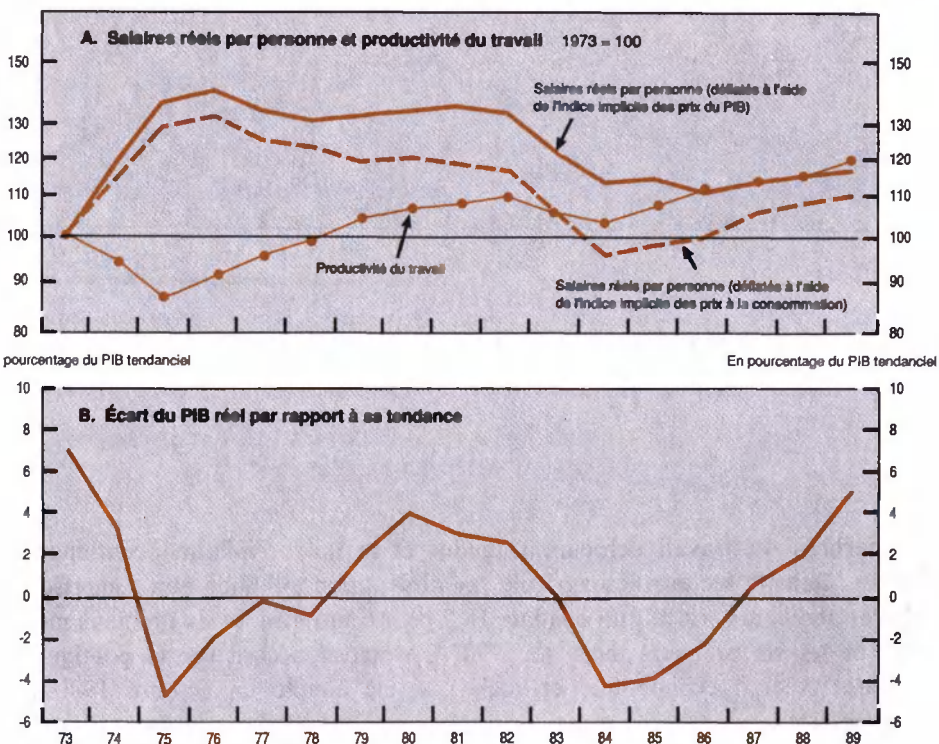
Le niveau élevé et la tendance ascendante des profits ont permis aux employeurs de satisfaire les revendications supplémentaires de salaires, notamment dans le secteur des services. L'ampleur inattendue des augmentations de salaires a également résulté pour une large part de l'adoption de nouveaux barèmes de rémunération dans la fonction publique. Les salaires minimums ont par ailleurs été

relevés pour assurer un rattrapage aux travailleurs les plus faiblement rétribués de ce groupe (personnel de maison et salariés agricoles). En janvier 1990, 6.4 pour cent des travailleurs de l'industrie et des services recevaient le salaire minimum, contre 7 pour cent un an plus tôt. Au total, l'écart entre l'augmentation globale des coûts de main-d'œuvre et la hausse des salaires contractuels a de nouveau été plus faible en 1989 que l'écart entre l'inflation effective, mesurée par l'indice implicite des prix de la consommation privée, et l'inflation « attendue » (tableau 5). Il est probable que la progression des salaires nominaux s'est encore accélérée en 1990,

Graphique 5. SALAIRES RÉELS, PRODUCTIVITÉ ET PRESSIONS DE LA DEMANDE

1973 = 100, échelle semi-log.

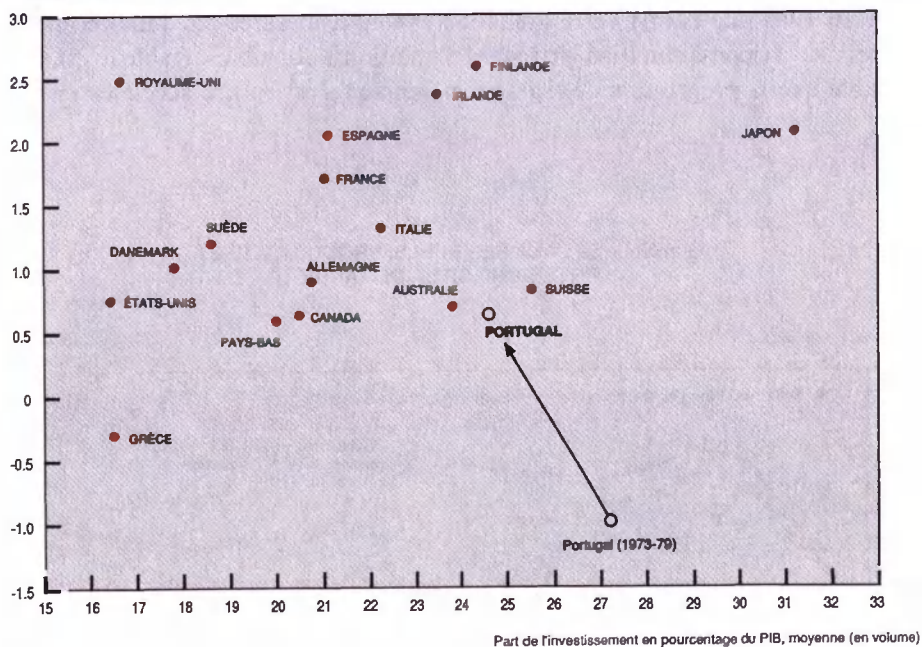
1973 = 100, échelle semi-log.



Sources : Banque du Portugal; estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 6. **PRODUCTIVITÉ TOTALE DES FACTEURS
ET PART DE L'INVESTISSEMENT**
1980-1988

Productivité totale des facteurs,
pourcentage de croissance annuelle



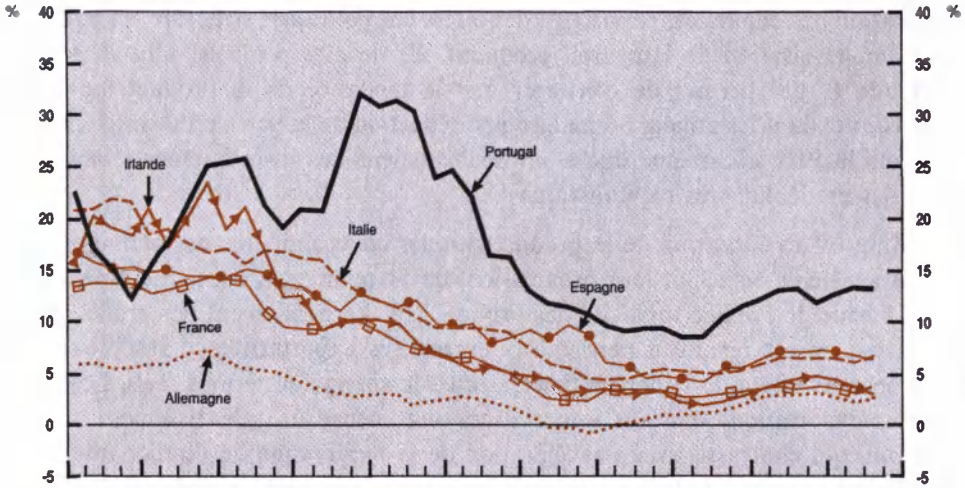
Source : OCDE, *Comptes nationaux* ; estimations du Secrétariat.

les marchés du travail demeurant tendus et le taux d'inflation continuant de monter. Dans le secteur non-agricole (administration publique non comprise), les salaires nominaux ont fait un bond de 18.2 pour cent entre les six premiers mois de 1989 et les six premiers mois de 1990. Un nouvel accord sur la politique des revenus (Accord économique et social), a été conclu en octobre 1990 (voir chapitre III).

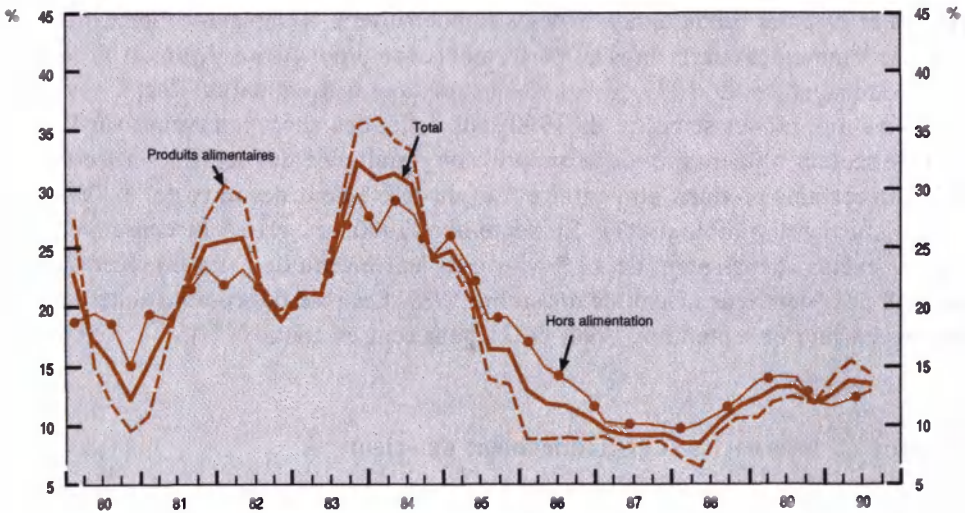
Les augmentations de salaires ont été érodées par l'accélération de l'inflation en 1989 et 1990 et sont restées peu importantes (en termes réels) par rapport au

Graphique 7. INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
 Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente

A. Comparaison internationale



B. Prix des produits alimentaires et autres



Source : OCDE, Principaux Indicateurs économiques.

niveau des pressions de la demande. La hausse des salaires réels, qu'elle soit mesurée à partir des prix du PIB ou à partir des prix à la consommation, est restée inférieure à celle de la productivité du travail, de sorte que la part des profits s'est encore élargie (graphique 5). La productivité totale de la main-d'œuvre a augmenté de plus de 3 pour cent en 1989, en raison non seulement de l'amélioration des taux d'utilisation des capacités, mais aussi des effets des politiques structurelles et de la rapide modernisation de l'appareil productif. Ce dernier point est illustré par le graphique 6, qui permet de constater que la tendance de la productivité s'est renforcée pendant les années 80 malgré une réduction de la part de l'investissement fixe dans le PIB, elle-même due à un fléchissement des investissements dans les industries en déclin, très capitalistiques⁴.

Malgré l'amélioration de la productivité, les coûts unitaires de main-d'œuvre se sont accélérés en 1989, leur progression, de 11 pour cent, étant toutefois inférieure à celle de l'indice implicite des prix du PIB. Le gonflement des profits, déjà élevés, qui en est résulté a permis aux entreprises exportatrices d'absorber plus facilement les effets de l'appréciation du taux de change en termes réels. Les prix tant des exportations que des importations ont accusé un ralentissement. Cette évolution, qui contraste avec l'accélération de la progression de l'indice implicite des prix de la consommation privée et de la demande intérieure totale, indique que les tendances divergentes entre prix des produits exposés à la concurrence extérieures et prix des produits non exposés se poursuivent, s'amplifiant même, du fait essentiellement des écarts dans les performances de productivité. Après avoir reculé au second semestre de 1989, la hausse des prix à la consommation s'est à nouveau accélérée au premier semestre de 1990 sous l'effet des chocs intervenus sur l'offre dans le secteur alimentaire, de la suppression simultanée des contrôles sélectifs de prix sur certains produits alimentaires⁵, et du relèvement des taux de la TVA sur certains articles (graphique 7). En septembre 1990, les prix à la consommation (loyers exclus) dépassaient de 13.7 pour cent leur niveau de l'année précédente et de 10.8 pour cent leur niveau de décembre 1989. Les prix des combustibles ont été relevés en juin et septembre 1990, de 11 pour cent en tout.

Commerce international et financement extérieur

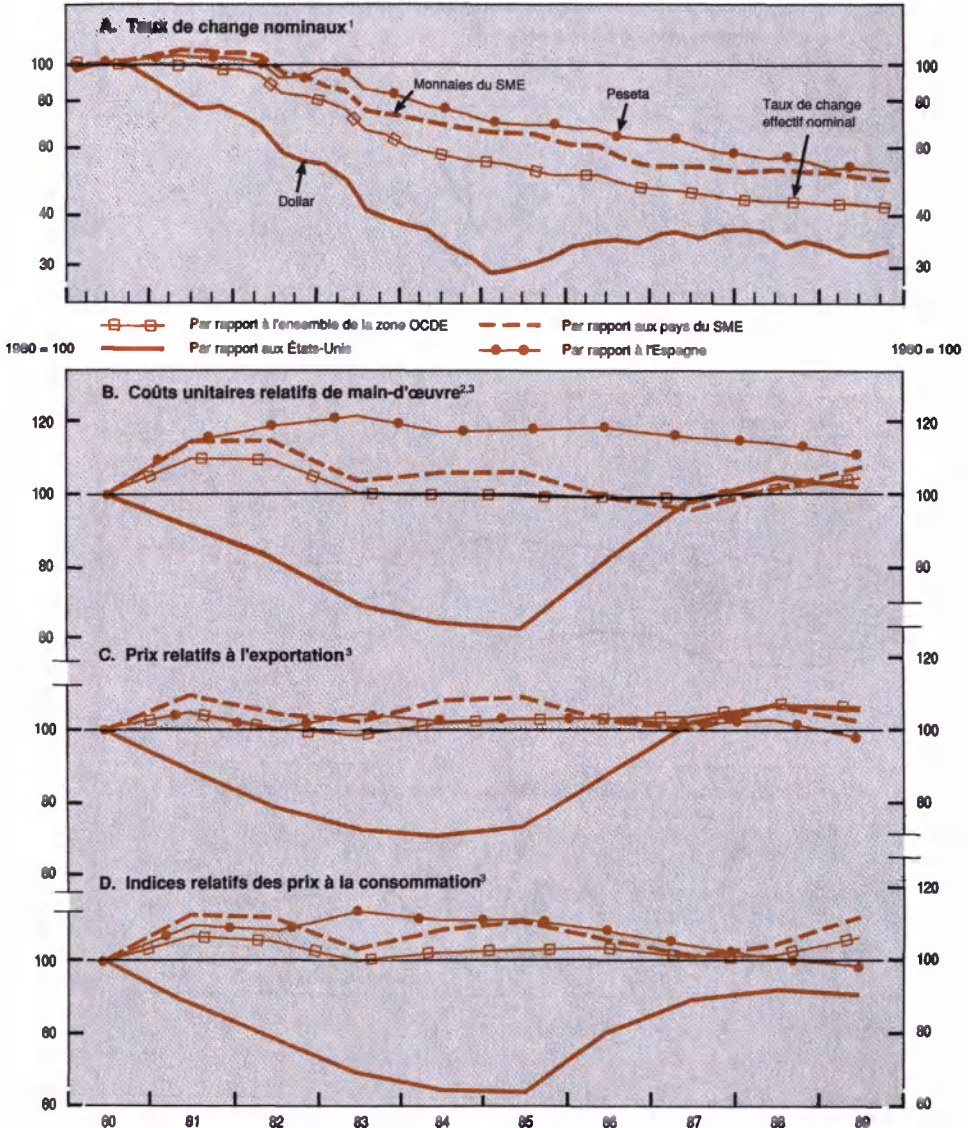
Taux de change et compétitivité

En 1989 et pendant la première moitié de l'année 1990, le taux de dépréciation glissante de l'escudo est resté à 0.25 pour cent par mois, portant le taux annuel de

Graphique 8. TAUX DE CHANGE DE L'ESCUDO ET INDICATEURS DE COMPÉTIVITÉ

1990 = 100, échelle semi-log.

1990 = 100, échelle semi-log.



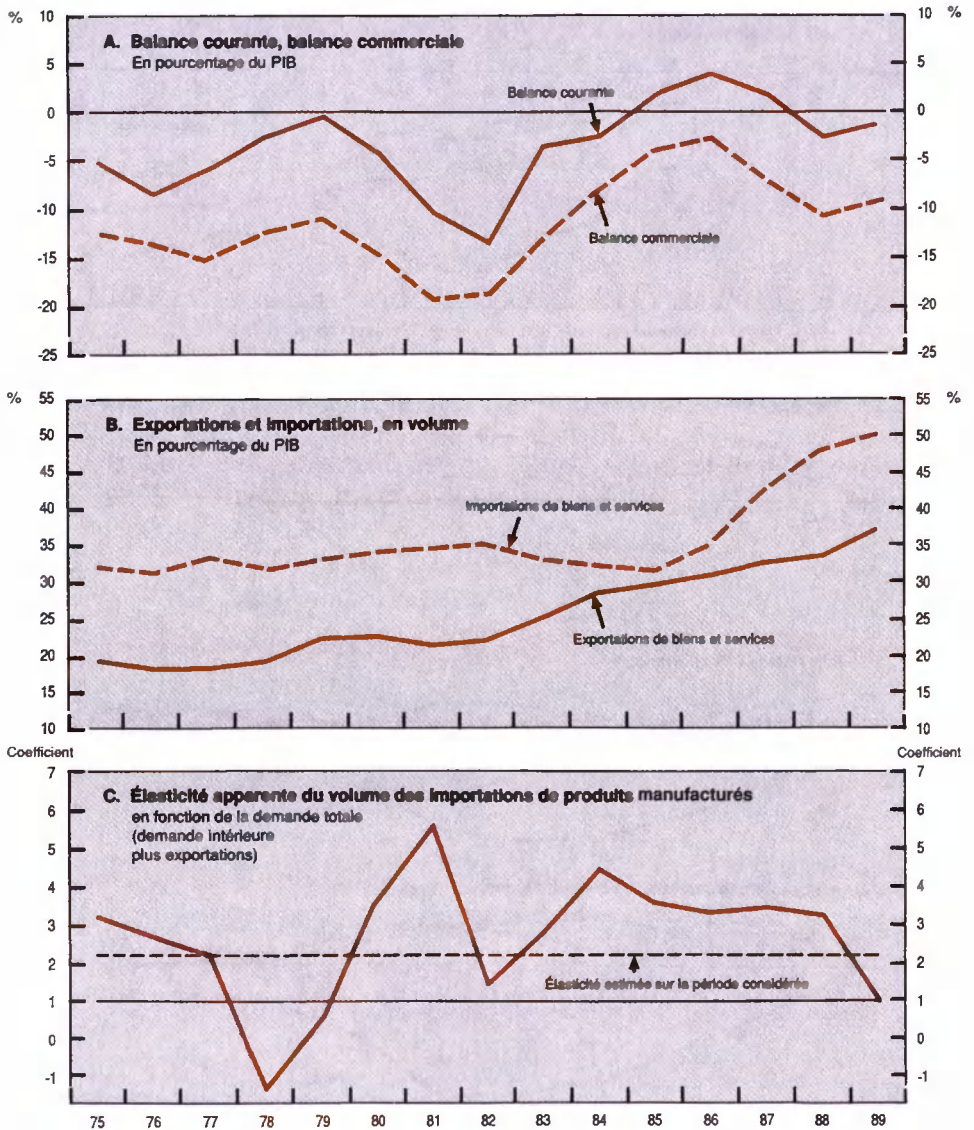
1. Unités de monnaie par escudo.

2. Secteur manufacturier.

3. En monnaie commune.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 9. TENDANCES DE LA BALANCE COURANTE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



Source : OCDE, Comptes nationaux.

dépréciation aux environs de 3 pour cent en termes effectifs. Etant donné la rapidité de l'inflation intérieure au cours des dix-huit derniers mois, ce résultat n'a pas suffi à préserver la compétitivité de l'ensemble de l'économie. Les divers indicateurs de compétitivité montrent que, bien que s'étant déprécié en termes réels par rapport au dollar et à la peseta en 1989, l'escudo s'est apprécié vis-à-vis des autres monnaies du SME (graphique 8). Néanmoins, l'appréciation qu'implique l'évolution des coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre et des indices de prix à la consommation vis-à-vis de ces pays ne s'est pas reflétée sur les prix à l'exportation: ceux-ci sont restés stables en 1989, grâce notamment aux gains rapides de productivité dans les industries exportatrices. La détérioration de la compétitivité-prix de l'économie portugaise vis-à-vis des grands pays européens a donc été limitée en 1989 malgré la rapidité de l'inflation intérieure.

Balance des opérations courantes

Le déficit de la balance courante, apparu en 1988 après trois années d'excédent, a diminué de moitié en 1989 pour revenir aux environs de 1.2 pour cent du PIB, grâce à de légères améliorations de la balance commerciale et du solde des invisibles⁶. Le déficit commercial a été ramené de 5.5 milliards de dollars en 1988 à 5.1 milliards en 1989, soit une amélioration équivalant à presque 1 point de pourcentage du PIB (graphique 9). Néanmoins, exprimé en escudos, le déficit commercial s'est légèrement creusé en 1989 en raison de la dépréciation du taux de change. Le redressement de la balance courante (en dollars), après la dégradation

Tableau 6. Décomposition de la variation du solde des opérations courantes

	Milliards d'escudos					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990 ¹
Solde courant	59.9	171.7	63.5	-145.5	-86.0	-169.0
Solde commercial (marchandises)	-247.8	-244.6	-475.5	-793.1	-809.4	-1 006.2
Variation du solde courant	145.5	111.7	-108.2	-209.0	59.5	-83.0
<i>dont:</i>						
Variation du solde commercial	44.0	3.2	-230.9	-317.5	-16.3	-196.8
<i>dont:</i>						
Imputable aux termes de l'échange	50.0	162.1	-8.8	-8.7	-83.4	-72.6
Imputable aux variations en volume	-6.0	-158.9	-222.1	-308.8	67.1	-124.2

1. Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Sources: Banque du Portugal, *Annual Reports*; Secrétariat de l'OCDE.

observée tant en 1987 qu'en 1988, a résulté de la contribution positive importante et inattendue des variations des volumes des échanges, cependant que les termes de l'échange se dégradèrent (tableau 6). La croissance du volume des exportations de marchandises s'est accélérée, passant de 10 pour cent en 1988 à 21 pour cent, soit un taux nettement plus rapide que celui de la croissance des marchés, estimé à 6½ pour cent. Les exportations à destination de l'Espagne ont été particulièrement dynamiques, soutenues par la dépréciation réelle de l'escudo vis-à-vis de la peseta. Etant donné que la compétitivité-prix des exportations portugaises ne s'est pas globalement améliorée, les bons résultats obtenus à l'exportation sont probablement imputables à d'autres facteurs, notamment à l'amélioration des conditions de l'offre rendue possible par la création de nouvelles capacités et la modernisation de l'industrie au cours des dernières années, partiellement financées par des investissements directs étrangers axés sur les exportations. Il se peut en outre que le ralentissement de la demande intérieure ait contribué au déplacement de la production vers les marchés extérieurs.

Les exportations de véhicules à moteur et de machines ont augmenté à des taux supérieurs à 30 pour cent en 1989. Leur part dans les exportations totales est ainsi passée à près de 20 pour cent, contre 15 pour cent en 1985-86. La forte croissance des exportations de minerais et de métaux a tenu essentiellement à la mise en service d'une nouvelle mine de cuivre. Les exportations traditionnelles du Portugal – telles que l'habillement et les chaussures (28 pour cent des exportations totales) – ont, elles aussi, augmenté à un rythme soutenu en 1989 après des résultats relativement médiocres en 1988. Cette accélération donnerait à penser que le ralentissement de 1988 a été un phénomène temporaire et que le secteur reste concurrentiel face aux autres pays à bas salaires également spécialisés dans les produits à forte intensité de main-d'œuvre (tableau 7).

Du fait du ralentissement de la demande intérieure, la croissance du volume des importations (y compris les importations de services) est tombée à 10½ pour cent en 1989 alors qu'elle avait dépassé 15 pour cent par an au cours des trois années précédentes. L'élasticité des importations de produits manufacturés par rapport à la demande totale (demande intérieure totale plus exportations) n'a pas dépassé l'unité, soit un niveau très inférieur à la moyenne depuis 1975. Cette décélération a tenu en partie à la contraction des stocks de biens intermédiaires opérée en remplacement des importations – phénomène qui ne peut être que temporaire et sera probablement suivi d'un mouvement inverse dans l'avenir. Néanmoins, la décélération des importations de machines et de véhicules à moteur a, elle aussi, été sensible. Alors qu'elles avaient progressé d'environ 40 pour cent par an depuis l'entrée du Portugal dans la CE, les importations de véhicules à

Tableau 7. Commerce extérieur
Pourcentages de variation

	1984	1985	1986	1987	1988	1989 ¹	1990 ²
A. Volumes							
Exportations totales	14.7	10.5	8.4	11.2	10.2	18.9	12.3
<i>dont</i> : Biens d'équipement	35.2	0.9	3.0	15.4	20.5	35.1	..
Biens de consommation	18.4	12.0	14.2	17.0	9.6	19.0	..
Biens intermédiaires	12.9	8.4	4.4	5.6	4.7	10.7	..
<i>Pour mémoire:</i>							
Croissance des marchés de produits manufacturés ²	9.5	7.0	10.2	8.3	10.0	10.1	6.9
Importations totales	-2.1	2.8	18.5	27.6	22.1	7.3	15.2
<i>dont</i> : Biens d'équipement	-21.2	2.1	32.6	44.2	30.0	7.3	..
Biens de consommation	-2.1	28.6	17.9	43.7	41.9	6.1	..
Biens intermédiaires	3.0	5.4	12.9	22.8	12.5	4.7	..
Energie	6.9	-9.6	20.1	-1.0	7.8	22.1	..
B. Valeurs moyennes							
Exportations totales	30.4	15.7	2.8	8.9	9.5	6.1	8.1
Importations totales	31.9	11.2	-8.3	6.7	7.1	7.8	8.0
<i>dont</i> : Energie	28.6	14.6	-47.7	2.6	-11.6	23.8	..

1. Données provisoires.

2. Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Sources: Ministère du Commerce et du Tourisme; Secrétariat de l'OCDE.

moteur ont été pratiquement stationnaires en 1989 (3.7 pour cent), en raison des nouvelles restrictions imposées au crédit à la consommation. En 1990, la demande intérieure se redressant, la croissance des importations s'est accélérée, avec en particulier une très forte progression des importations de machines destinées à l'équipement aussi bien qu'à la consommation (+50 pour cent au premier trimestre par rapport au premier trimestre de 1989, pour les équipements ménagers et l'électronique grand public), tandis que les importations d'automobiles continuaient de s'accroître à un rythme plus modéré. La reconstitution des stocks après les ponctions opérées en 1989 a également contribué à la reprise des importations.

Les prix implicites des exportations et des importations de biens et de services ont augmenté de 7 et 8 pour cent respectivement en 1989 alors que l'indice implicite des prix du PIB s'accroissait de 13 pour cent; cette divergence suggère

Tableau 8. **Balance des paiements**
En millions de dollars

	1986	1987	1988	1989
Exportations (fab)	7 202	9 268	10 875	12 782
Importations (fab)	8 874	12 849	16 393	17 934
Balance commerciale	-1 672	-3 581	-5 518	-5 152
Solde des services	-84	250	137	219
<i>Dont:</i> Tourisme	1 203	1 721	1 869	2 013
Revenu du capital	-1 014	-932	-877	-802
Solde des transferts	2 915	3 775	4 317	4 382
Privés	2 651	3 401	3 598	3 558
Publics	264	374	719	824
Balance des opérations courantes (en pourcentage du PIB)	1 159 (4.0)	444 (1.2)	-1 064 (-2.4)	-551 (-1.2)
Capitaux à moyen et long terme	-315	194	843	2 560
Capitaux à court terme et opérations non recensées	-1 068	1 273	1 826	1 858
Balance des opérations non monétaires	-224	1 911	1 605	3 867
Capitaux à court terme des institutions monétaires privées	199	-101	-671	614
Balance des règlements officiels	-25	1 810	934	4 481

Source: Banque du Portugal.

une baisse des prix relatifs des biens et services exposés à la concurrence extérieure par rapport à ceux des produits non exposés, comme cela s'était déjà produit les années précédentes et malgré la hausse des prix du pétrole⁷. La faible détérioration des termes de l'échange a eu un important effet négatif sur le déficit commercial, du fait du poids relatif des importations par rapport aux exportations, mais elle n'a pas annulé totalement l'effet positif exercé par les volumes des échanges.

En 1989, de même qu'en 1988, l'excédent au titre des invisibles (services, revenu des investissements et transferts) a représenté l'équivalent de 10 pour cent du PIB. Les recettes nettes au titre du tourisme ont augmenté de 17 pour cent en escudos, et d'environ 4 pour cent en termes réels, résultat qui mérite d'être signalé étant donné la baisse des recettes de ce type enregistrée par les autres pays d'Europe méridionale. Après s'être stabilisé en 1988, le nombre de touristes étrangers a de nouveau augmenté en 1989. La ventilation par pays d'origine fait en outre apparaître, comme en 1988, une augmentation de la part des touristes disposant d'un potentiel de dépenses relativement élevé: les entrées de touristes allemands,

français et hollandais ont augmenté tandis que celles de touristes espagnols et britanniques restaient stationnaires. Les envois de fonds des travailleurs émigrés ont progressé de 9 pour cent en escudos en 1989, soit un taux légèrement plus élevé qu'en 1988. Ces transferts ont été attirés par le niveau plus élevé des taux d'intérêt sur les dépôts et par la réduction du taux de dépréciation périodique de l'escudo. Ils ont continué d'augmenter ces dernières années malgré la réduction du nombre de travailleurs émigrés à l'étranger. Leur niveau reste significatif: 20 pour cent des exportations totales de biens et de services en 1989. Grâce aux apports de fonds ininterrompus de la CE, les transferts officiels nets ont continué de s'accroître et atteignaient 1.8 pour cent du PIB en 1989.

Au total, la balance courante dont on prévoyait au départ qu'elle se détériorerait en 1989, s'est en fait améliorée de 0.5 milliard de dollars par rapport à 1988, se soldant par un déficit de 0.6 milliard de dollars seulement (1.2 pour cent du PIB, tableau 8). Le début de l'année 1990 ayant été marqué par une détérioration aussi bien de la balance commerciale en volume que des termes de l'échange, en partie du fait de la crise du pétrole, on estime que le déficit de la balance courante s'est à nouveau creusé en 1990 pour s'établir aux alentours de 1.2 milliard de dollars peut-être, soit 2 pour cent du PIB.

Mouvements de capitaux et dette extérieure

Les entrées nettes de capitaux non monétaires ont fortement augmenté en 1989, atteignant le chiffre record de 4.4 milliards de dollars, constitués pour la plus large part d'investissements directs étrangers et de capitaux à court terme. Les entrées de capitaux à moyen et à long terme ont été nettement supérieures au déficit de la balance courante, de sorte que la balance de base a dégagé un excédent d'une ampleur sans précédent (de l'ordre de 2 milliards de dollars), après avoir été légèrement déficitaire (quelque 200 millions de dollars) en 1988. Les entrées de capitaux ont continué de s'accroître en 1990, atteignant 3.6 milliards de dollars sur les huit premiers mois de l'année, ce chiffre correspondant à nouveau pour une large part à des capitaux à court terme. Plusieurs facteurs se sont combinés pour attirer un tel volume de capitaux privés étrangers: compte tenu des baisses limitées et prévisibles du taux de change, les taux d'intérêt nominaux élevés et croissants permettaient d'espérer des investissements financiers au Portugal une forte rentabilité dépourvue de risque. Dans le même temps, les taux d'intérêt élevés stimulaient la demande de crédit étranger. Enfin, la confiance des investisseurs dans l'escudo a été renforcée par la réforme fiscale de 1989 et par la forte baisse du déficit du secteur public par rapport au PIB qui en a été le corollaire.

En 1989, la dette extérieure non-monétaire totale s'est accrue de 775 millions de dollars (déduction faite des variations du taux de change). Néanmoins, les administrations publiques ont réduit leur endettement extérieur, compensant en partie les entrées massives de capitaux. La dette extérieure non-monétaire a continué de s'accroître au premier trimestre de 1990 (de 215 millions de dollars), principalement du fait d'une augmentation de la dette à court terme des entreprises non financières, qui ont fait appel à des crédits étrangers (tant publics que privés) en raison de la faiblesse relative des taux d'intérêt à l'étranger. En revanche, les administrations publiques ont encore réduit leur dette extérieure (à court comme à long terme) en procédant à des remboursements anticipés. Les réserves officielles se sont gonflées de 3.9 milliards de dollars en 1989 contre 1.6 milliard en 1988. Ce mouvement s'est poursuivi pendant les huit premiers mois de 1990, avec une nouvelle adjonction de 3.2 milliards de dollars. La part de la dette à court terme dans la dette extérieure totale a continué de s'élargir en 1989 et pendant les cinq premiers mois de 1990, principalement du fait d'une augmentation de la dette à court terme des entreprises privées non financières, qui s'accompagnait d'un recul de la dette à long terme des entreprises publiques non financières.

II. Ajustement à moyen terme: stratégies et problèmes

Rétrospective

Au début des années 80, l'économie portugaise était aux prises avec de graves problèmes structurels. Bon nombre des faiblesses qui prévalaient avant la révolution de 1974 restaient sensibles: sous-développement des infrastructures, pourcentage élevé d'analphabètes, manque d'efficacité du vaste secteur agricole et archaïsme du système fiscal. Avec la révolution de 1974, de nouveaux obstacles importants sont venus entraver la modernisation rapide de l'économie: nationalisation de larges pans du secteur productif, encadrement des prix à tous les niveaux, interventions massives sur les marchés des facteurs de production, et fort alourdissement de l'endettement du secteur public. La décision d'adhérer à la CE en 1986, l'accélération de l'intégration économique communautaire qui a suivi, et la volonté du Portugal de participer pleinement à ce processus ont renforcé la nécessité de procéder à des ajustements structurels, au double plan micro et macro-économique.

Depuis le changement d'orientation de la politique économique opéré pendant la première moitié des années 80, les gouvernements qui se sont succédés se sont résolument employés à libérer l'économie portugaise des obstacles qui s'opposaient à une utilisation efficiente des ressources et à une croissance non inflationniste. Parmi les principaux changements institutionnels auxquels il a été procédé figurent la libéralisation des prix des biens et services (à quelques rares exceptions près), une réforme de la réglementation des marchés financiers, l'adoption de techniques indirectes de contrôle monétaire, la dissociation des comptes des entreprises publiques de ceux de l'administration, la privatisation, et une vaste réforme des systèmes d'imposition directe et indirecte. Depuis 1985, et grâce à une conjoncture internationale favorable, les principaux indicateurs macro-économiques ont réagi de manière positive aux initiatives de large portée prises par les autorités pour moderniser l'économie (voir graphique 1).

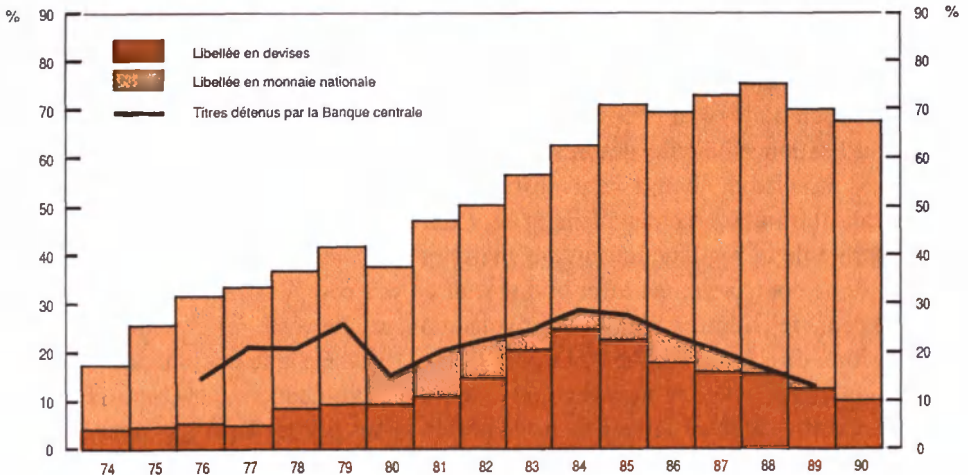
Si la dernière décennie a été marquée par des progrès spectaculaires dans nombre de domaines, les résultats n'ont pas tous été satisfaisants. Le principal

échec est probablement l'impuissance des autorités à contenir les pressions inflationnistes après les fortes baisses initiales du taux d'inflation entre 1984 et 1988. La dégradation de la situation dans ce domaine depuis lors est liée à la difficulté persistante de maîtriser le déficit du secteur public et au choix des méthodes utilisées pour financer ce déficit. Nous examinerons dans la section suivante quelques-uns des problèmes posés par le fort endettement du secteur public et les questions connexes du financement de la dette et de la privatisation des entreprises publiques.

Assainissement des finances publiques et financement de la dette

De 1974, année de la révolution, à 1988, la dette publique exprimée en pourcentage du PIB a quadruplé, pour culminer à 74 pour cent en 1988 (graphique 10). Ce rapide gonflement de la dette, tant en termes absolus qu'en termes relatifs, n'est que partiellement imputable aux déficits cumulés des administrations

Graphique 10. **DETTE PUBLIQUE**
En pourcentage du PIB



Note : Les chiffres pour 1990 sont des estimations, ceux pour 1991 des projections.
Sources : Banque du Portugal, *Rapport annuel* ; Ministère des Finances.

Tableau 9. Dette publique brute dans les pays européens, 1989
En pourcentages du PIB

Belgique	131	Danemark	55
Irlande	124	France	47
Italie	98	Allemagne	43
Grèce	80	Espagne	43
Pays-Bas	79	Royaume-Uni	39
Portugal	70	Moyenne non pondérée	74

Source: Secrétariat de l'OCDE.

publiques. Il est également le reflet de la réorganisation de divers fonds et entreprises publics, de la séparation de leurs comptes de ceux du gouvernement et de l'assainissement de leur situation financière. Dans le cadre de ce processus, l'administration centrale a pris à sa charge une large partie des dettes de ces entités⁸. Le gouvernement a également versé aux banques les arriérés qu'il leur devait au titre des bonifications d'intérêt sur les prêts au logement. Sur l'ensemble de la période 1985-fin 1988, les effets combinés de ces opérations ont atteint 11 pour cent du PIB (valeur de 1988). Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt effectifs sur la dette publique, cet accroissement de l'encours de la dette a entraîné un alourdissement des paiements d'intérêt, qui représentaient 8 pour cent du PIB en 1987-88, contre 1 pour cent en 1976.

La tendance ascendante de la dette publique en pourcentage du PIB s'est inversée en 1989, un gonflement des rentrées fiscales lié à la réforme de l'impôt sur le revenu ayant réduit le besoin de financement du secteur public en proportion du PIB. La part de la dette libellée en devises et la part de la dette publique détenue par la banque centrale ont simultanément diminué, passant de largement plus de 20 pour cent en 1984 à moins de 15 pour cent du PIB en 1989. La contraction de la dette extérieure observée depuis quelques années a pour l'essentiel tenu aux remboursements anticipés qui ont été opérés pour éviter que des entrées massives de capitaux n'entraînent une accumulation excessive de réserves extérieures. En 1989, comparativement aux autres pays membres de la CE, le poids de la dette publique du Portugal était légèrement inférieur à la moyenne (non pondérée) communautaire (tableau 9). Après s'être encore réduit en 1990, le rapport de la dette publique au PIB ne devrait pas dépasser 64 pour cent en 1991, sous l'effet conjugué de la rigueur budgétaire et de l'augmentation du produit des privatisations.

Le niveau élevé de la dette publique aggrave les inefficiences de l'économie: le financement de la dette exige en effet un alourdissement de la pression fiscale, ce qui fausse les prix relatifs des facteurs de production et des produits et entraîne par là même une mauvaise affectation des ressources⁹. En même temps, les paiements d'intérêts sur la dette publique financés par l'impôt impliquent une redistribution du revenu au détriment des contribuables et au profit des détenteurs d'obligations, d'où un affaiblissement probable de l'équité horizontale. Le financement de la dette publique ne peut que créer des distorsions, qu'il soit assuré par la levée d'impôts spécifiques ou par des ponctions de ressources sur le secteur privé au moyen de mécanismes de financement monétaire ou d'autres formes d'imposition implicite. L'un des principaux objectifs de la réforme structurelle actuellement engagée au Portugal est de remplacer les formes «implicites» de fiscalité par des impôts en bonne et due forme.

Fiscalité déguisée

Emprunteur dominant sur les marchés financiers, le secteur public y a longtemps bénéficié d'un traitement privilégié¹⁰. En limitant le flux de crédits bancaires au secteur privé par l'imposition de plafonds et en contraignant les banques à acheter des titres de la dette publique, le secteur public s'est assuré jusqu'en 1985 un accès facile aux fonds prêtables, sur le double plan de l'offre de crédit et des taux d'intérêt. Ces privilèges ont été depuis progressivement supprimés. Du fait des contrôles de change, les bailleurs de fonds n'étaient pas en mesure d'investir à l'étranger à des taux plus attrayants déterminés par le marché. L'obligation d'acheter des titres de la dette publique à faible rendement, conjuguée aux taux minimaux sur les dépôts et aux plafonds imposés aux taux prêteurs, ont fortement émoissé la rentabilité des banques. La situation à cet égard ne s'est améliorée qu'en septembre 1988, avec la libéralisation de la plupart des taux débiteurs¹¹.

Etant donné le niveau artificiellement faible du rendement des actifs financiers émis par les administrations publiques, les bailleurs de fonds (les banques) ont été contraints d'imposer des taux d'intérêt artificiellement élevés aux emprunteurs privés ou de rémunérer faiblement les dépôts pour pouvoir rester économiquement viables. Le poids de cette fiscalité déguisée ou «implicite» était donc supporté par les bailleurs de fonds (banques ou détenteurs de dépôts) et les emprunteurs privés. On peut se faire une idée de l'ampleur de cette fiscalité implicite en mesurant l'écart entre les taux débiteurs et les taux créditeurs, déduction faite d'une marge d'intermédiation jugée «normale». Sur la base de ce dernier critère, le produit de la

fiscalité déguisée aurait atteint, sur la période 1986-88, près de 4 pour cent du PIB par an, après avoir culminé à 8 pour cent en 1983-85 (tableau 10)¹². Les recettes occultes de ce type sont condamnées à disparaître avec la déréglementation des marchés financiers à laquelle le gouvernement a l'intention de procéder afin de pouvoir être membre à part entière de l'Union économique et monétaire de la CE. Un certain nombre de mesures ont été prises en 1989-90 pour réduire la « fiscalité implicite » évoquée plus haut. Il a notamment été décidé en juillet 1989 d'inclure les bons du Trésor à moyen et long terme dans le calcul du plafond imposé au crédit bancaire, de telle sorte que le secteur public ne peut plus se financer à coût réduit. De plus, depuis 1989, la Banque centrale n'est plus tenue d'acheter de titres de la dette publique, et une nouvelle Loi organique a été votée qui renforce l'autonomie de cette institution. En mars 1990, l'encadrement du crédit bancaire a été totalement supprimé, et la Banque centrale a annoncé des taux d'expansion « recommandés » pour les crédits nets à l'ensemble de l'économie. Les taux d'intérêt versés sur la dette publique existante ont été révisés en hausse en 1989 puis en 1990. Malgré cela, le taux d'intérêt réel effectif sur la dette publique a été négatif en 1989, sous l'effet conjugué de l'accélération inattendue de l'inflation et du calendrier particulier des paiements d'intérêt (voir chapitre III).

Le gouvernement a l'intention de laisser les taux d'intérêt sur tout l'éventail des instruments de la dette publique se rapprocher progressivement des niveaux du marché, et plusieurs mesures, on l'a vu, ont été récemment prises dans ce sens. Le besoin de financement tendra donc à s'accroître, toutes choses égales par ailleurs, de sorte que l'excédent primaire (c'est-à-dire non compris les paiements d'intérêts)

Tableau 10. Estimation du produit de « l'impôt implicite d'intermédiation »

	Taux créditeur	Taux des prêts au secteur privé	« Taux d'imposition »	Produit de l'impôt déguisé/PIB ²
1978-79	9	20	8	5
1980-82	12	24	9	6
1983-85	18	34	13	8
1986-88	11	21	7	4
1986	13.7	22.6	5.9	3.0
1987	10.1	21.3	8.2	4.0
1988	8.9	19.3	7.4	3.7

1. Le taux de « l'impôt implicite d'intermédiation » est égal à la différence entre le taux des prêts au secteur privé et le taux créditeur, compte tenu d'une marge d'intermédiation « normale » de 3 pour cent.

2. Le ratio produit de l'impôt déguisé/PIB est calculé en multipliant le « taux d'imposition » (colonne 3) par le ratio crédit bancaire au secteur privé/PIB.

Source: J.B. de Macedo, « External liberalisation with ambiguous public response: the experience of Portugal », Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper Series n° 378, février 1990.

qui stabilise le rapport dette/PIB devra être plus important. Les indicateurs de «soutenabilité» font apparaître qu'en 1988 et en 1989, l'excédent primaire corrigé des variations conjoncturelles était supérieur au niveau requis pour stabiliser le rapport dette/PIB. On prévoit par ailleurs que les remboursements de dette financés à l'aide des privatisations contribueront largement à faire baisser le rapport dette publique/PIB après 1990, ce qui réduira les inefficiences liées au fort endettement du secteur public.

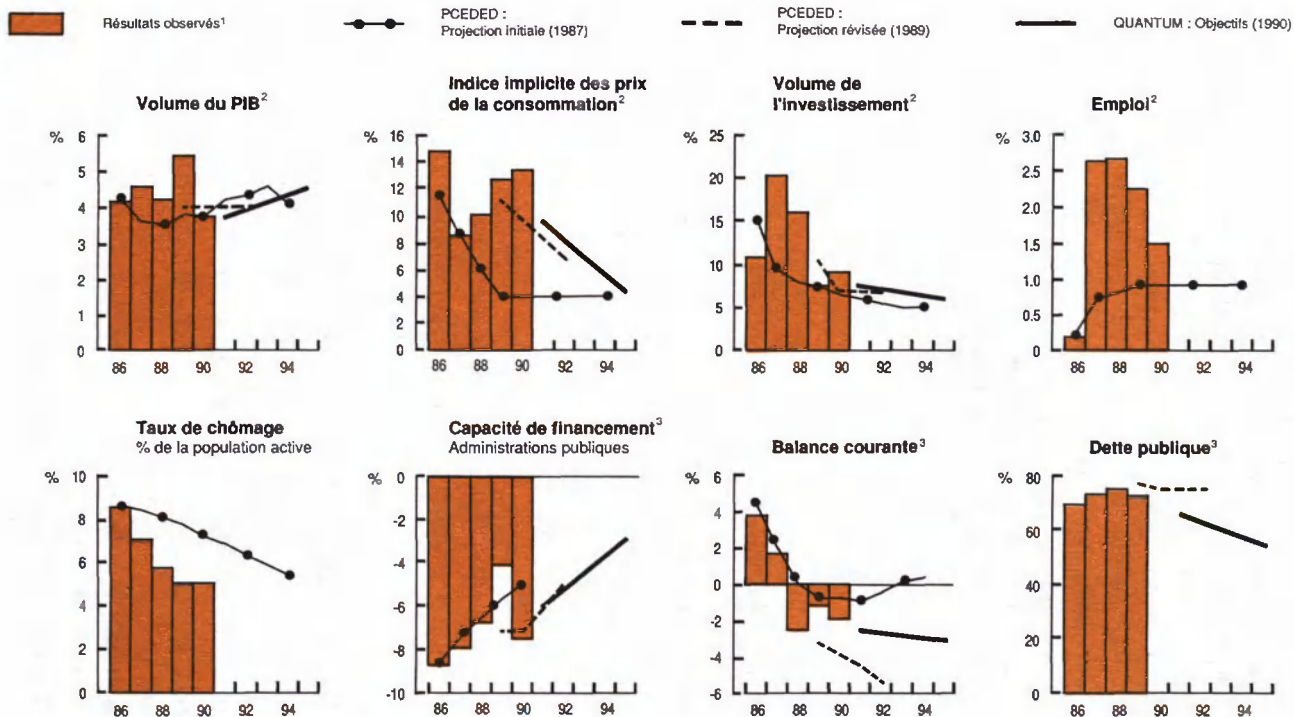
Les programmes successifs d'ajustement

Le PCEDED: un programme dépassé par les événements

Si l'objectif final des responsables de la politique économique est de réduire l'important écart entre le revenu réel par habitant du Portugal et le niveau moyen de revenu des pays membres de la CE au moyen d'une croissance régulière et non inflationniste, les ajustements qui sont nécessaires pour préparer l'union économique et monétaire sont généralement considérés comme pouvant créer un environnement propice. Cette conviction a inspiré différents programmes d'ajustement, qui fixent des objectifs économiques intermédiaires et définissent les ajustements nécessaires à leur réalisation dans une optique à moyen terme. En mars 1987, le Gouvernement portugais a adopté le «Programme de correction structurelle du déficit extérieur et du chômage» (PCEDED) dont la mise en œuvre devait se faire en deux temps. La première étape devait couvrir la période 1987-90, et la seconde, la période 1991-94, période au cours de laquelle les principaux déséquilibres (déficit du secteur public, chômage et déficit de la balance courante) devaient être résorbés du fait des mesures appliquées pendant la première étape. L'inflation, dont on pensait alors qu'elle serait ramenée à 4 pour cent en 1989, n'était pas considérée comme un déséquilibre distinct¹³.

Mais le PCEDED a été rapidement dépassé par les événements. L'inflation a cessé de reculer en 1988 alors qu'elle était encore de 10 pour cent, et elle s'est ensuite accélérée sous l'effet du dynamisme inattendu de la croissance de la production, de l'emploi et de l'investissement (graphique 11). Le dérapage inflationniste a été largement lié aux difficultés rencontrées pour maîtriser l'expansion du crédit. L'encadrement du crédit a été en effet largement compromis par un gonflement du crédit hors plafonds, imputable pour une part au recours au crédit extérieur, rendu possible par la libéralisation progressive du contrôle des changes depuis 1986. En revanche, aussi bien la capacité nette de financement du secteur public

Graphique 11. PROJECTIONS À MOYEN TERME ET RÉSULTATS



1. Les chiffres pour 1990 sont des estimations provisoires.

2. Taux de croissance annuel.

3. Pourcentage du PIB.

Sources : Ministère des Finances ; OCDE, Comptes nationaux.

que le déficit de la balance courante se sont réduits, conformément à ce qui avait été prévu. Face à l'important écart entre le taux d'inflation effectif et les objectifs initialement fixés, les autorités ont révisé le programme d'ajustement structurel en juillet 1989. La nouvelle version prévoyait la stabilisation du rapport de la dette publique au PIB avant 1992, grâce notamment à des relèvements d'impôt, à une réduction de la consommation publique et au produit des privatisations. De nouveaux objectifs, tous infiniment moins ambitieux que ceux du programme initial, étaient fixés pour l'inflation, le déficit du secteur public et la balance courante (graphique 11). Malgré cela, la version révisée du programme a été elle aussi très rapidement dépassée par les événements, et c'est une fois encore la sous-estimation du taux d'inflation qui a fait que les projections sont devenues caduques en moins d'un an.

La stratégie actuelle: le QUANTUM

En juillet 1990, les autorités ont adopté un nouveau plan d'ajustement (Quadro de Ajustamento Nacional para a Transição para a União Económica e Monetária, QUANTUM) pour répondre à toute une série de modifications profondes et brutales de l'environnement intérieur et international survenues depuis l'automne 1989: chocs inattendus au niveau des prix des denrées alimentaires, entrées massives de capitaux, enfin, et peut-être avant tout, nouveau calendrier retenu pour la réalisation de l'union économique et monétaire au sein de la CE. C'est la raison pour laquelle le QUANTUM accorde une importance particulière aux mesures qui devront être prises pour permettre au Portugal de devenir membre du mécanisme de change du SME. Le pays est tenu de respecter une marge de fluctuation étroite au sein du SME pour pouvoir pleinement participer à la deuxième étape du processus d'intégration communautaire, qui devrait commencer en 1994. Le Portugal s'est engagé à participer à ce processus.

Pour définir les ajustements rendus nécessaires, le QUANTUM envisage deux scénarios, l'un dit «scénario sans convergence» et l'autre «scénario avec convergence». Par «convergence», on entend la suppression de l'écart d'inflation vis-à-vis des pays de la CE d'ici 1995. Le programme retient comme hypothèse que sur la période 1992-95, le prix moyen des importations de pétrole sera de 22½ dollars. Le premier scénario («sans convergence») suppose la poursuite des politiques actuelles, notamment une politique monétaire dite «d'accompagnement», une politique budgétaire expansionniste et une dépréciation régulière du taux de change (3 pour cent par an en termes effectifs). Dans le cadre de ce scénario, l'inflation ne recule que faiblement, son taux restant supérieur à 10 pour cent. La dette publique

Tableau 11. Les scénarios du «QUANTUM»¹

	Scénario sans convergence vers le taux d'inflation de la CEE ²			Scénario avec convergence vers le taux d'inflation de la CEE		
	1991	1995	1992-95	1991	1995	1992-95
<i>Pourcentage de variation annuelle</i>						
Indice implicite des prix de la consommation privée	12 1/2	11 3/4	13 1/4	9 1/2	4 1/4	6 1/4
Formation brute de capital fixe	7 1/2	4 1/2	5 1/4	7 1/2	6	6
Volume des exportations	9	7 3/4	7 3/4	7 1/2	8 1/2	7 3/4
Volume des importations	9	7 3/4	8 1/2	7 1/2	6 3/4	7 1/4
PIB réel	4 1/2	3 1/4	3 1/4	3 3/4	4 1/2	3 3/4
Dépréciation du taux de change effectif	3	3	3	1 1/2	0	0
<i>En pourcentage du PIB</i>						
Balance des opérations courantes	-2 1/2	-5 3/4	-4 3/4	-2 1/2	-3	-3 1/4
Besoin de financement des administrations publiques	-10 1/2	-11 3/4	-10 3/4	-6	-3	-4
Solde du budget primaire	-1/4	-1 1/2	-3/4	2 3/4	3 1/2	3
Dettes publiques	68	69 1/2	67	65 3/4	54 1/2	57 3/4
Dettes extérieures	26 1/4	20	21 1/4	25 1/2	15	18 1/2

1. «Quantum» est le nouveau programme d'ajustement structurel adopté en juillet 1990.

2. Ce scénario est fondé sur l'hypothèse d'une politique économique inchangée.

Source: Données communiquées par les autorités portugaises.

augmente en pourcentage du PIB et le déficit de la balance courante se creuse fortement étant donné la sensible appréciation du taux de change réel. De l'avis des autorités, ce scénario est inacceptable (tableau 11)¹⁴.

Avec le second scénario, aussi bien le besoin de financement du secteur public que la dette publique se réduisent fortement par rapport au PIB. Ce résultat est rendu possible par une augmentation du produit des impôts directs et indirects et par une politique d'extrême rigueur en matière de dépenses (tableau 11 et graphique 11). Sur la période 1992-95, les dépenses publiques en biens et services sont bloquées en termes réels à un niveau inférieur de 4 pour cent à celui de 1990, ce qui constitue un objectif fort ambitieux. On suppose parallèlement qu'après avoir légèrement fléchi en 1991, le taux de change effectif n'accuse aucune variation au cours de la période 1992-95 tandis que le taux de change réel s'apprécie beaucoup plus modérément que dans le cadre du premier scénario. Sous l'effet conjugué de l'augmentation des recettes fiscales, de la réduction des dépenses et de la stabilité du taux de change nominal, l'inflation est ramenée à 4/4 pour cent d'ici 1995.

L'année critique dans ce scénario «avec convergence» est l'année 1991 au cours de laquelle on suppose que la politique budgétaire prendra un tour nettement restrictif, de sorte qu'un excédent du budget primaire de l'ordre de 3 pour cent du PIB serait enregistré au lieu d'un déficit selon le «scénario sans convergence». Cette évolution coïncide avec une forte hausse du taux de change réel, en raison d'un écart important de l'inflation, lequel se réduit par la suite¹⁵.

Sur la base des hypothèses sur lesquelles repose le QUANTUM, les ajustements qu'implique le scénario de convergence semblent compatibles avec l'objectif de la suppression de l'écart d'inflation vis-à-vis des autres pays de la CE d'ici 1995. Néanmoins, la position de départ s'est sensiblement dégradée en raison du choc pétrolier qui est venu accroître l'inflation déjà élevée enregistrée au premier semestre de 1990. Le rythme de la désinflation devra donc être encore plus rapide qu'on ne le prévoyait initialement, et il est possible qu'il se révèle nécessaire de donner à la politique un tour plus restrictif que ne le préconise le QUANTUM. Etant donné l'alourdissement inévitable des paiements d'intérêts sur la dette publique en pourcentage du PIB, ce sont nécessairement les salaires de la fonction publique, les subventions et les transferts qui devront être réduits. Or, certaines catégories de dépenses (santé et éducation) sont incompressibles, et il en est d'autres (salaires par exemple) qu'il est difficile de freiner dans la mesure où, depuis trois ans, l'inflation est largement supérieure aux objectifs.

Les progrès de la réforme structurelle

De nouveaux progrès ont été faits sur la voie de l'ajustement structurel grâce aux différentes réformes internes concernant le financement du secteur public, la réforme agraire, les marchés du travail et des capitaux, et le développement de la concurrence. En 1986, le gouvernement a entrepris de supprimer certaines entités publiques et de régler les arriérés de paiement de l'Etat aux entreprises publiques dont les résultats financiers se sont considérablement améliorés. Une loi sur la réforme agraire a été approuvée en 1988, qui ouvre la voie à la privatisation de certaines fermes collectives. Une nouvelle loi sur le marché du travail, adoptée en 1989, assouplit la réglementation en matière de licenciement individuel et collectif et améliore les aides aux chômeurs : abaissement de la limite d'âge pour la retraite anticipée des chômeurs de 62 à 60 ans, assouplissement des conditions requises pour bénéficier des allocations de chômage. Les marchés de capitaux ont connu un développement rapide, marqué par la création de nouvelles institutions et de nouveaux instruments financiers. Les secteurs de la banque et des assurances ont été

ouverts à l'initiative privée et à la concurrence extérieure. Plus récemment, les autorités ont lancé un programme de privatisation dont elles espèrent qu'il sera déterminant pour accélérer les gains de productivité dans un certain nombre de secteurs essentiels et pour réduire à moyen terme le rapport dette publique/PIB. Les sommes importantes que le Portugal a continué de recevoir de la CE ont contribué à la modernisation de l'économie, et il devrait encore en être ainsi aussi longtemps que ces fonds seront utilisés de manière économiquement rationnelle.

Privatisation

Le gouvernement a récemment lancé un programme de privatisation des entreprises nationalisées après 1974, et dont la Constitution de 1975 interdisait explicitement la privatisation. En avril 1990, une législation concernant la privatisation a été votée à la suite de l'Amendement apporté à la Constitution en juin 1989 qui ouvrait la voie à une privatisation complète (100 pour cent) des entreprises publiques. Cet amendement avait été précédé par l'adoption d'une loi en mars 1988 autorisant la transformation des entreprises publiques en sociétés dont l'Etat conservait 51 pour cent du capital (pour plus de détails sur le processus de privatisation, voir l'annexe III). Pour la première phase de privatisation « partielle », le gouvernement a choisi des entreprises rentables : une société de brasserie (Unicer), une banque de moyenne dimension (Banco Totta & Açores) et deux compagnies d'assurance (Aliança et Tranquilidade). Les émissions d'actions de ces sociétés ont été entièrement souscrites, et au-delà, en 1989. La participation des travailleurs et des petits porteurs n'a pas été aussi importante qu'on l'avait envisagé, alors que plusieurs grands groupes, y compris des entreprises étrangères, ont acheté plus d'actions que prévu.

La nouvelle Loi sur la privatisation, approuvée en avril 1990, autorise la privatisation intégrale des entreprises publiques. La vente des 51 pour cent d'actions d'Unicer et de Tranquilidade encore détenues par l'Etat est intervenue en juin et octobre 1990 respectivement. Celle des 51 pour cent d'actions de la banque Banco Totta & Açores doit se faire en deux étapes, dont la première est intervenue en juillet. Les 51 pour cent d'actions de la compagnie maritime Transinsular qui appartiennent à l'Etat ont été vendues au mois d'août. L'autre brasserie qui était propriété de l'Etat (Centralcer) a été intégralement privatisée en novembre 1990.

Quoi qu'il n'y ait pas de calendrier bien arrêté, les autres opérations de privatisation envisagées pour 1991 pourraient concerner Banco Português Do Atlântico, principale banque commerciale du Portugal et les dernières parts

d'Aliança. Ce pourrait être ensuite le tour d'autres sociétés du secteur financier et des cimenteries (Secil et Cimpor). Malgré l'ampleur des investissements réalisés, les principales entreprises industrielles doivent encore procéder à une vaste restructuration financière, administrative et physique, ce qui exclut leur privatisation dans un avenir proche. Il en va de même des banques d'Etat. Le gouvernement a l'intention de rester largement présent dans le secteur financier, avec la création de deux grands groupes. Le premier serait constitué de la principale institution financière (Caixa Geral De Depósitos – caisse d'épargne), d'une banque commerciale (Banco Nacional Ultramarino) et d'une compagnie d'assurance (Fidelidade). Le deuxième conglomérat financier, spécialisé dans le financement du commerce extérieur et la promotion des exportations, comprendrait une banque d'investissement (Banco De Fomento Exterior), une banque commerciale (Banco Borges & Irmão) et une compagnie d'assurance des crédits à l'exportation (Cosec). Ces deux groupes considérés globalement effectuent environ 40 pour cent des opérations bancaires.

Évaluation du processus de privatisation

La privatisation des entreprises publiques tend à améliorer la performance de l'économie à plusieurs égards. Les entreprises nationalisées se caractérisent souvent par différentes formes d'inefficiences, parmi lesquelles des sureffectifs et une mauvaise affectation des investissements. Dans la mesure où elle s'accompagne d'une modification des méthodes de gestion, du cadre réglementaire et de la législation dans le but d'intensifier la concurrence, la privatisation peut donc améliorer l'efficacité générale de la production. Bien qu'il ressorte de récents travaux de recherche que les modifications des conditions de concurrence et du cadre réglementaire ont souvent des effets plus marqués sur les incitations, et donc sur les résultats, que le changement du régime de propriété en soi, la privatisation est néanmoins considérée comme importante dans la mesure où elle rend possible, et même probable, une intensification de la concurrence¹⁶. De plus, le produit des privatisations est utilisé pour réduire la dette du secteur public, et pour autant que la privatisation entraîne une augmentation des bénéfices, les recettes fiscales s'accroîtront également. Le processus de privatisation est également censé avoir un certain nombre de retombées positives pour le développement des marchés financiers. De ce point de vue, on considère que le processus de privatisation par étapes contribue à la création d'un marché secondaire plus large pour les titres privatisés améliorant par là-même le produit de l'opération pour l'Etat. Il n'est pas facile de prévoir les recettes à moyen terme dans la mesure où il n'a pas été fixé d'ordre précis pour les différentes opérations de privatisation. On estime cependant qu'en 1991, le produit des privatisations représentera l'équivalent de 2.5 pour cent du PIB.

Fonds destinés à l'ajustement structurel

L'essentiel des fonds en provenance de la CE sont des fonds «structurels» qui ont représenté 2.4 pour cent du PIB en 1988 et 1989 et ont même atteint 2.7 pour cent du PIB en 1990. Ils servent à financer le développement d'infrastructures (transferts du Fonds régional – FEDER) et des activités de formation professionnelle (transferts du Fonds social européen, FSE). D'autres contributions communautaires sont spécifiquement destinées au développement du secteur agricole et du secteur industriel¹⁷. Les contributions budgétaires du Portugal à la CE ont elles aussi augmenté, mais sont restées inférieures à 1 pour cent du PIB.

Le programme d'ajustement industriel: PEDIP

Le PEDIP est un programme global destiné à coordonner les aides financières à l'industrie. Il canalise les fonds provenant des diverses sources communautaires et nationales (fonds communautaires, fonds de l'Etat portugais, financements bancaires) pour les affecter à des projets spécifiques. Son objectif est de moderniser et diversifier l'industrie en développant les infrastructures et en apportant une aide financière et/ou une assistance technique à des activités précises. Le PEDIP doit permettre de renforcer la compétitivité des entreprises de secteurs «matures» par le biais d'innovations au niveau des procédés et des produits.

Après une année de mise en œuvre, on peut se faire une première idée de l'impact de quelques-unes des actions entreprises. A la fin de 1989, sur les quelque 4 000 projets soumis, plus de la moitié avaient été examinés et 40 pour cent approuvés. Les mesures prises en 1989 ont été principalement de deux types :

- i) Incitations à l'investissement productif en vue de la modernisation et de la restructuration, qui ont absorbé la majeure partie des fonds publics acheminés par le PEDIP : 28 milliards d'escudos, soit les trois quarts du total des transferts publics directs à l'industrie, dont une importante contribution de la CE. Ces incitations ne représentent cependant qu'une faible partie du coût total des projets d'investissement. Elles revêtent essentiellement la forme de subventions en capital ;
- ii) Activités de formation professionnelle dans l'industrie ; ces activités ont reçu 6.5 milliards d'escudos au cours de l'année et ont concerné 57 000 personnes.

C'est le secteur manufacturier – en particulier les machines et moyens de transport, les textiles et l'habillement – qui a été le principal bénéficiaire de ces deux formes d'aide.

Programmes d'aide au marché du travail

Les dépenses publiques au titre d'aides actives et passives au marché du travail ont, comme les deux années précédentes, représenté 1 pour cent du PIB en 1989. La part des dépenses publiques en faveur des jeunes s'est élargie alors que celle des garanties de ressources aux chômeurs diminuait, en raison du recul du chômage. Les transferts du Fonds social européen (FSE) destinés à financer des activités de formation dans les entreprises privées se sont par ailleurs poursuivis à une large échelle. Le montant total des contributions du FSE au marché du travail portugais a représenté 0.7 pour cent du PIB en 1989 et 1990, taux proche de la moyenne des années précédentes.

Une enquête réalisée en 1987 et 1988 permet de se faire une idée de l'ampleur des programmes privés de formation cofinancés par le FSE. Ces programmes ont en moyenne touché 100 000 personnes par an, soit environ 2 pour cent de la population active. Plus de 40 pour cent d'entre elles étaient au chômage avant le début de la formation, et 30 pour cent l'étaient encore à la fin du programme. En ce qui concerne les jeunes, 70 pour cent étaient au chômage avant la formation, ce pourcentage tombant à 45 pour cent à la fin du programme.

III. Politique économique et perspectives à court terme

Évolution dans le domaine budgétaire

Les résultats de l'exercice 1989

Le rapport de la dette publique au PIB a sensiblement diminué en 1989, puisque le besoin total de financement des administrations publiques (transactions financières incluses) est tombé de 8.2 pour cent du PIB en 1988 à 4.8 pour cent. Le solde hors transactions financières a également diminué – mais dans une moindre mesure – passant de 6.8 pour cent du PIB en 1988 à 4.2 pour cent en 1989¹⁸. Ce résultat, bien meilleur que prévu, reflète un fort accroissement des recettes induit par la vigueur de la croissance économique, par le rythme plus élevé que prévu de l'inflation, par l'élargissement de la base d'imposition dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu, en 1989, et par le recouvrement simultané des impôts dus au titre de deux régimes fiscaux différents. Le surcroît de recettes dégagé par la mise en œuvre de la réforme de l'impôt sur le revenu en 1989 avait été fortement sous-estimé. Malgré le dynamisme des recettes, la croissance des dépenses publiques est restée bien maîtrisée. Les prévisions réalisées au début de 1989, qui reposaient sur l'hypothèse d'un ralentissement sensible du PIB nominal, envisageaient une diminution du besoin de financement des administrations publiques équivalente à 0.4 pour cent du PIB seulement.

Le produit des impôts directs et des cotisations de sécurité sociale a augmenté de 29 pour cent en 1989 (tableau 12). De ce fait, leur rapport au PIB a atteint près de 18 pour cent, soit un chiffre supérieur de plus de 3 points à celui de deux ans auparavant. L'accroissement du produit de la fiscalité directe tient principalement à la mise en place de la réforme fiscale de 1989. Celle-ci a entraîné un élargissement de la base d'imposition en y incluant les traitements des fonctionnaires et les intérêts servis sur les titres de la dette publique¹⁹. Qui plus est, le recouvrement des impôts a été accéléré car la perception des impôts sur les revenus de 1988, payables

Tableau 12. **Compte consolidé des administrations publiques**

	Milliards d'escudos	Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente			
		1988 Résultat	1989 Résultat	1990 ¹ Estimations	1991 ¹ Prévisions
Recettes courantes	2 262.2	20.9	23.5	13.5	21.8
<i>dont:</i>					
Impôts directs et contributions sociales	983.8	29.1	28.7	19.3	22.4
Impôts indirects	967.2	22.9	12.6	13.9	13.0
Dépenses courantes	2 399.2	16.8	15.5	24.1	19.0
Dépenses en biens et services	1 121.8	23.8	18.1	20.2	19.2
Subventions aux entreprises	128.6	-11.6	32.2	-11.9	38.7
Interêt sur la dette publique	504.8	14.7	3.5	42.5	17.0
Transferts courants	644.0	14.4	17.0	26.4	15.5
Recettes en capital	63.8	31.5	16.8	80.3	41.5
Dépenses en capital	337.3	16.1	19.4	25.0	18.1
<i>dont:</i>					
Investissement	229.5	27.6	13.6	14.8	13.4
Transferts courants	107.8	-2.5	31.0	54.3	17.7
Solde global²		-6.8	-4.2	-7.5	-6.5
Besoin de financement total³		-8.2	-4.8	-8.5	-7.2
Solde global <i>moins</i> la dette publique ²		1.5	3.0	1.3	2.5

1. Pour 1990, estimations; pour 1991, prévisions contenues dans le projet de Budget.

2. A l'exclusion des opérations financières, en pourcentage du PIB.

3. Y compris les opérations financières, en pourcentage du PIB.

Source: Ministère des Finances.

en 1989, s'est chevauchée avec celle des impôts sur les revenus de 1989, qui, à la suite de la réforme, étaient payables la même année. Une partie de l'accroissement des recettes publiques observé en 1989 a donc un caractère temporaire. Le produit de la fiscalité indirecte, qui n'avait cessé d'augmenter depuis l'introduction de la TVA en 1986, a décliné en 1989, les consommateurs s'étant détournés des biens et services assujettis à des taux élevés de TVA, comme les voitures. Ce mouvement a également fait baisser les recettes au titre de la taxe sur les ventes de voitures. Globalement, le rapport des recettes courantes au PIB a progressé de 1½ point entre 1988 et 1989.

En 1989, les dépenses courantes des administrations publiques ont suivi une évolution à peu près conforme aux prévisions malgré une accélération inattendue de l'inflation. Cette évolution, jointe à une croissance du PIB réel plus rapide que prévu, a entraîné une diminution d'un point entier du rapport entre les dépenses et le PIB. A l'origine, le budget envisageait une augmentation d'un point de ce rapport. Les divers postes de dépense ont toutefois suivi des évolutions différentes de celles qui étaient escomptées. Les versements d'intérêt ont été inférieurs aux prévisions en raison des réaménagements qui ont été opérés dans la gestion de la dette et dans le calendrier de relèvement des taux d'intérêt²⁰. Ces «économies» (qui ont représenté plus de 1 pour cent du PIB effectif de 1989) ont été compensées par des dépassements de dépenses dans les domaines de la santé, de l'éducation et des salaires du secteur public. En ce qui concerne la masse salariale du secteur public, les dépassements s'expliquent par les trois facteurs suivants :

- i) Le budget initial ne tenait pas compte de la réforme du barème de rémunération des agents de la fonction publique car on n'en connaissait pas encore la date exacte. En fait, cette réforme a pris effet en octobre 1989;
- ii) En raison du rythme plus élevé que prévu de l'inflation, le relèvement annuel des salaires du secteur public, qui était à l'origine programmé pour le mois de janvier 1990, a été avancé à octobre 1989;
- iii) Enfin, les sommes initialement prévues pour compenser l'imposition des revenus des fonctionnaires avaient été sous-estimées.

Les dépenses d'équipement ont, pour leur part, continué de progresser parallèlement au PIB nominal, pour assurer le financement conjoint de projets bénéficiant de fonds communautaires.

Les résultats budgétaires exceptionnellement bons obtenus en 1989 sont imputables à tous les échelons de l'administration. Au lieu du déficit prévu, les Fonds autonomes ont affiché un léger excédent, du fait essentiellement de la meilleure maîtrise des dépenses qui a résulté des réformes administratives. Les conséquences de ces réformes, qui devraient se poursuivre en 1990, avaient été sous-estimées dans le budget prévisionnel de 1989²¹.

Le budget de 1990

Lors de l'établissement du budget de 1990, l'objectif des autorités était de consolider le processus d'assainissement budgétaire sans accroître la pression fiscale globale. Le budget visait essentiellement à dégager des ressources suffisantes pour

les domaines d'action jugés « prioritaires », comme la santé, l'éducation et les investissements en infrastructure bénéficiant d'un financement conjoint de la CE. Ce budget reposait sur l'hypothèse que le PIB réel continuerait de croître au rythme de 4 pour cent et que l'inflation serait ramenée dans une fourchette comprise entre 9.5 et 10.5 pour cent. Il était en outre admis que certains des facteurs spéciaux qui avaient contribué aux bons résultats de 1989 disparaîtraient et que d'autres pourraient s'inverser. Côté recettes, l'effet positif du chevauchement des recouvrements d'impôt allait s'effacer tandis que les dépenses seraient gonflées par le nouveau barème de rémunération des agents de la fonction publique et par une forte augmentation des versements d'intérêt au titre de la dette publique. Les premières prévisions budgétaires pour 1990 impliquaient un accroissement du besoin total de financement des administrations publiques (transactions financières incluses), qui devait atteindre quelque 9 pour cent du PIB. Selon les estimations actuelles, ce chiffre devrait toutefois être un peu moins élevé : environ 8½ pour cent du PIB, soit 3½ points de plus que le chiffre observé en 1989 et un niveau proche de celui enregistré en 1988 (tableau 12).

Au départ, on prévoyait une augmentation de 12.3 pour cent des recettes courantes en 1990, mais celle-ci est maintenant estimée à près de 13½ pour cent, sous l'effet principalement du rythme plus élevé que prévu de l'inflation. De ce fait, le rapport entre les recettes et le PIB sera un peu supérieur au niveau enregistré il y a deux ans. L'effet de stimulation de la réforme fiscale sur les recettes sera encore supérieur à ce qu'on prévoyait au départ, et le recouvrement des anciens impôts, et notamment du solde de la contribution industrielle et de l'impôt complémentaire, se poursuit en 1990. Par contre l'allègement fiscal accordé en février 1990, sous forme d'un ajustement ponctuel des tranches de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour compenser l'inflation et d'abattements supérieurs au taux effectif d'inflation, devrait faire baisser les recettes fiscales. Le produit de la fiscalité indirecte pourrait, pour sa part, progresser parallèlement au revenu nominal, ce qui laisserait inchangé son rapport au PIB.

Selon les estimations, les dépenses courantes auraient augmenté de 24 pour cent en 1990. Il n'y a eu aucun ajustement en hausse de la croissance des dépenses malgré le niveau plus élevé que prévu de l'inflation, mais il sera procédé à certaines compensations de l'inflation au niveau des différentes composantes de la dépense. Les paiements d'intérêt se sont vraisemblablement alourdis, passant de 7.3 à environ 9 pour cent du PIB. Cette évolution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- L'émission de titres de la dette publique portant des taux d'intérêt bruts²²;

- Le calendrier des opérations de gestion de la dette qui, s'il avait été favorable en 1989, alourdira la charge budgétaire d'un montant estimé correspondant à 0.5 pour cent du PIB en 1990;
- La hausse des taux d'intérêt effectifs sur la dette publique, car les nouveaux emprunts sont de plus en plus financés aux taux du marché.

Selon les estimations, les autres dépenses courantes auraient progressé d'environ 20 pour cent, en raison dans une large mesure de la réforme du barème de rémunération des agents de la fonction publique. Les dépenses de santé et d'éducation ainsi que les dépenses d'équipement ont fortement augmenté. L'accroissement de ces dernières a toutefois été totalement compensé par un surcroît de recettes au compte de capital.

Le solde global des administrations publiques (hors transactions financières) pourrait passer de 4.2 pour cent du PIB en 1989 à 7½ pour cent en 1990. Cette détérioration tient à l'augmentation à la fois du service de la dette et des autres dépenses courantes. L'excédent primaire, qui était passé de 1½ pour cent du PIB en 1988 à 3 pour cent en 1989, retombera vraisemblablement à 1.3 pour cent du PIB en 1990. Comme on prévoit un accroissement des transactions financières en pourcentage du PIB, le besoin total de financement pourrait atteindre 8½ pour cent du PIB. Ces chiffres ne sont encore que des estimations provisoires. De grandes incertitudes subsistent quant à l'évolution aussi bien des dépenses que des recettes en raison des réformes récentes de la fiscalité, ainsi que du barème de rémunération des agents de la fonction publique, et des procédures de la comptabilité publique. Pour la première fois en 1990, les budgets des Services et Fonds autonomes étaient inclus dans le budget de l'administration centrale présenté à l'approbation du Parlement.

Le mouvement d'incorporation à la dette publique d'engagements pris antérieurement par les caisses autonomes et les entreprises publiques s'est poursuivi en 1990, mais à un rythme plus lent. Il cessera ensuite, le processus étant achevé. De ce fait, l'augmentation de la dette publique a une fois encore été supérieure, en 1990, au montant escompté du déficit budgétaire. Malgré tout, on prévoit une nouvelle diminution (de 2½ points) du rapport de la dette publique au PIB.

Le projet de budget pour 1991

Le projet de budget pour 1991 repose sur l'hypothèse que le PIB réel augmentera de près de 3½ pour cent, le rythme de hausse des prix à la consommation se ralentissant pour revenir à 10¾ pour cent. Le principal objectif de ce budget est la

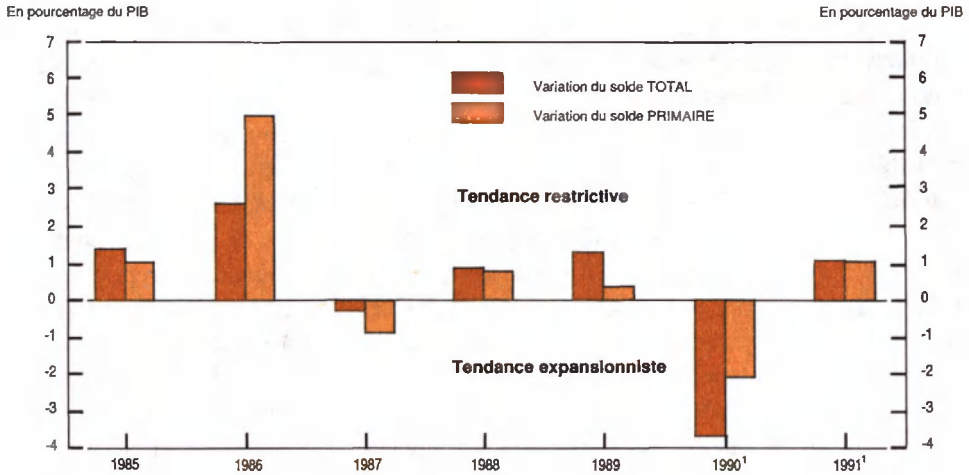
réduction du déficit des administrations publiques en pourcentage du PIB grâce à un alourdissement de la fiscalité indirecte, à des mesures de lutte contre la fraude fiscale et à une diminution de la part de certaines composantes de la dépense courante dans le PIB. Malgré de nouveaux allègements d'impôt pour les bas et les gros revenus, les recettes fiscales directes devraient progresser d'environ 22 pour cent grâce à une amélioration des procédures de recouvrement. Les dépenses devraient augmenter moins que les recettes fiscales, avec un accroissement de 17 pour cent seulement des paiements d'intérêt, qui retrouveront leur rythme normal après une progression exceptionnelle en 1990, tandis que l'augmentation des dépenses de travaux publics, d'éducation et de santé sera en partie compensée par une croissance nulle du budget de fonctionnement de la plupart des ministères. Le total des dépenses courantes semble devoir augmenter en termes réels en 1991.

Au total, sur la base de ces propositions, le solde des administrations publiques (hors transactions financières) devrait reprendre sa tendance à la baisse et tomber d'un chiffre estimé de 7.5 pour cent du PIB en 1990 à 6.5 pour cent en 1991. L'excédent primaire devrait, pour sa part, s'élargir pour atteindre 2.5 pour cent (contre $2\frac{3}{4}$ pour cent prévus par le QUANTUM). Comme les transactions financières diminueront légèrement en pourcentage du PIB, le besoin total de financement pourrait tomber à 7.2 pour cent du PIB, soit 1.3 point de moins que son niveau estimé pour 1990.

L'orientation de la politique budgétaire

Pour apprécier l'orientation de la politique budgétaire, il est utile d'examiner les variations annuelles du solde budgétaire corrigé des fluctuations conjoncturelles sur la période 1988 à 1990. L'incidence des facteurs exceptionnels, qui ont joué un rôle important en 1989, s'est inversée en 1990, en particulier celle du recouvrement simultané des divers impôts et du calendrier des paiements d'intérêt. Ces effets s'annulent partiellement dès lors qu'on considère la variation cumulée sur les deux années 1989 et 1990. L'excédent du *budget « primaire »* (c'est-à-dire à l'exclusion des paiements d'intérêts nets) corrigé des fluctuations conjoncturelles s'est accru de $\frac{1}{2}$ pour cent du PIB en 1989, pour ensuite se réduire de 2 points de pourcentage en 1990. Par conséquent, l'action discrétionnaire a présenté, globalement, un caractère expansionniste (graphique 12). Par ailleurs, le *déficit budgétaire total* corrigé des fluctuations conjoncturelles, qui avait diminué d'un peu plus de 1 pour cent du PIB en 1989, a augmenté de plus de $3\frac{1}{2}$ pour cent du PIB en 1990 en raison de l'alourdissement sensible du coût du service de la dette (l'incidence du calendrier des opérations de gestion de la dette est globalement nulle). Cette évolution dans le

Graphique 12. **L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE**
 Variation du solde budgétaire corrigé des influences conjoncturelles,
 en pourcentage du PIB
 (Compte des administrations publiques)



1. Estimations du Secrétariat.
 Source : Secrétariat de l'OCDE.

sens d'une certaine détente budgétaire est venue à un moment où le chômage était faible et où les marchés de biens et services étaient en pleine expansion. Comme l'inflation est restée pratiquement inchangée en 1989 et 1990, cette évaluation n'est pas sensiblement modifiée si les chiffres sont ajustés pour tenir compte de la hausse des prix. Le projet de budget pour 1991 implique une orientation dans le sens de la rigueur budgétaire. Bien qu'il soit utile – pour évaluer l'orientation donnée à la politique – de distinguer les variations du solde budgétaire résultant de facteurs automatiques (la composante conjoncturelle) de celles qui découlent de mesures discrétionnaires, et, parmi ces dernières, d'isoler les distorsions temporaires qui ne sont pas liées aux activités normales de l'Etat, il n'en reste pas moins que c'est le *déficit total*, service de la dette inclus, qui doit être financé.

Politique monétaire et politique de taux de change

Le resserrement de la politique monétaire en 1989-90

La politique monétaire a été durcie à plusieurs reprises en 1989 et 1990, face à une nouvelle accélération de l'inflation à la suite de chocs sur les prix alimentaires et d'une surchauffe des marchés de produits et du travail. Dans le même temps, des entrées rapides de capitaux ont accru la liquidité intérieure, ce qui a incité les autorités à rembourser par anticipation une partie de leur dette extérieure. Afin de réduire les effets sur la liquidité des entrées de capitaux privés, les autorités ont par ailleurs accéléré le mouvement d'assouplissement du contrôle des changes pour les résidents et rendu les emprunts à l'étranger plus coûteux pour les entreprises. Des mesures spéciales ont été prises pour limiter l'accès automatique des administrations publiques au crédit bancaire. La politique tendant à développer le contrôle indirect des agrégats monétaires a été poursuivie malgré les difficultés de gestion de la liquidité posées par les entrées rapides de capitaux, favorisées par le niveau élevé des taux d'intérêt intérieurs et les révisions annoncées du taux de change.

En mars 1989, un ensemble de mesures restrictives a été adopté afin d'améliorer l'efficacité du plafonnement du crédit, d'absorber l'excès de liquidités bancaires et de relever les taux des prêts et des dépôts²³. Ensuite, la politique monétaire a encore été resserrée plusieurs fois à intervalles rapprochés. En mai 1989, il a été annoncé que les bons du Trésor à moyen et long terme détenus par les banques devaient être inclus dans le montant des crédits sujets à plafonnement à compter de juillet 1989. Les prêts au secteur public n'étaient plus pris en compte dans les plafonds depuis juin 1987, ce qui avait contribué à alimenter la croissance du crédit²⁴. En juin 1989, des mesures ont été prises pour limiter les possibilités des banques et des institutions non monétaires d'emprunter à l'étranger. Les seuls emprunts extérieurs à moyen et long terme des banques qui n'étaient pas assujettis à des plafonds étaient désormais les crédits en cours à fin juin 1989 et les prêts d'une durée supérieure à cinq ans. Le montant des emprunts à l'étranger des principales institutions financières non bancaires était, pour sa part, limité au montant de leurs fonds propres. Au printemps 1990, le plafonnement du crédit a été suspendu dans le cadre de l'effort entrepris pour faciliter le passage à une politique de contrôle indirect des agrégats monétaires²⁵, et toutes les institutions financières non monétaires ont désormais été tenues de constituer un montant minimum de réserves obligatoires. Dans le cadre des nouvelles dispositions, la définition du passif assujetti à la constitution de réserves obligatoires peut être encore élargie.

En juin 1990, le taux minimum d'intérêt des dépôts à terme de plus de six mois a été porté de 13 à 14 pour cent. Le taux de dépôts d'épargne-logement a été relevé et porté à 14.5 pour cent. En juillet 1990, afin de décourager les emprunts à l'étranger, les autorités ont mis en place un système obligeant les entreprises à constituer auprès de la Banque centrale un dépôt non rémunéré d'un montant égal à 40 pour cent des nouveaux prêts qui leur ont été consentis à l'étranger. Ne sont pas assujettis à cette obligation les crédits commerciaux pour l'importation de biens d'équipement. Parallèlement, les résidents ont été autorisés à acheter des actions et obligations d'autres pays de l'OCDE mais il leur est toujours interdit d'ouvrir un compte chèque à l'étranger. Les autorités ont à nouveau procédé à des remboursements anticipés sur la dette extérieure et la Banque centrale a acheté un important volume de devises pour tenter de stabiliser le taux de change.

Tableau 13. Agrégats monétaires

Pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente

	Milliards d'escudos 31/12/88	1987	1988		1989		1990	
		Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Août
M1-	1 722.1	14.4	14.5	12.8	10.5	6.1	10.0	18.6
Dépôts à terme ¹	2 832.1	13.2	13.0	12.3	11.6	14.3	10.3	10.1
Bons du Trésor ^{1,2}	566.7	47.1	24.7	15.8	3.0	2.6	38.7	68.4
L-	5 389.8	17.5	16.2	15.0	13.2	7.5	10.8	16.5
Dépôts des émigrés	1 420.3	3.7	8.2	9.7	11.3	11.8	12.2	10.7
L	6 892.6	14.2	14.0	14.5	13.8	9.4	12.3	16.0

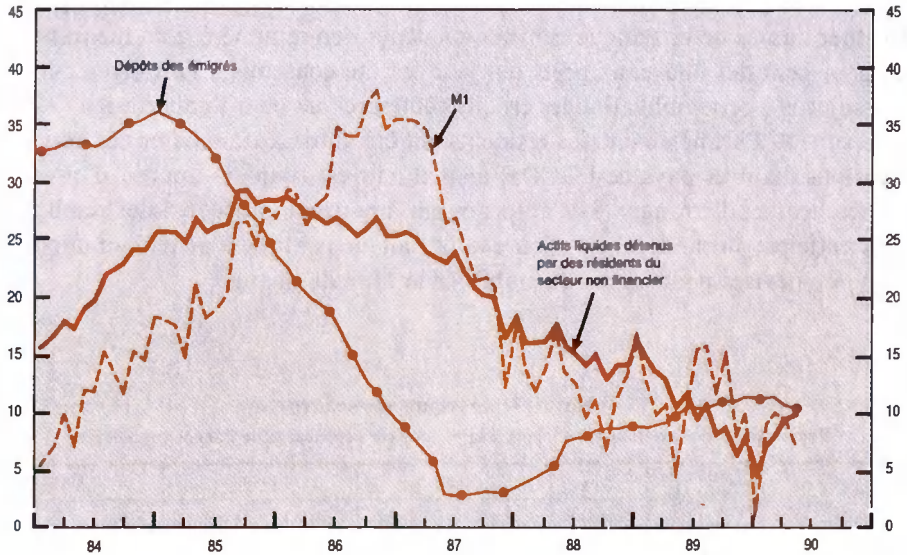
1. Résidents à l'exclusion des institutions financières.

2. Y compris, depuis décembre 1988, les titres de crédit mis aux enchères pour l'investissement public (CLIP).

Source: Banque du Portugal, *Monthly Bulletin*.

Sous l'effet du contrôle plus strict du crédit et du relèvement des taux d'intérêt, la croissance de tous les agrégats monétaires s'est sensiblement ralentie en 1989, et la vitesse de circulation de la monnaie s'est accélérée au second semestre de l'année. La croissance des actifs liquides (L-) est tombée à 7.5 pour cent en décembre 1989, alors qu'elle atteignait 15.0 pour cent un an plus tôt (tableau 13 et graphique 13)²⁶. Avec 11.7 pour cent, le taux moyen de croissance de L- en 1989 est resté dans la fourchette prévue dans la version révisée du programme monétaire pour 1989²⁷. En 1989, la croissance de L- a été imputable en grande partie aux

Graphique 13. **MONNAIE ET CRÉDIT**
 Pourcentage de variation sur 12 mois



Source : Banque du Portugal.

achats nets, non stérilisés, de devises de la Banque centrale. Par ailleurs, la progression globale des crédits bancaires s'est ralentie, tombant à 6 pour cent en décembre alors que son taux de croissance s'établissait à 11 pour cent un an auparavant. Ce résultat tient à la fois à des ventes directes massives de bons du Trésor au secteur non bancaire et à la nette diminution du besoin de financement du secteur public. Dans le même temps, les emprunts du secteur privé à l'étranger ont rapidement augmenté, stimulés par le niveau relativement moins élevé des taux d'intérêt étrangers et par la faiblesse des risques de change. Au cours des huit premiers mois de 1990, la croissance des agrégats monétaires s'est accélérée sous l'effet des entrées de capitaux et d'un redémarrage de la progression du crédit. Il est devenu plus difficile de contrôler les variations des agrégats monétaires et de les interpréter en raison des modifications structurelles opérées dans le secteur financier et des tentatives des banques pour tourner les plafonds imposés au crédit.

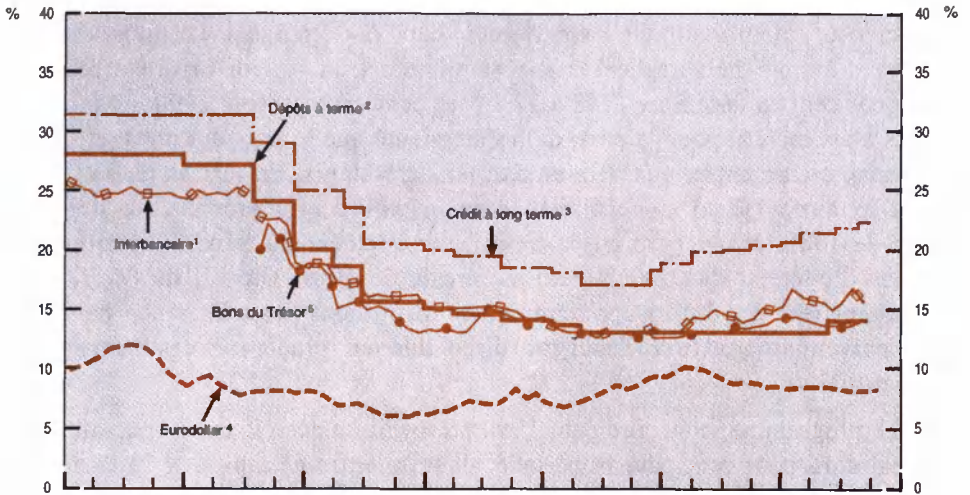
Par suite de la série de mesures restrictives décrites précédemment, les taux d'intérêt nominaux ont suivi une évolution à la hausse en 1989 et au début de 1990 (graphique 14). Par contre, en termes réels, les taux à court terme ont diminué. Dans le même temps, l'écart de taux d'intérêt par rapport aux marchés étrangers s'est creusé, ce qui a stimulé les entrées de capitaux étrangers. Le taux des prêts bancaires à trois mois applicable aux emprunteurs du secteur privé est passé de 18.2 pour cent en décembre 1988 à 22.8 pour cent en novembre 1990. Le taux des dépôts à six mois a, pour sa part, moins augmenté que le taux des prêts, et l'écart s'est donc creusé entre taux débiteurs et taux créditeurs. En termes réels et après impôt, le taux versé sur les dépôts est devenu négatif pour la première fois depuis le début de 1985, ce qui tient en partie à l'accroissement du taux d'imposition des revenus d'intérêt induit par la réforme fiscale de 1989. Du fait de l'érosion du rendement réel des dépôts après impôt, les institutions financières non bancaires sont parvenues à attirer l'épargne disponible en proposant des instruments compétitifs.

Le programme monétaire pour 1990 prévoyait un accroissement maximum de L- égal à 12 pour cent pour la période comprise entre décembre 1989 et décembre 1990, soit une augmentation de 8.2 pour cent en glissement annuel. Les directives contenues dans le budget de 1990 concernant la gestion de la dette publique préconisaient par ailleurs une nouvelle augmentation importante des ventes au public par les banques de titres à moyen et long terme de la dette publique. Comme en 1989, ces ventes devaient aller de pair avec de nouveaux remboursements anticipés sur la dette extérieure. Les autorités entendent remplacer progressivement les instruments à faible rendement détenus par les banques par des titres de la dette rémunérés aux taux du marché. Cela contribuerait à absorber la liquidité excessive du secteur bancaire, héritage du système de plafonnement du crédit et de l'ampleur de l'épargne constituée par le secteur privé sous forme de dépôts bancaires. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt de nombreux titres de la dette publique à moyen et long terme sont encore indexés sur les taux fixés par les autorités, c'est-à-dire, jusqu'en 1989, sur le taux d'escompte officiel et sur le taux de référence du marché des capitaux²⁸. Les modifications apportées aux méthodes d'indexation ont permis de rémunérer la dette publique aux taux du marché.

Pour absorber l'excès de liquidité, les autorités envisagent de vendre au système bancaire des titres de la dette publique pour un montant estimé à 1 060 milliards d'escudos (soit 13 pour cent du PIB). L'essentiel du produit de ces ventes (850 milliards d'escudos, selon les estimations) servira à rembourser des emprunts contractés antérieurement auprès de la Banque du Portugal. Le reste sera affecté à de nouveaux remboursements anticipés de la dette extérieure des administrations

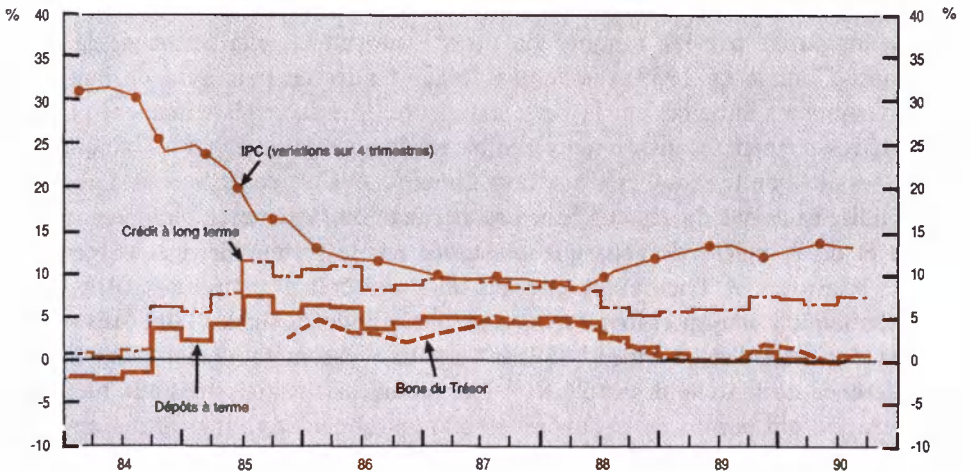
Graphique 14. TAUX D'INTÉRÊT

A. Taux nominaux



B. Taux réels

Corrigés du glissement des prix (IPC) sur 4 trimestres



1. Taux moyen 60 à 90 jours, jusqu'à juillet 1985 ; 31 à 90 jours, par la suite.

2. Six mois à un an.

3. Plus de deux ans, moins de cinq ans.

4. Trois mois.

5. 182 jours ; à partir de juillet 1989, taux brut.

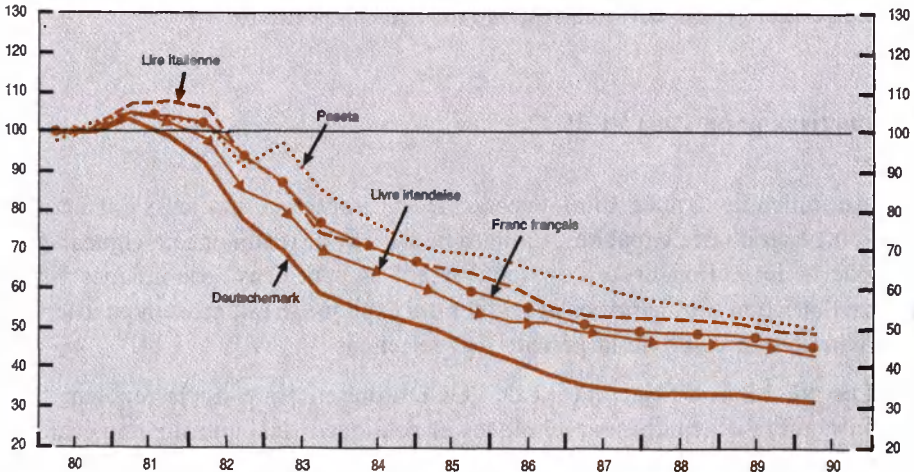
Source : Banque du Portugal, *Monthly Bulletin*.

publiques. Les autorités ont en outre annoncé qu'il sera mis un terme au système actuel par lequel elles indiquent un taux recommandé d'expansion du crédit.

Politique de taux de change

Dans le cadre de la politique de dévaluations annoncées à l'avance, et d'ampleur limitée, le taux de change effectif a continué de baisser en 1989, son déclin cumulé atteignant 3 pour cent sur la période comprise entre décembre 1988 et décembre 1989, soit 0.25 pour cent par mois. Par rapport à l'Ecu, la dépréciation cumulée a représenté 3.5 pour cent en 1989 (par rapport à l'année précédente). Le taux de change réel s'est par contre apprécié, tout comme en 1988, la baisse du taux de change effectif ayant été inférieure à l'écart d'inflation (graphique 15). Avec l'accélération de l'inflation, la hausse du taux de change réel s'est accentuée en 1989 pour atteindre 3.8 pour cent, contre 2.7 pour cent en 1988 (chiffres de décembre à décembre).

Graphique 15. TAUX DE CHANGE DE L'ESCUDO PAR RAPPORT À CERTAINES MONNAIES¹
Indice, 1980 = 100



1. Unités de monnaie par escudo.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

En septembre 1990, face aux entrées massives de capitaux, les autorités ont annoncé un assouplissement du régime des changes²⁹. Depuis octobre, les autorités ont laissé l'escudo fluctuer plus librement mettant ainsi un terme à la politique de petites dévaluations annoncées à l'avance. Dans le cadre des nouvelles dispositions, les variations du taux de change sont évaluées par rapport à un panier composé des cinq principales monnaies du mécanisme de change du SME, c'est-à-dire du deutchemark, de la peseta espagnole, du franc français, de la livre sterling et de la lire italienne. Sont exclus de ce panier de monnaies, le dollar des Etats-Unis et le yen. Sur cette base, il semble que les pouvoirs publics aient conservé un objectif global de dépréciation annuelle de 3 pour cent du taux de change effectif. Cependant, dans le cadre de la nouvelle politique de change, cette dévaluation tendancielle doit être opérée de manière flexible, de sorte que le taux de change nominal peut fort bien s'apprécier sur courte période, ce qui fait monter le taux de change réel et atténue l'inflation. Cette nouvelle approche s'est immédiatement traduite par une appréciation de l'escudo en termes réels, en octobre et en novembre 1990.

En juin 1990, les autorités ont annoncé leur intention de faire entrer l'escudo dans le mécanisme de change du SME, ce qui a de nouveau donné à penser que l'adhésion était imminente. Cette déclaration n'avait rien d'étonnant car il est bien connu que les autorités portugaises sont désireuses de participer pleinement à la seconde phase de l'union économique et monétaire de la CE. Or, cette participation nécessite l'entrée dans le mécanisme de change, opération qui, à son tour, exige une sensible diminution du taux d'inflation afin d'éviter un fort accroissement du taux de change réel et une perte correspondante de compétitivité.

Perspectives pour 1991 et 1992

Au milieu de l'année 1990, l'économie se caractérisait toujours par un niveau élevé d'utilisation des capacités, un marché du travail tendu et une vigueur persistante de la formation brute de capital fixe. Les politiques économiques visant à réduire l'inflation sont le principal facteur qui explique le ralentissement attendu de la production au cours de la période de projections.

Les prévisions du Secrétariat de l'OCDE présentées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses techniques et politiques ainsi que sur une évaluation de l'évolution de la situation internationale. On suppose ainsi que :

- Le taux de change nominal restera inchangé par rapport à son niveau du 5 novembre 1990, à savoir 130.7 escudos pour un dollar;

- Le prix fab à l'importation du baril de pétrole s'établira à 27 dollars en moyenne au second semestre de 1990, et restera ensuite constant en termes réels;
- La croissance des échanges mondiaux sera de 5.2 pour cent en 1991 et 6.3 pour cent en 1992 tandis que celle des marchés d'exportation des produits manufacturés portugais atteindra 6½ pour cent en 1991 et 7 pour cent en 1992;
- Le budget de 1991 impliquera une réorientation dans le sens de l'austérité;
- La politique monétaire entraînera une hausse des taux d'intérêt nominaux et réels en 1991;
- Dans le cadre du nouvel accord sur la politique des revenus signé en octobre 1990, l'augmentation des salaires contractuels dans le secteur privé sera limitée à 13.5 pour cent au premier trimestre de 1991.

Après s'être établie à un rythme annuel moyen de 4½ pour cent au cours des deux années 1989 et 1990, la croissance du PIB réel devrait s'affaiblir en 1991, et se redresser ensuite. Toutes les composantes de la demande intérieure contribueront vraisemblablement au ralentissement de 1991. Les dépenses de consommation du secteur privé pourraient se tasser sous l'effet de la moindre progression de l'emploi, de l'alourdissement du taux effectif d'imposition et de la hausse des taux d'intérêt réels. Pour sa part, la formation brute de capital fixe perdra probablement de sa vigueur en raison de l'effet d'accélérateur induit par le ralentissement de la consommation privée et des exportations (tableau 14).

Sous l'effet du ralentissement de la croissance, la progression de l'emploi s'atténuera vraisemblablement en 1991. Il pourrait en résulter un glissement en hausse du taux de chômage, qui risque de s'accroître de peut-être ¼ point entre 1990 et 1991. Comme les salaires ont toujours été très sensibles à toute détente sur le marché du travail, l'augmentation du chômage pourrait freiner la progression des salaires nominaux dans des proportions suffisantes pour contenir la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre. Cependant, compte tenu de la récente augmentation des prix du pétrole et de la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des prix énergétiques, l'inflation telle qu'elle ressort de l'évolution de l'indice implicite de prix de la consommation privée restera vraisemblablement élevée, aux alentours de 12 pour cent en 1991 avant de tomber à 10½ pour cent en 1992. Les pouvoirs publics espèrent cependant que le taux d'inflation ne dépassera pas 10¾ pour cent en 1991 grâce aux nouvelles mesures de la politique des revenus. L'Accord économique et social signé en octobre 1990 par le gouvernement, l'association des employeurs et le syndicat socialiste (UGT) vise à modérer la progression des

Tableau 14. Perspectives à court terme

	1989	1990	1991	1992
	Pourcentages de variation			
Demande et production en volume (aux prix de 1977)				
Consommation privée	3.1	4.5	3.2	3.5
Consommation publique	2.0	2.2	1.8	1.8
Formation brute de capital fixe	7.5	9.0	7.0	7.5
Demande intérieure finale	4.0	5.3	4.0	4.4
Variation de stocks ^{1,2}	0.5	0.3	0.3	0
Demande intérieure totale	4.3	5.4	4.1	4.2
Exportations de biens et services	16.5	12.0	8.0	8.6
Importations de biens et services	10.6	13.2	8.5	8.7
Variation de la balance extérieure ¹	0.5	-2.2	-1.4	-1.4
PIB aux prix du marché	5.4	3.9	3.3	3.5
Inflation				
Indice implicite des prix du PIB	12.8	13.6	12.6	11.0
Indice implicite des prix de la consommation privée	12.7	13.3	12.0	10.5
Marché du travail				
Emploi total	2.2	1.2	0.7	1.2
Taux de chômage	5.1	5.1	5.4	5.2
	Milliards de dollars			
Balance des paiements				
Balance commerciale	-5.1	-7.0	-8.7	-10.0
Balance des opérations courantes (en pourcentage du PIB)	-0.6 (-1.2)	-1.2 (-2.0)	-1.9 (-2.6)	-2.7 (-3.1)

1. En pourcentage du PIB de la période précédente.

2. Y compris l'ajustement statistique.

Source: Secrétariat de l'OCDE.

salaires et des prix en 1991, un objectif d'inflation de 10³/₄ pour cent étant retenu comme référence. Ce nouvel accord ne comporte pas de clause de rattrapage mais prévoit la réévaluation tous les trois mois des perspectives d'inflation pour 1991. Les modifications du taux d'inflation par rapport à l'objectif qui seraient imputables au choc pétrolier ne sont pas prises en compte³⁰.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, les exportations de biens et services semblent devoir diminuer en 1991 à mesure que se ralentira la croissance des marchés et que le taux de change réel continuera de s'apprécier. Dans le même temps, la croissance des importations devrait s'affaiblir face au ralentissement

attendu de la demande intérieure. Comme le choc pétrolier entraînera une détérioration des termes de l'échange, le déficit commercial devrait se creuser fortement en 1991 et en 1992. Sous l'effet de cette détérioration, et d'une diminution de l'excédent de la balance des invisibles résultant pour partie d'une baisse des remises de fonds des travailleurs émigrés, le déficit de la balance des opérations courantes pourrait s'élargir en 1991 et 1992, pour atteindre 3 pour cent du PIB en 1992.

Une économie très vulnérable aux chocs pétroliers

Comme de nombreux autres pays de l'OCDE, le Portugal est fortement tributaire des importations d'énergie, et surtout de pétrole, lesquelles ont représenté 85 pour cent de sa consommation totale d'énergie primaire en 1989. Ce qui distingue toutefois le Portugal des autres pays, c'est l'intensité exceptionnellement forte en énergie et en pétrole de sa production, intensité qui rend son économie particulièrement vulnérable aux chocs pétroliers (tableau 15). En 1989, la consommation de pétrole du pays a représenté, en valeur nominale, 3,3 pour cent du PIB, soit un chiffre 2½ fois supérieur à la moyenne des pays européens.

Malgré les chocs pétroliers des années 70, l'intensité énergétique de la production a fortement augmenté pendant la décennie pour se ralentir ensuite. Cette évolution est à l'opposé de celle qui a été observée dans la plupart des autres pays, où la consommation d'énergie a diminué par rapport à la production. Le Portugal utilise une grande quantité d'énergie par unité de production industrielle, en partie du fait des subventions qui ont favorisé les activités grosses consommatrices d'énergie. Jusqu'en 1987, l'utilisation de fuel lourd dans l'industrie et la production d'électricité bénéficiait en effet de subventions importantes. De ce fait, au début des années 80, le prix réel de l'énergie pour le consommateur final a beaucoup moins augmenté au Portugal que dans les autres pays. A la fin des années 80, ce prix y était encore inférieur à son niveau d'avant le second choc pétrolier (graphique 16).

Selon l'évolution observée dans différents pays lors des précédents chocs pétroliers, il semble que les conséquences pour l'inflation et l'emploi d'une hausse donnée du prix du pétrole dépendent principalement de la réaction de la politique économique et des salaires et non pas tant de la dépendance de l'économie à l'égard du pétrole. Si tel est bien le cas, les répercussions au Portugal de l'actuel choc pétrolier seront vraisemblablement limitées. Aux termes de l'Accord économique et social conclu en octobre 1990, la hausse du niveau des prix induite par le renchérissement du pétrole ne sera pas répercutée sur les salaires nominaux. Qui plus est, le

resserrement de la politique économique limite les risques d'un engrenage prix-salaires. Enfin, les autorités ont décidé de laisser le renchérissement du pétrole se transmettre intégralement dans les prix de vente de l'énergie à l'utilisateur final et de continuer à réduire les subventions pétrolières. Autant de facteurs qui devraient contribuer à inverser la tendance à l'augmentation de l'intensité énergétique de la production.

Tableau 15. Consommation d'énergie primaire

	1973	1979	1988
Portugal			
TPER/PIB ¹	0.52	0.61	0.67
TPER/Population	0.92	1.16	1.53
TPER (1973=100)	100	140	190
Etats-Unis			
TPER/PIB ¹	0.59	0.55	0.44
TPER/Population	8.34	8.46	7.83
TPER (1973=100)	100	108	110
Italie			
TPER/PIB ¹	0.42	0.39	0.32
TPER/Population	2.46	2.61	2.64
TPER (1973=100)	100	109	113
Grèce			
TPER/PIB ¹	0.51	0.54	0.58
TPER/Population	1.42	1.73	2.04
TPER (1973=100)	100	131	152
Espagne			
TPER/PIB ¹	0.42	0.48	0.45
TPER/Population	1.62	1.98	2.17
TPER (1973=100)	100	130	150
Irlande			
TPER/PIB ¹	0.59	0.56	0.48
TPER/Population	2.37	2.70	2.75
TPER (1973=100)	100	123	133
OCDE Europe²			
TPER/PIB ¹	0.51	0.48	0.42
TPER/Population	3.13	3.29	3.11
TPER (1973=100)	100	109	111
OCDE²			
TPER/PIB ¹	0.54	0.51	0.41
TPER/Population	4.79	4.99	4.92
TPER (1973=100)	100	109	114

1. Besoins totaux d'énergie primaire (TPER) en millions de tonnes d'équivalent pétrole, divisés par le PIB (en milliards de dollars de 1985).

2. Pays membres de l'AIE pour 1988.

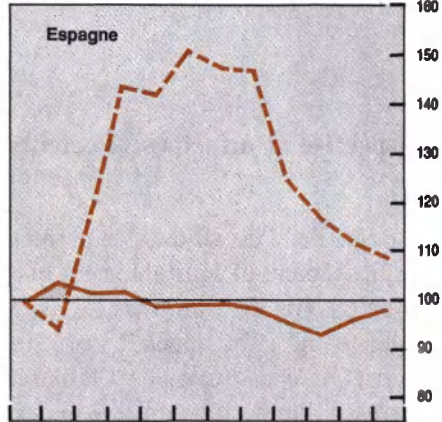
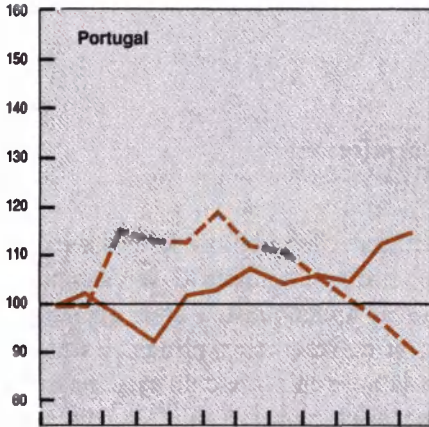
Source: Agence Internationale de l'Énergie, *Politiques et Programmes des pays Membres de l'AIE*, 1990.

Graphique 16. INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA PRODUCTION ET PRIX RÉEL DE L'ÉNERGIE POUR LE CONSOMMATEUR FINAL

— Besoins en énergie primaire par unité produits
 - - - Prix réels de l'énergie pour le consommateur final¹

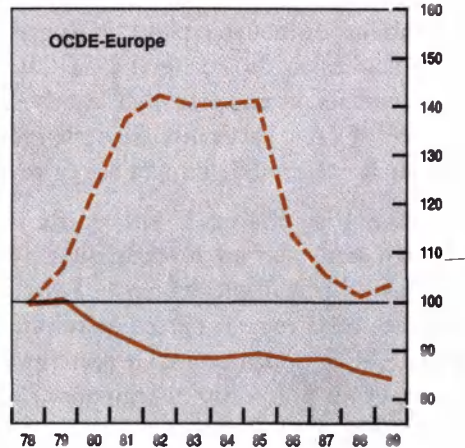
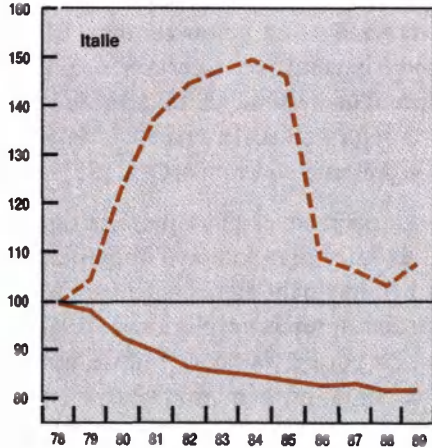
1978 = 100

1978 = 100



1978 = 100

1978 = 100



1. Prix de l'énergie déflatés par la moyenne pondérée des prix à la production et à la consommation.
 Sources : AIE/OCDE, Bilans énergétiques des pays de l'OCDE; Energy Prices and Taxes.

IV. La réforme fiscale: de moindres distortions et une plus grande équité

Rétrospective et principes directeurs de la réforme

Le rôle de la fiscalité est de permettre aux pouvoirs public de lever des recettes aussi efficacement et équitablement que possible afin de financer les services publics et les paiements de transferts. Le système fiscal archaïque qui était appliqué au Portugal avant 1974 appelait des réformes, et ce pour deux principales raisons. D'une part, la constitution de 1976 prévoyait la mise en place d'un système unique et progressif d'imposition du revenu des personnes physiques. Toutefois, comme elle ne stipulait pas de date limite pour l'achèvement de cette réforme, celle-ci a été repoussée à plusieurs reprises jusqu'à la seconde moitié des années 80 du fait de l'instabilité du pouvoir politique (onze gouvernements en quatorze ans). D'autre part, l'adhésion du Portugal à la CE a rendu impératifs un certain nombre de changements, et en particulier la mise en place d'un système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La Commission chargée de la réforme fiscale, créée en 1984 pour étudier la réforme de l'impôt sur le revenu, a présenté son rapport en 1987.

Avant la réforme, l'impôt sur le revenu des personnes physiques était assis à 90 pour cent sur les revenus du travail. Les taux marginaux d'imposition des revenus du travail prévus par la Loi étaient extrêmement élevés – même pour les tranches relativement basses de revenu – surtout après la révolution de 1974: en août 1974, le taux marginal le plus élevé avait été porté à 84 pour cent. Ce système, qui associait à des taux marginaux très élevés un grand nombre d'abattements et d'avantages fiscaux, a entraîné une érosion progressive de la base d'imposition en incitant à l'évasion et à la fraude fiscales. De ce fait, les taux marginaux d'imposition du revenu étaient très élevés mais les taux moyens effectifs très bas: la fiscalité créait d'importantes distorsions pour des recettes, somme toute, faibles. Une réforme était de toute évidence nécessaire.

La structure de l'impôt sur le revenu avant la réforme posait également des problèmes. Comme les taux d'imposition des revenus de sources différentes pouvaient varier sensiblement, deux personnes ayant le même niveau de revenu et se trouvant dans une situation identique à tous autres égards pouvaient devoir supporter une pression fiscale très différente selon la répartition de leur revenu entre les diverses catégories distinguées dans le barème. Leur taux d'imposition marginal pouvait, lui aussi, différer sensiblement.

Au cours de la plupart des années écoulées depuis la révolution de 1974, le budget du Portugal a affiché d'importants déficits. Ceux-ci ont été financés par des émissions monétaires de la Banque centrale et par des obligations de financement rémunérées à des taux inférieurs à ceux du marché, contraignant les institutions financières, dont bon nombre appartiennent à l'Etat. Il en est résulté une augmentation persistante des prix et une grande inefficience du système d'intermédiation financière. Un objectif important de la réforme fiscale – rendue nécessaire par l'adhésion du Portugal à la CE – était de substituer des recettes fiscales explicites aux « impôts implicites » (seignorage et imposition implicite des services d'intermédiation) ainsi que d'élargir la base d'imposition afin de dégager des recettes plus importantes sans relever les taux marginaux d'imposition. Par conséquent, pendant les négociations qui ont précédé son adhésion à la CE, le Portugal s'est fermement engagé à réformer sa fiscalité indirecte et à adopter un système de TVA.

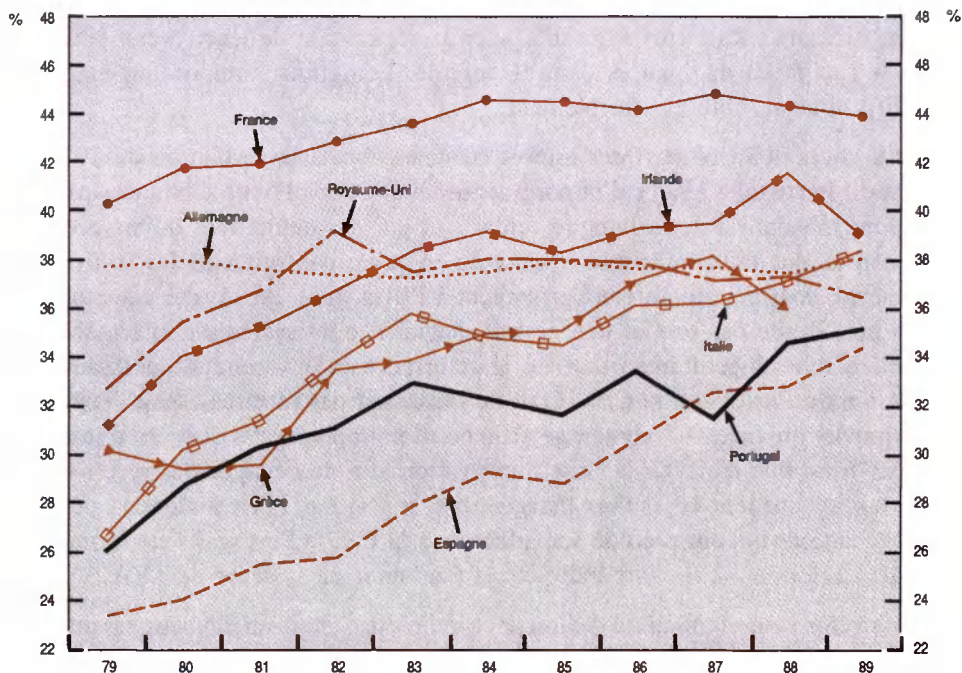
La réforme de la fiscalité – directe et indirecte – était un élément essentiel de l'effort plus général de modernisation de l'économie engagé dans la seconde moitié des années 80. L'objectif fondamental de toutes ces réformes était d'améliorer les résultats économiques et le fonctionnement des mécanismes du marché ainsi que de réduire les interventions de l'Etat³¹.

Tendances et comparaison internationale

En pourcentage du PIB, les recettes fiscales des administrations publiques portugaises étaient parmi les plus faibles des pays européens à la fin des années 70 (graphique 17). Leur montant a augmenté d'environ 4 points au total (pour atteindre 33 pour cent du PIB) entre 1980 et 1983, sous l'effet principalement des mesures budgétaires discrétionnaires prises pour assainir la situation financière du pays qui ne cessait de se détériorer. Le rapport entre les recettes fiscales et le PIB est resté à peu près stable de 1983 à 1986 et a ensuite légèrement augmenté avec l'entrée en vigueur des principales mesures de réforme fiscale. En 1988, ce rapport (cotisations de sécurité sociale incluses) se situait à un niveau proche de celui de

Graphique 17. **RAPPORT ENTRE LES RECETTES FISCALES ET LE PIB
DANS CERTAINS PAYS DE L'OCDE¹**

En pourcentage



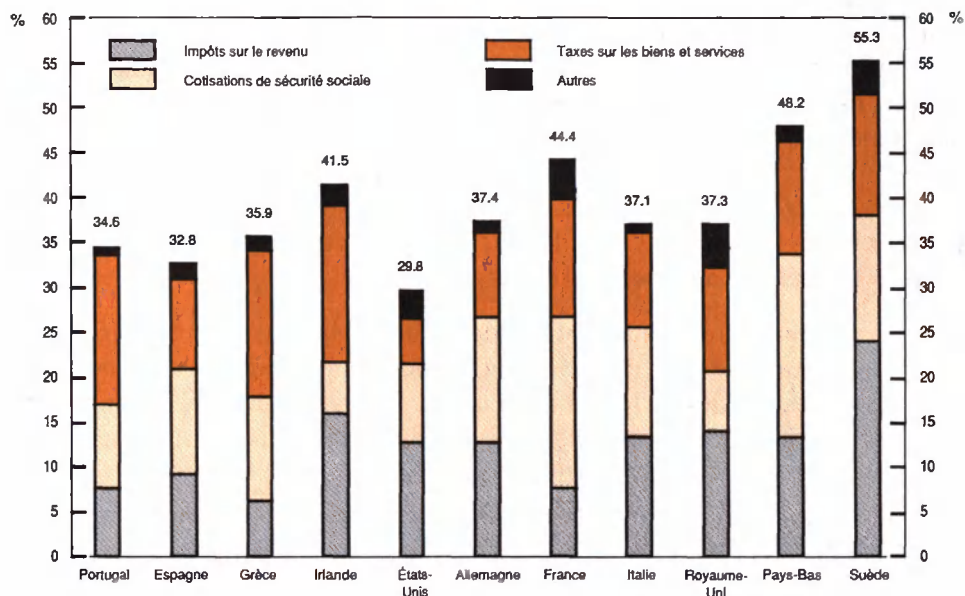
1. Y compris les cotisations de sécurité sociale.

Source : OCDE, *Statistiques de recettes publiques des pays Membres de l'OCDE*.

l'Espagne et de la Grèce, mais était inférieur de 4 points à la moyenne des grands pays européens.

En 1988, c'est-à-dire un an avant la réforme de la fiscalité directe, le produit de l'impôt sur le revenu représentait 20 pour cent seulement du total des recettes fiscales au Portugal, soit un des pourcentages les plus faibles de la zone de l'OCDE (graphique 18)³². Dans les pays Membres européens, le tiers environ des recettes fiscales provient habituellement de l'impôt sur le revenu et le chiffre correspondant est supérieur à 40 pour cent dans les pays Membres non européens. Avec le

Graphique 18. LA FISCALITÉ DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE :
Composition et part dans le PIB
 1988, en pourcentage du PIB



Note : Le chiffre indiqué sur les colonnes correspond à la part totale des impôts dans le PIB.
Source : OCDE, *Statistiques de recettes publiques des pays Membres de l'OCDE.*

nouveau système, la part des impôts directs devrait augmenter mais on ne sait pas encore très bien de combien, car le recouvrement des impôts dus au titre de l'ancien système s'est poursuivi en 1989 et en 1990 ce qui a faussé les statistiques concernant ces deux années. Le produit des taxes sur les biens et services (c'est-à-dire de la fiscalité indirecte) représente actuellement 50 pour cent du total des recettes fiscales au Portugal, soit un pourcentage bien plus élevé que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, à l'exception de la Grèce et de l'Irlande. Tout comme dans ces deux derniers pays, la part de la fiscalité indirecte s'est accrue à la fin des années 80, après la mise en place de la TVA. Les droits d'accise constituent également une source importante de recettes au Portugal.

Principes généraux de la réforme fiscale

Il n'existe aucun consensus sur le point de savoir quel est le niveau optimal d'imposition ou la structure optimale de la fiscalité, de sorte qu'il est impossible, dans la pratique, de trouver le régime fiscal « idéal ». Toute réforme relève par conséquent de l'art de gérer le possible – c'est-à-dire qu'elle vise à améliorer les régimes fiscaux imparfaits en vigueur, qui sont souvent la résultante de décisions non coordonnées prises dans le passé pour répondre à certains objectifs économiques et/ou aux pressions exercées par certains groupes d'intérêt. Cependant, on s'accorde généralement à reconnaître que toute réforme fiscale doit viser à améliorer l'efficacité, la simplicité, l'équité et la transparence du système³³. On trouvera ci-après une définition de ces divers concepts :

- i) *Efficiace*: pratiquement tous les impôts modifient les prix relatifs et le processus de prise de décision et impliquent des « pertes sèches » (c'est-à-dire des pertes de revenu réel dues au fait que le niveau d'imposition est supérieur aux recettes dégagées)³⁴. Est dit efficace, un système qui cherche à minimiser ces « pertes sèches » ;
- ii) *Simplicité*: les systèmes fiscaux doivent être simples afin de limiter les coûts administratifs et les coûts pour les contribuables ainsi que les possibilités d'évasion fiscale³⁵ ;
- iii) *Equité*: il doit y avoir identité de traitement entre des personnes qui ont la même capacité contributive et dont la situation est comparable. Ce principe est généralement désigné par l'expression équité horizontale ; Dans la mesure où il existe des inégalités entre les contribuables, que ce soit du point de vue du niveau de revenu, de la situation de famille, etc., la fiscalité (et les dépenses publiques) doit viser à réduire les écarts de revenu après impôt. L'application de ce principe est généralement regardée comme concourant à l'équité verticale ;
- iv) *Transparence*: les impôts doivent être transparents. Les contribuables doivent savoir quel impôt est payé et qui le paye.

De toute évidence, il faut procéder à des arbitrages entre certains des quatre principes énumérés ci-dessus, et en particulier entre l'équité (verticale) et l'efficacité³⁶. Il n'en reste pas moins qu'étant donné tous les défauts que présentent les systèmes en vigueur dans de nombreux pays, il est souvent possible d'accroître à la fois l'efficacité et l'équité tout en conservant le même niveau de simplicité, voire en l'améliorant. Le régime fiscal est souvent le résultat de diverses mesures ponctuelles

prises pour faire face à des problèmes particuliers, sans grand souci de cohérence et en négligeant les effets durables qui peuvent en découler sur l'efficacité. L'érosion progressive de la base d'imposition qui en résulte risque d'aller à l'encontre de l'équité horizontale. Les exonérations ponctuelles et les dispositions spéciales réduisent en outre la transparence et la simplicité du système, ce qui permet souvent aux titulaires de gros revenus l'évasion ou la fraude fiscale.

Dans le cas de la réforme fiscale entreprise au Portugal, l'accent a été mis sur les principes suivants :

- i)* Concevoir un système global et non procéder à des modifications isolées qui ne tiennent pas compte des relations entre les différentes parties du système;
- ii)* Obtenir un élargissement sensible de la base d'imposition, afin de pouvoir réduire les taux marginaux d'imposition pour un même niveau de recettes. La réforme avait pour objectif principal de permettre une diminution des taux marginaux d'imposition des revenus du travail;
- iii)* Simplifier le système en remplaçant les divers régimes applicables aux revenus de sources différentes par un système unique d'imposition du revenu;
- iv)* Lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales, ce qui devait contribuer pour beaucoup à améliorer l'équité (et l'efficacité) du système, grâce à une diminution des taux légaux et à des méthodes plus efficaces de recouvrement.

Mise en œuvre de la réforme fiscale

La mise en œuvre de la réforme fiscale a comporté deux grandes étapes: le système de TVA a été mis en place en 1986, année de l'entrée du Portugal dans la CE, tandis que la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés a pris effet en 1989. La réforme de la fiscalité directe et celle de la fiscalité indirecte n'étaient pas liées et les changements opérés ne visaient pas a priori à modifier le poids relatif des trois sources de recettes fiscales. Dans le cadre de l'objectif général d'assainissement, la réforme de la fiscalité directe et indirecte a été conçue de telle sorte que les recettes restent constantes (pour une même base d'imposition), leur accroissement dans le temps (par rapport au niveau qu'elles auraient eu en l'absence de réforme) devant venir de l'élargissement de la base d'imposition induit par les gains d'efficacité découlant de la réforme³⁷.

La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Avant la réforme, le système d'imposition du revenu comprenait plusieurs impôts en fonction de l'origine du revenu (revenu du travail, revenu immobilier, revenu des activités industrielles et agricoles, revenu du capital) et un impôt complémentaire sur le revenu global («*Imposto complementar*»). Le même traitement était appliqué à toutes les catégories de contribuables, si ce n'est que, pour l'impôt complémentaire, une distinction était établie entre les personnes physiques et les personnes morales. La définition utilisée pour le revenu était davantage fondée sur l'origine du revenu que sur la nature du titulaire (les plus-values, par exemple, n'étaient pas systématiquement imposées). En ce qui concerne la couverture géographique, étaient assujettis à tous les impôts cédulaires sur les personnes physiques, à l'exception de l'impôt complémentaire, les revenus dégagés par une activité économique au plan intérieur. Par contre, l'impôt complémentaire frappait les revenus des résidents quelle qu'en soit l'origine géographique.

Un des objectifs fondamentaux de la réforme était de modifier la structure de l'impôt sur le revenu. Les divers régimes applicables aux revenus d'origines différentes ont été remplacés par deux impôts : l'impôt sur le revenu des personnes physiques («*Imposto sobre o rendimento das pessoas singulares*», ou IRS) et l'impôt sur le revenu des personnes morales («*Imposto sobre o rendimento das pessoas colectivas*», ou IRC). La définition basée sur la nature du titulaire de revenu a été adoptée, à quelques exceptions près. Pour améliorer l'équité et la transparence du système, on a réduit le nombre de cas donnant lieu à une taxation d'office, formule qui est devenue l'exception alors qu'elle était largement appliquée avant la réforme³⁸.

L'IRS est assis sur les revenus de tous les résidents quelle qu'en soit la source. En ce qui concerne les non-résidents, seuls sont soumis à l'impôt les revenus dégagés par une activité économique au plan intérieur. Le nombre de tranches a été ramené de onze à cinq et l'écart entre le taux minimum et le taux maximum est maintenant de 24 points, contre 76 avec l'ancien système (tableau 16 et tableau A2 de l'annexe). Le revenu imposable est donné par la somme des revenus relevant des neuf catégories distinguées dans le barème. Un certain nombre d'éléments sont déductibles du revenu imposable : les cotisations de sécurité sociale, les frais professionnels et certaines dépenses personnelles (de santé et d'éducation, par exemple). Les couples sont imposés selon la méthode du fractionnement (splitting) : on trouvera au tableau A2 les taux applicables à chaque moitié du revenu imposable global du ménage. Lorsque plus de 95 pour cent du revenu du ménage émanent d'un seul apporteur, le quotient appliqué est de 1.85 et non de 2.

Tableau 16. **Impôt sur le revenu des personnes physiques: dispersion des taux et nombre de tranches dans certains pays de l'OCDE**

En pourcentage

	Impôts prélevés par l'administration centrale			Nombre de tranches ¹
	1975	1983	1989	
	Taux marginaux minimum et maximum			
Portugal	4-80	4-80	16-40	5
Espagne	15-62	16-65	25-56	16
Grèce	3-66	11-63	18-50	9
Irlande	26-77	25-60	35-58	3
Allemagne	22-56	22-56	19-53 ²	Formule ³
France	5-60	5-65	5-57	12
Italie	10-72	18-65	10-50	7
Royaume-Uni	35-83	30-60	25-40	2

1. En 1989, non compris la tranche à taux zéro.

2. A partir de 1990.

3. Le taux d'imposition augmente suivant une progression linéaire.

Source: OCDE, *Economies en transition*.

Bien que le principe d'un système unique d'imposition du revenu ait été au centre de la réforme fiscale, l'IRS présente toujours une structure comportant plusieurs barèmes: comme on l'a déjà indiqué, on distingue neuf catégories de revenu, chacune régie par des règles différentes. Pour certaines de ces catégories, et en particulier pour les revenus du capital, il existe un taux (forfaitaire) distinct («*taxa liberatoria*»). Cette formule s'explique principalement par la grande mobilité du capital et par la concurrence fiscale que se livrent les différents pays dans ce domaine, ainsi que par la nécessité d'harmoniser le système portugais d'imposition des revenus du capital avec ceux des autres pays de la CE. On s'accorde largement à reconnaître que le Portugal doit augmenter l'intensité capitaliste de sa production pour que son revenu réel par habitant rejoigne celui des autres états membres de la CE – et que, par conséquent, il ne doit pas appliquer au capital des taux d'imposition supérieurs à ceux des autres pays européens sous peine de favoriser les sorties nettes de capitaux.

Les autorités fiscales ont décidé d'accorder un traitement plus favorable aux revenus que perçoivent généralement les retraités. On considère que cet objectif, ainsi que le souci de la mobilité du capital, déjà évoqué, et la règle de l'anonymat

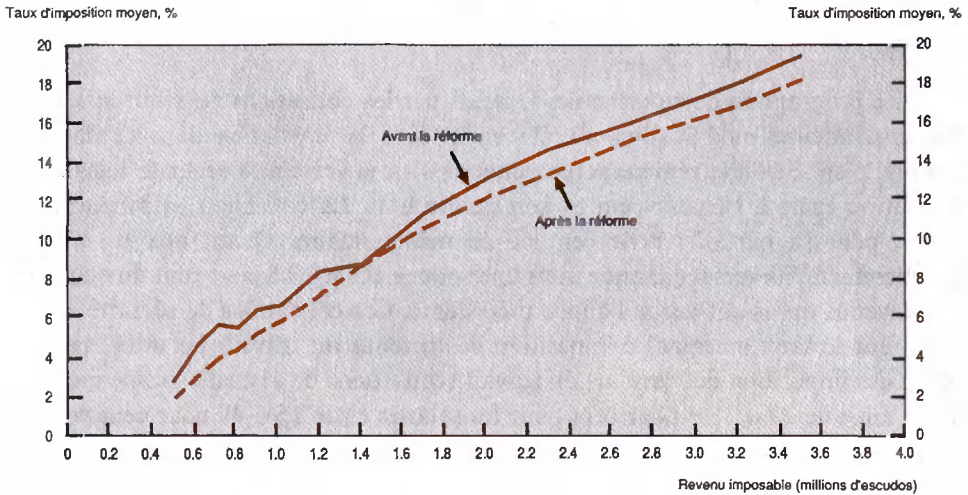
appliquée aux revenus provenant de valeurs mobilières et d'intérêts sur les dépôts bancaires, justifient l'application d'un taux forfaitaire plus faible («taxa liberatoria») à certaines catégories de revenus (comme les intérêts des comptes bancaires, les revenus des valeurs mobilières) (voir tableau A4 de l'annexe).

Le nombre d'abattements et d'avantages fiscaux a été sensiblement réduit, en particulier ceux dont bénéficiaient les agents de la fonction publique. Jointe à la définition plus large du revenu adoptée dans la nouvelle législation, cette mesure a fortement contribué à l'élargissement de la base d'imposition. Il subsiste néanmoins un certain nombre d'exonérations et d'abattements. Certaines catégories de revenu du capital émanant des «paradis fiscaux» de Madère et de Santa Maria (Açores) sont exonérées d'impôt (voir ci-après). Les pensions de retraite d'un montant inférieur à 500 000 escudos (3 800 dollars) sont également exonérées, et celles comprises entre 500 000 et 1 250 000 escudos ne sont imposables qu'à concurrence de la moitié de leur montant. Afin de favoriser l'accession à la propriété et la constitution de retraites privées, diverses déductions sont autorisées au titre des sommes investies dans des comptes d'épargne-logement, dans des plans de retraite et, pour les personnes retraitées, dans des comptes d'épargne. En outre, les plus-values découlant de la vente de logements occupés par leur propriétaire sont exonérées d'impôts dès lors qu'elles sont réinvesties dans les deux années suivantes dans l'achat d'un logement à usage personnel. Les plus-values résultant de la vente d'actions et d'obligations sont également exonérées si les titres ont été détenus pendant au moins douze mois, et le produit de la vente de certificats de participation à des fonds d'investissement échappe lui aussi à l'impôt.

Il est encore trop tôt pour évaluer avec précision la mesure dans laquelle la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a modifié le taux moyen d'imposition du revenu des particuliers. Comme l'illustre le graphique 19, la réforme a provoqué une légère réduction des taux moyens d'imposition sur le revenu du travail. Cependant, la capacité des autorités à se procurer des recettes fiscales paraît s'être accrue grâce à l'élargissement de la base imposable (par exemple, la réduction des déductions et des incitations fiscales) ainsi qu'à la réduction de l'évasion fiscale des revenus autres que ceux du travail.

Du point de vue de l'équité horizontale, l'impôt sur le revenu devrait porter sur le revenu de la vie entière ou sur le revenu permanent. Les difficultés que pose la gestion de ce genre de système ont toutefois conduit les gouvernements à appliquer l'impôt aux revenus perçus pendant une période donnée, en général égale à un an. Cependant, dans certains cas spéciaux, la législation portugaise prévoit certaines dispositions ad hoc permettant d'atténuer les problèmes découlant du fait que la

Graphique 19. **TAUX MOYEN D'IMPOSITION SUR LE REVENU
DES PERSONNES PHYSIQUES¹**
Avant et après la réforme



1. Revenus du travail seulement.
Source : Ministère des Finances.

répartition du revenu n'est pas forcément homogène entre les différentes étapes du cycle de vie tandis que les taux marginaux d'imposition sont fonction du niveau de revenu. A titre d'exemple, on peut citer le cas des revenus des professions libérales dans lesquelles le capital humain se déprécie rapidement et celui des plus-values sur les transactions d'actifs réels. Les premiers donnent lieu à certaines déductions, et les secondes ne sont imposées qu'à concurrence de 50 pour cent. Les valeurs d'acquisition utilisées pour l'évaluation des plus-values sont en outre ajustées pour tenir compte de l'inflation.

En règle générale, l'impôt sur le revenu est maintenant retenu à la source bien plus souvent que ce n'était le cas avant la réforme. Lorsqu'une retenue à la source est impossible (par exemple dans le cas des travailleurs indépendants), le contribuable est tenu de payer l'impôt dû, selon sa propre évaluation, dans le courant de l'année et non plus un an après avoir perçu son revenu (comme cela se faisait avant la réforme). Ces changements ont entraîné, pour bon nombre de contribuables, une

diminution du délai entre le moment où le revenu est perçu et celui où l'impôt est payé, ce qui a amélioré le fonctionnement des stabilisateurs automatiques. Il en est également résulté un accroissement exceptionnel des recettes fiscales en 1989 en raison du recouvrement simultané des impôts dus au titre de l'ancien et du nouveau système.

Le programme de réforme ne couvrait pas les cotisations de sécurité sociale. De fait, aucune modification n'a été apportée à la législation dans ce domaine depuis 1986. Selon le régime actuel, chaque salarié verse à la sécurité sociale une cotisation égale à 11 pour cent de son salaire brut. La cotisation patronale représente, pour sa part, 24 pour cent de ce même salaire. Quant aux travailleurs indépendants, ils versent chaque mois une somme égale à 15 pour cent du douzième des revenus qu'ils ont perçu l'année précédente. Ces cotisations de sécurité sociale majorent le taux marginal d'imposition des revenus du travail. Le taux marginal effectif d'imposition des revenus du travail (cotisations de sécurité sociale incluses) varie ainsi de 28 à 56.9 pour cent pour les salariés et de 15 à 49 pour cent pour les travailleurs indépendants.

La réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés

Depuis 1989, les revenus des sociétés ne sont plus assujettis qu'à un seul impôt, l'IRC. Avant la réforme, ils étaient soumis à la contribution industrielle («Contribuição Industrial»), dont le taux variait de 30 à 35 pour cent, et à l'impôt complémentaire («Imposto Complementar-Secção B»), dont le taux était compris entre 6 et 12 pour cent. Ils faisaient en outre l'objet d'un impôt local, le «Derrama», dont le montant pouvait atteindre jusqu'à 10 pour cent de celui de la contribution industrielle. Les taux marginaux d'imposition variaient ainsi de 30 à 38.5 pour cent pour les bénéfices distribués et de 34.2 à 46.3 pour cent pour les bénéfices non distribués.

Le nouvel IRC porte sur le revenu des personnes juridiques ayant leur siège sur le territoire portugais, quelle que soit l'origine de ce revenu. En ce qui concerne les autres entités juridiques, seuls sont assujettis à l'impôt les revenus dégagés sur le territoire portugais. Le taux de l'IRC est de 36.5 pour cent, sauf dans les cas suivants :

- i) Pour les personnes morales qui ont leur siège en dehors du territoire portugais et dont le revenu n'est pas généré par un établissement permanent situé au Portugal, le taux d'imposition est de 25 pour cent sauf pour les catégories de revenu suivantes : revenus de la propriété intellectuelle

(15 pour cent), revenus de la location d'équipements (15 pour cent) et revenus du capital hors valeurs mobilières ou autres bénéfices distribués (20 pour cent);

- ii) Pour les personnes juridiques dont l'activité principale n'a pas un caractère agricole, industriel ou commercial, le taux d'imposition est de 20 pour cent.

Le revenu des sociétés peut également être soumis à des impôts locaux. Les taux en sont fixés par les autorités locales, mais ces impôts ne peuvent dépasser 10 pour cent du montant payé au titre de l'IRC.

Avant la réforme, il existait de nombreuses incitations à l'investissement sous forme d'avantages fiscaux (crédits d'impôt à l'investissement, déductibilité des bénéfices réinvestis, déductions fiscales pour les entreprises qui se faisaient inscrire en Bourse). La plupart de ces dispositions ont disparu avec l'entrée en vigueur de l'IRC. Cependant, le nouveau système prévoit plusieurs méthodes de calcul de l'amortissement fiscal. En principe, la méthode à utiliser est celle de l'amortissement linéaire. Le contribuable peut aussi employer la méthode de l'amortissement dégressif pour les biens tangibles. L'utilisation d'autres méthodes doit être autorisée par le fisc. Aucune modification n'a été apportée aux dispositions prévoyant que les entreprises sont autorisées à afficher des pertes d'exploitation pendant cinq années consécutives, pertes qui peuvent ensuite venir en déduction de leur bénéfices ultérieurs.

Les plus-values découlant de la vente des actifs réels d'une entreprise n'entrent pas dans la base d'imposition dès lors que le produit de la vente est réinvesti dans les deux ans qui suivent l'opération. Les valeurs d'acquisition utilisées pour évaluer les plus-values sont ajustées pour tenir compte de l'inflation. Dans le cas d'un société-résidente propriétaire d'autres sociétés résidentes, l'ensemble du groupe peut choisir de calculer ses bénéfices sur la base du bilan consolidé. Pour éviter la double imposition des dividendes, des déductions et des crédits d'impôts sont accordés dont le montant est fonction de l'importance des participations croisées³⁹. Des crédits d'impôt sont également autorisés pour éviter la double taxation des bénéfices dans deux pays différents dès lors qu'il existe un traité fiscal entre le Portugal et le pays tiers. Le crédit d'impôt correspond alors au montant plancher de l'impôt payable dans l'un ou l'autre pays.

Le taux marginal effectif d'imposition du capital est celui qui résulte de l'application de plusieurs impôts ainsi que des subventions et autres incitations à l'investissement. Il varie donc en fonction de l'implantation géographique, du type

d'actif, du secteur d'activité et du mode de financement des investissements. La réforme fiscale ne semble pas avoir sensiblement atténué la dispersion des taux marginaux effectifs d'imposition des différentes catégories d'investissements, de sorte que l'amélioration obtenue du point de vue de l'efficacité est moins importante qu'elle aurait pu l'être.

Tableau 17. Taux marginaux effectifs d'imposition des revenus du capital¹
En pourcentage

Mode de financement	Machines industrielles (d'origine nationale)	Machines industrielles (importées)	Bâtiments à usage commercial
A. Avant la réforme			
Emprunt	-161	-59	44
Nouvelles émissions d'actions	71	76	81
Bénéfices non distribués	51	60	73
B. Après la réforme			
Emprunt	-12	16	19
Nouvelles émissions d'actions	70	74	73
Bénéfices non distribués	50	59	59

1. Calculs fondés sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt réel de 6 pour cent et d'un taux d'inflation annuel de 10 pour cent.
Sources: Bureau d'études économiques du ministère des Finances; bureau d'études économiques de la faculté d'économie de la Nouvelle Université de Lisbonne.

La réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés a modifié l'attrait relatif des divers modes de financement de l'investissement des entreprises. On en trouvera un exemple dans le tableau 17 en ce qui concerne l'investissement en machines industrielles et en bâtiments commerciaux. Il semble que le financement par emprunt soit devenu relativement plus intéressant depuis la réforme fiscale. Cependant, il est encore trop tôt pour dire si ce changement est suffisamment important pour modifier sensiblement les habitudes des entreprises portugaises en matière de financement de leurs investissements. Les résultats de simulations portant sur quelques secteurs (pour lesquels on disposait de données) indiquent que la réforme fiscale aurait légèrement augmenté le taux moyen de rendement avant impôt de l'investissement marginal.

La réforme de la fiscalité indirecte

Depuis la mise en place, en 1986, d'une taxe générale sur la valeur ajoutée (TVA) applicable aux biens et services, aucune autre modification n'a été apportée à la fiscalité indirecte. Il existe à l'heure actuelle deux catégories d'impôts indirects au Portugal: la TVA et les droits d'accise frappant certains produits (dont les plus importants portent sur les produits pétroliers, le tabac, les boissons alcoolisées et les voitures) ainsi que les droits de timbre.

Mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée

En 1986, au moment de l'adhésion du Portugal à la CE, les autorités nationales ont adopté un système de TVA pour remplacer l'ancienne taxe sur les ventes

Tableau 18. Taux et structure de la TVA au Portugal et dans divers pays de l'OCDE

A. Comparaison internationale					
	Nombre de taux ¹	Structure actuelle de la TVA (1989)			Taux effectif ² 1987 (en pourcentage)
		Taux (en pourcentage)			
		Normal	Réduit	Majoré	
Portugal	3	17	8	30	8.3
Espagne	3	12	6	33	12.4
Grèce	3	18	9	36	19.2
Irlande	3	25	2	2	10.6
Allemagne	2	14	7	—	7.9
France	4	18.2	5.5	22	11.0
Italie	4	18	2	38	11.5
Royaume-Uni	2	15	0	—	7.3

B. Importance relative des différents taux de TVA au Portugal (1989)

Taux de TVA (en pourcentage)	Pourcentage de la consommation totale
0	30.9
8	33.7
17	35.0
30	0.4
Moyenne pondérée	8.8

1. Compte non tenu du taux zéro.

2. Recettes des impôts généraux sur la consommation (poste 5 100 dans *Statistiques des recettes publiques des pays Membres de l'OCDE*) en pourcentage de la consommation privée et publique.

Source: OCDE, *Economies en transition*, et mises à jour du Secrétariat.

(«imposto de transacções») applicable aux transactions entre grossistes et détaillants. Un des principaux avantages de la TVA vient de ce qu'elle contient un dispositif intégré de lutte contre la fraude fiscale – dont l'absence était un des principaux inconvénients de l'ancienne taxe sur le chiffre d'affaires. Qui plus est, la mise en place de la TVA a entraîné un sensible élargissement de la base d'imposition, du fait principalement que les services sont maintenant taxés. Il existe trois taux différents de TVA en fonction de la catégorie à laquelle appartiennent les biens et services taxés : un taux «réduit» (8 pour cent), un taux «normal» (17 pour cent) et un taux «majoré» (30 pour cent). Le taux réduit est applicable aux aliments préparés (repas servis dans les restaurants), à certains matériels scolaires, aux carburants et à certains services (comme la distribution d'électricité et les services du téléphone). Le taux majoré frappe les produits de luxe, les liqueurs et les autres boissons alcoolisées. Par ailleurs, certains produits (notamment les produits alimentaires non transformés, les produits culturels comme les livres, et les produits intermédiaires utilisés dans l'agriculture) bénéficient d'un taux de TVA nul. Certaines activités spécifiques (par exemple les services médicaux, ou les services rendus par les institutions sans but lucratif) et certaines catégories de personnes juridiques (comme les musées et galeries d'art sans but lucratif) sont exonérées⁴⁰. Le tableau 18 fournit une comparaison entre les taux de TVA appliqués au Portugal et ceux des autres pays de l'OCDE, et indique la part dans la consommation totale des biens et services assujettis aux différents taux de TVA.

Autres impôts indirects

Lorsque la demande est peu élastique par rapport aux prix, l'imposition des produits peut dégager des recettes considérables sans accroître de beaucoup les distorsions. Si, en outre, la consommation de ces biens est source d'externalités négatives, l'imposition peut contribuer à améliorer le bien-être global de la collectivité – il suffit pour cela que le bienfait collectif découlant de la baisse de consommation soit supérieur aux distorsions induites par l'impôt et que les avantages résultant de l'accroissement de la consommation ou de l'investissement publics financé par le produit de l'impôt soient au moins égaux à la perte de bien-être découlant de la diminution de la consommation privée. Ce raisonnement vaut pour les impôts sur le tabac et l'alcool, qui peuvent rapporter des recettes substantielles à l'Etat pour un coût d'efficacité relativement faible. Le droit de timbre (frappant notamment les assurances et les opérations bancaires), l'impôt sur la consommation d'essence et autres produits pétroliers ainsi que l'impôt sur les véhicules automobiles sont également d'importantes sources de recettes.

Quelques questions particulières

Impôts locaux sur les propriétés immobilières

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe examinée plus haut, les pouvoirs publics ont également modifié les impôts locaux sur les propriétés immobilières afin de dégager des recettes supplémentaires pour les municipalités. Sont exonérés d'impôt tous les logements urbains dont la valeur estimée est inférieure à 15 millions d'escudos et qui sont soit occupés par leur propriétaire, soit loués à des fins non commerciales et ce pendant une période donnée dont la durée est indiquée au tableau 19. Sont également exonérés d'impôt les logements urbains assujettis au régime des loyers réglementés, et ce pour une durée de 15 ans à partir de la date d'achèvement de la construction. En ce qui concerne les propriétés non exonérées, les taux sont de 0.8 pour cent pour les logements ruraux et de 1.1 à 1.3 pour cent pour les logements urbains. La valeur estimée de tous les bâtiments est révisée chaque année.

Tableau 19. Impôts locaux sur les constructions : durée de l'exonération fiscale pour les propriétés résidentielles

Valeur estimée (10 ^e Esc.)	Résidence occupée par son propriétaire	Résidence louée comme logement
	(exonération fiscale pendant ... années après achèvement/acquisition)	
Jusqu'à 5	10	10
de 5 à 7.5	10	8
de 7.5 à 10	10	6
de 10 à 12.5	7	4
de 12.5 à 15	4	2

Source: Données fournies par les autorités portugaises.

Paradis fiscaux (Açores et Madère)

En 1985, des zones franches ont été créées aux Açores et à Madère dans le cadre de la politique régionale. Les intérêts encaissés et autres revenus du capital

perçus par les entités qui participent au financement d'entreprises dans ces régions sont exonérés de l'IRS et de l'IRC, et il en va de même pour les intérêts payés sur les prêts destinés à financer des investissements dans ces régions. Les recettes provenant de la cession de brevets et de marques ainsi que de contrats d'assistance technique dans ces régions sont exonérées de l'IRS, soit de l'IRC. Les autres revenus dégagés par les entreprises implantées dans ces régions sont exonérés de l'IRS et de l'IRC jusqu'en 2011.

Fiscalité et inflation

L'effet conjoint de l'inflation et de la fiscalité peut modifier sensiblement le niveau de la pression fiscale et sa répartition entre les différents individus et les diverses sources de revenus. Dans le cas de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui se caractérise par des taux marginaux croissants, l'inflation provoque un alourdissement régulier de la pression fiscale par le jeu du glissement des tranches et de l'érosion de la valeur en termes réels des déductions autorisées. Dans le cas de l'impôt sur le revenu des sociétés, elle rend beaucoup plus compliqué le calcul du revenu effectif car elle accentue l'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande des actifs réels et majore les taux d'intérêt « réels » d'une prime d'inflation. Qui plus est, elle rend en partie fictives les plus-values (qui deviennent un simple ajustement permettant de tenir compte de l'inflation) et provoque une érosion de la valeur réelle des impôts appliqués sur le volume des produits échangés.

Au Portugal, où le taux d'inflation demeure élevé, les effets de distorsion potentiels de l'inflation risquent d'être importants. Il est en principe possible de les atténuer (sinon de les éliminer) en « indexant » le système d'imposition. Bien que la législation portugaise fasse explicitement référence aux problèmes découlant des effets de l'inflation sur la valeur nominale des impôts, elle ne comprend aucune disposition prévoyant l'indexation automatique du système. On attend des pouvoirs publics qu'ils procèdent périodiquement à des ajustements pour tenir compte de l'inflation. Ceux-ci sont toutefois beaucoup plus faciles à opérer dans le cas de l'imposition des revenus du travail que dans celui de l'imposition des revenus du capital. En ce qui concerne cette dernière, un système de prise en compte globale de l'inflation ne peut être que très complexe et aucun pays de l'OCDE n'a encore adopté de mécanisme de ce genre malgré toutes les recherches qui ont été menées dans ce domaine.

Harmonisation fiscale ou concurrence fiscale

La création, en 1993, du grand marché européen entraînera notamment la suppression de la plupart des obstacles administratifs à la libre circulation des facteurs entre les états membres de la CE. Cela risque d'accentuer les effets défavorables des distorsions présentes résultant du manque d'harmonisation des régimes fiscaux. Afin de limiter ces conséquences indésirables, les autorités économiques du Portugal et des autres états membres de la CE s'efforcent de parvenir à une certaine harmonisation dans le domaine fiscal. Ceci n'implique pas forcément que les gouvernements nationaux devront suivre une politique coordonnée à l'échelon central. De fait, la concurrence existant entre les différents systèmes fiscaux peut également contribuer – par des ajustements itératifs – à l'harmonisation nécessaire.

Evaluation générale de la réforme fiscale

La réforme de la fiscalité directe a amélioré la capacité des pouvoirs publics de se procurer des recettes auprès des particuliers comme des entreprises. Bien qu'il soit encore trop tôt pour chiffrer avec précision l'incidence du nouveau système (IRS et IRC) sur le niveau des recettes fiscales, les premières estimations semblent indiquer qu'une partie de l'accroissement du produit de la fiscalité directe observé au cours de la période 1989-90 pourrait avoir un caractère permanent (tableau 20). Cela tient au fait que le revenu imposable a été redéfini, que les déductions

Tableau 20. Recettes de la fiscalité directe pour l'administration centrale
En pourcentages du PIB

	1987	1988	1989	1990
Recettes de la fiscalité directe	5.6	6.9	8.5	8.4
<i>Dont:</i>				
IRS-IRC	0	0	6.1	7.7
Divers impôts sur le revenu ¹	5.6	6.9	2.4	0.7

1. Somme des produits de la contribution industrielle, la taxe professionnelle, l'impôt complémentaire sur le revenu global, l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu des activités agricoles, l'impôt sur les plus-values en capital et les autres impôts sur le revenu.

Source: Ministère des Finances.

autorisées ont été réduites et qu'il a été mis fin à la plupart des avantages fiscaux dont bénéficiaient les entreprises. L'élargissement de la base d'imposition qui en est résulté a permis une diminution des taux marginaux d'imposition, ce qui a sensiblement atténué les effets de désincitation de la fiscalité sur l'offre de main-d'œuvre et sur l'épargne. Le raccourcissement du délai entre le moment où le revenu est perçu et celui où l'impôt est payé constitue également une amélioration substantielle par rapport au système précédent, car il renforce le jeu des stabilisateurs automatiques. Enfin, la réduction de la fraude et de l'évasion fiscales devrait se traduire par une augmentation des recettes et une amélioration de l'équité.

Si la réforme fiscale a largement contribué à rendre le système fiscal plus équitable et plus efficient, il reste plusieurs domaines dans lesquels des modifications pourraient encore être envisagées :

- Dans un système d'imposition du revenu des personnes physiques se caractérisant par des taux marginaux croissants, la valeur en termes réels des déductions autorisées est plus élevée pour les gros revenus que pour les bas revenus. En transformant ces déductions en crédits d'impôt, on améliorerait l'équité verticale et on pourrait accroître les recettes sans qu'il en résulte de pertes supplémentaires d'efficacité ;
- L'application de taux de TVA préférentiels aux produits de première nécessité (alimentation, par exemple) est une méthode peu efficace de protection des pauvres, car ces taux bénéficient autant (sinon plus) aux revenus élevés qu'aux bas revenus. Qui plus est, la multiplication des taux de TVA rend plus complexes les procédures de recouvrement, provoque des distorsions des prix relatifs et ouvre des possibilités de fraude fiscale. Par conséquent, il est en théorie possible d'améliorer à la fois l'équité et l'efficacité de la fiscalité indirecte en appliquant un taux de TVA unique, et en prévoyant parallèlement des crédits d'impôt adéquats pour les bas revenus ; l'évolution future du système dépendra cependant des décisions prises à ce sujet au niveau de la CE ;
- On peut douter que la déductibilité fiscale des cotisations aux caisses de retraites, etc., constitue une mesure réellement efficace d'incitation à l'épargne : elle conduit sans doute les ménages à modifier la composition plutôt que le niveau de leur épargne et risque d'aboutir, en fait, à une diminution de l'épargne nationale si la propension à épargner du secteur public est supérieure à celle du secteur privé. Ce genre de mesures tend en outre à être plus favorable aux gros revenus qu'aux bas revenus ;
- L'imposition différentielle des revenus du travail et des revenus du capital perçus par les ménages va à l'encontre du principe de l'équité horizontale.

Il serait par conséquent souhaitable que les régimes fiscaux applicables aux revenus des personnes physiques et à ceux des sociétés soient totalement intégrés. Si cela devait aboutir à relever le niveau d'imposition du capital au point de laisser craindre une fuite des capitaux, il conviendrait alors de régler le problème en reportant l'impôt du revenu sur la consommation et non en accordant un traitement préférentiel aux revenus du capital des ménages.

V. Conclusions

La rapide expansion de la production, amorcée dès 1985, s'est poursuivie en 1989 et 1990, et le taux de chômage est de ce fait tombé à son niveau le plus bas depuis les années 70. Le déficit de la balance courante est pour sa part resté largement inférieur à son niveau du début des années 80, lors du précédent sommet conjoncturel, sous l'effet conjugué du dynamisme des exportations et de l'ampleur des transferts de capitaux en provenance de la Communauté européenne. Les marchés des produits et du travail accusant l'un et l'autre des signes de surchauffe, l'inflation – qui était en baisse rapide depuis 1984 – s'est à nouveau accélérée à partir de 1988 et a dépassé 13 pour cent en 1990. Après avoir régulièrement diminué de 1984 à 1989 pour tomber d'environ 13 pour cent du PIB à moins de 5 pour cent, le déficit budgétaire s'est à nouveau creusé en 1990.

Jusqu'à la fin de l'année 1992, l'évolution de l'économie portugaise sera influencée par les mesures monétaires et budgétaires restrictives qui devront être mises en œuvre pour rétablir les équilibres macro-économiques et créer les conditions propres à faciliter l'entrée du Portugal dans le SME. Le récent choc pétrolier modifiera lui aussi les perspectives d'évolution de l'économie portugaise, étant donné la forte intensité énergétique de la production de ce pays et son étroite dépendance à l'égard des importations de pétrole. Il est probable que, dans ces conditions, la production reviendra à un rythme annuel de croissance de l'ordre de 3½ pour cent en 1991 et 1992, tandis que l'inflation commencera à se ralentir sensiblement au second semestre de 1991, pour reculer encore en 1992, tout en restant vraisemblablement largement supérieure à la moyenne attendue cette année-là dans la zone de la CE. On prévoit une aggravation du déficit extérieur courant – peut-être jusqu'à 3 pour cent du PIB en 1992 – du fait d'un élargissement du déficit commercial.

La recrudescence de l'inflation, dont le taux était déjà élevé, à partir de 1988 constitue le principal aspect décevant de l'évolution économique du Portugal au cours des dernières années. On a été ainsi amené à douter sérieusement de la

capacité du gouvernement de ramener comme il en a l'intention le taux d'inflation à un niveau identique à la moyenne de la CE, et l'entrée dans le SME – objectif déclaré du gouvernement – est par là-même devenue plus difficile. Si la déréglementation progressive des marchés financiers – processus souhaitable en soi – a certainement rendu la gestion monétaire plus ardue pendant une période de transition, il ne fait guère de doute que la hausse du taux d'inflation n'a été possible que parce que les tentatives de resserrement de la politique monétaire n'ont pas été efficaces.

L'une des raisons de l'impuissance à contenir l'inflation a été la tentative faite par les autorités monétaires pour réduire la demande intérieure en relevant les taux d'intérêt tout en maintenant le taux de change sur un sentier prédéterminé, le taux de dépréciation implicite étant très inférieur au différentiel d'intérêt vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux du Portugal. Du fait de la levée progressive des contrôles sur les mouvements internationaux de capitaux, il en est résulté des entrées massives de fonds qui ont sapé les efforts entrepris par les autorités pour freiner la demande intérieure et atténuer ainsi les tensions sur les prix.

Les autorités monétaires demeurent ainsi confrontées à un dilemme : elles ne peuvent contrôler simultanément les taux d'intérêt et le taux de change sans continuer de contrôler l'ensemble des mouvements internationaux de capitaux. Comme la libéralisation des mouvements internationaux de capitaux est un élément important du processus d'intégration économique européenne – processus auquel le Portugal est résolu à participer pleinement – l'application de contrôles dans ce domaine semble politiquement difficile et n'est en tout état de cause pas souhaitable pour des raisons d'efficacité. De la même façon, le maintien de contrôles quantitatifs sur l'expansion du crédit intérieur est en contradiction avec l'objectif déclaré du gouvernement qui est de faire appel progressivement à des méthodes indirectes de contrôle monétaire. Il ressort de tout cela que pour lutter efficacement contre l'inflation, les autorités monétaires n'auront pas d'autre choix que de recourir – au moins temporairement – à des taux d'intérêt et des taux de change réels élevés. Plus les capitaux sont mobiles à l'échelon international, plus doit être importante la place faite au taux de change réel dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire. Les changements opérés récemment dans la politique de taux de change du Portugal, qui permet une plus grande flexibilité et a déjà abouti à une appréciation du taux de change effectif, tiennent dûment compte de ce fait. Plus fort sera l'accroissement du taux de change effectif nécessaire à l'appréciation en termes réels indispensable pour éliminer la demande excédentaire, plus il sera facile d'atteindre l'objectif de 10¾ pour cent d'inflation que les pouvoirs publics se sont fixés pour 1991 et de poursuivre par la suite le mouvement de

désinflation. De fait, un redressement du taux de change effectif est également souhaitable car il permettrait aux autorités de se donner des objectifs plus ambitieux en matière d'inflation et d'accélérer ainsi le processus de convergence sur le taux moyen d'inflation de la CE.

Le degré de rigueur que devront revêtir les conditions monétaires – mesuré par le niveau des taux d'intérêt réels et celui du taux de change – pour permettre la réalisation d'un objectif donné en matière d'inflation dépendra de plusieurs facteurs, en particulier de l'orientation de la politique budgétaire, mesurée par le besoin de financement des administrations publiques. La poursuite de l'assainissement des finances publiques étant en soi un important objectif du gouvernement portugais, une action résolue dans ce sens peut aider à éviter que la rigueur monétaire requise n'entraîne des tensions excessives sur le marché monétaire et ne fasse supporter une part disproportionnée de l'effort d'ajustement aux composantes de la demande qui sont sensibles aux taux d'intérêt (par exemple l'investissement fixe) et au secteur exposé à la concurrence étrangère. De ce point de vue, la détente budgétaire observée en 1990 – ajustements des tranches d'imposition « au titre de l'inflation » et déductions fiscales nettement supérieures au taux effectif d'inflation – n'était pas appropriée. Le budget de 1991 implique une reprise du mouvement d'assainissement des finances publiques, le déficit devant être réduit d'un point et ramené à 6.5 pour cent du PIB, ce qui entraînera une nouvelle diminution du rapport entre la dette et le PIB. Pour que ce rapport continue de baisser, il faudra compresser encore le déficit à mesure que diminue le taux d'inflation.

Quant à savoir si l'assainissement requis des finances publiques doit être assuré essentiellement par des relèvements d'impôt ou par des compressions de dépenses, c'est là une décision qui ne devrait en principe être prise qu'après une analyse coûts-avantages attentive des programmes existants et potentiels de dépenses publiques. Dans ce contexte, il convient cependant de noter que l'élimination virtuelle de « l'impôt implicite » qui résulte du financement de la dette publique aux taux d'intérêt du marché a allégé la charge fiscale effective, même si le rapport des impôts proprement dits au PIB demeure inchangé. Par ailleurs, la disparition de l'inflation à terme devrait encore atténuer la pression fiscale effective. Il est également vrai que l'état des infrastructures et du système d'enseignement public du Portugal est tel qu'un accroissement des dépenses publiques dans ces secteurs pourrait avoir un taux de rentabilité sociale très élevé, peut-être même supérieur au coût social d'un alourdissement de la charge fiscale.

Conscientes de l'urgence des ajustements à opérer pour que le Portugal puisse participer pleinement au processus d'intégration communautaire dont le rythme

tend à s'accélérer – et pour qu'il puisse en recueillir les avantages – , les autorités ont adopté en juillet 1990 un plan d'ajustement à moyen terme («QUANTUM»). Ce plan, mis au point juste avant le début de la crise du Golfe, définit la stratégie à suivre pour ramener le taux d'inflation au niveau de ceux des autres pays de la CE dans un délai de cinq ans. Il souligne à juste titre la nécessité de durcir sérieusement la politique budgétaire en 1991 et de mener parallèlement une politique monétaire restrictive. Ce deuxième objectif a été grandement facilité par la décision prise en octobre 1990 d'abandonner la politique de modifications prédéterminées du taux de change. Les récents changements institutionnels, qui renforcent l'indépendance de la Banque centrale et suppriment l'accès automatique du gouvernement au crédit de cette institution, devraient également améliorer la crédibilité et l'efficacité de la politique de lutte contre l'inflation. L'Accord économique et social conclu en octobre 1990 constitue une étape importante à cet égard. Les mesures de ce type augmentent les chances de voir l'inflation s'inscrire à nouveau en baisse, en modérant les anticipations inflationnistes et en renforçant la crédibilité des politiques à moyen terme. La récente hausse des prix pétroliers souligne l'urgence d'une action dans ce sens.

Les taux d'inflation élevés et les interventions sur les marchés des capitaux ont traditionnellement permis au gouvernement de prélever des ressources importantes sur le secteur privé (par le biais de «l'impôt par l'inflation» et de taux emprunteurs préférentiels) sans avoir à recourir explicitement à l'impôt. Le coût social de cette «fiscalité implicite» a été une mauvaise affectation des ressources du fait des distorsions introduites dans les taux d'intérêt, et de l'aggravation des incertitudes provoquée par le manque de stabilité des prix. De plus, l'absence de transparence d'une telle fiscalité implicite risque de dissimuler de graves injustices. Les décisions récemment prises par le gouvernement pour mettre fin à la «fiscalité implicite» en finançant la dette publique à des taux déterminés par le marché devraient améliorer l'efficacité des marchés de capitaux et accroître la transparence et l'équité de l'imposition en général.

Le remplacement, en 1986, de la taxe sur le chiffre d'affaires prélevée au stade du gros par une taxe à la valeur ajoutée, et la vaste réforme du système archaïque d'imposition du revenu opérée en 1989, ainsi que les modifications administratives apportées aux procédures de collecte de l'impôt, ont sans nul doute renforcé l'efficacité, la transparence et l'équité du système fiscal. Ces résultats ont été obtenus en élargissant l'assiette fiscale, en réduisant les taux marginaux effectifs d'imposition et en limitant strictement les possibilités d'évasion et de fraude fiscales. Il n'en demeure pas moins possible d'améliorer encore le système fiscal ainsi réformé et l'on devrait envisager les moyens d'y parvenir. Certaines de ces améliorations,

exposées plus en détail à la fin du chapitre IV, pourraient permettre un accroissement des recettes globales sans relèvement des taux marginaux d'imposition; elles pourraient donc contribuer à l'assainissement des finances publiques sans alourdir la perte sèche qu'entraînerait un alourdissement de l'impôt.

La privatisation des entreprises, exclue par la Constitution de 1976, est récemment devenue possible grâce à un amendement adopté en 1989. Si les nouvelles opportunités ainsi offertes étaient pleinement mises à profit, l'économie portugaise pourrait bénéficier d'importants avantages dans la mesure où il serait plus facile:

- D'accroître l'efficacité des entreprises privatisées, lesquelles – compte tenu d'une réglementation efficace du marché – seront soumises aux règles de la concurrence;
- De libérer une partie des ressources administratives limitées du secteur public pour les consacrer désormais à l'administration publique proprement dite et non plus à la gestion d'entreprises commerciales;
- De réduire l'endettement du secteur public, en allégeant par là même la charge fiscale du secteur privé – et les distorsions qui en sont le corollaire.

Pour exploiter au maximum les gains d'efficacité rendus possibles par la privatisation, il importe que les entreprises récemment privatisées opèrent en conditions de concurrence et que la privatisation ne se borne pas à transformer des entreprises publiques en monopoles privés.

Outre le programme de privatisation qui vient d'être lancé, d'importants progrès ont été faits ces dernières années dans différents domaines de la réforme structurelle. La législation du marché du travail a été modifiée pour permettre à l'emploi de mieux s'adapter aux modifications de la situation économique des entreprises; les marchés financiers ont été progressivement déréglementés et leur efficacité devrait augmenter. Les finances publiques se sont améliorées et sont devenues beaucoup plus transparentes. D'autres mesures pourraient être cependant encore envisagées: en ce qui concerne le marché du travail, le chômage enregistré est certes faible, mais il coexiste avec un chômage non déclaré; il est nécessaire d'accroître encore l'offre de main-d'œuvre qualifiée, et de poursuivre ainsi le processus engagé depuis quelques années avec l'aide financière de la Communauté européenne. De nouvelles mesures de déréglementation du marché immobilier pourraient contribuer à améliorer l'affectation des ressources et renforcer la mobilité régionale de la main-d'œuvre. Il est également souhaitable de libéraliser et développer encore les marchés financiers: la création de nouveaux instruments pourrait aider à promouvoir l'épargne à long terme, et des efforts devraient parallèlement

être faits pour allonger les délais de remboursement de la dette publique. Plus généralement, la tendance à laisser plus largement jouer les forces du marché devrait se poursuivre pour améliorer la capacité d'adaptation de l'appareil productif. Il convient également d'exercer une surveillance rigoureuse sur la répartition et l'utilisation des crédits de la CE suivant des critères économiques, pour que l'intégration puisse pleinement porter ses fruits.

En résumé, le Portugal a obtenu ces dernières années des résultats tout à fait remarquables sur le plan de la croissance et de la création d'emplois et a réalisé de très importants progrès sur la voie de l'ajustement structurel et de la réforme institutionnelle, ce qui devrait rendre d'autant plus facile son intégration progressive à la CE. Parmi les principaux obstacles qui entravent encore l'achèvement de ce processus figurent le différentiel d'inflation encore important vis-à-vis des autres pays de la CE, et le niveau excessif du déficit du secteur public. Les priorités pour l'action future des pouvoirs publics sont donc claires : la politique monétaire comme la politique budgétaire doivent avoir une orientation restrictive jusqu'à ce que les équilibres macro-économiques soient solidement établis. La flexibilité remarquable des salaires réels, les rapides progrès de la productivité qui renforcent la compétitivité internationale, et la vigueur intrinsèque de l'investissement des entreprises, entretenue par les perspectives favorables offertes par l'intégration économique européenne, sont autant d'éléments qui devraient rendre possibles les ajustements requis sans que le pays ait à supporter, au cours de ce processus, de pertes excessives de production et d'emploi.

Notes et références

1. L'évolution observée en 1990 est analysée sur la base d'estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles jusqu'à novembre 1990.
2. Voir OCDE, *Étude économique du Portugal*, 1988/89, pp.75-76.
3. OCDE, *Étude économique du Portugal*, 1988/89, pp. 70-73.
4. Il existe une étroite association statistique entre la tendance de la productivité dans le secteur privé et les variations du rapport de l'investissement brut au stock de capital, ce que l'on appelle parfois le «taux de remplacement du capital». Sur la base de cette constatation, on peut s'attendre à de nouveaux gains d'efficience compte tenu de la récente expansion de l'investissement. Voir S. Englander et A. Mittelstadt, «La productivité totale des facteurs: aspects macro-économiques et structurels de son ralentissement», *Revue économique de l'OCDE*, n° 10, printemps 1988, pp. 7-64.
5. Le poids des produits alimentaires et des boissons dans l'indice des prix à la consommation est actuellement de 57 pour cent, alors qu'il est de moins de 20 pour cent dans les pays Membres à fort revenu.
6. Le chiffre du déficit de la balance courante pour 1988, estimé dans l'Étude de l'an dernier à 654 millions de dollars, soit 1.5 pour cent du PIB, a depuis lors été révisé en hausse et serait de 1 064 millions de dollars, soit 2.4 pour cent du PIB.
7. Les modifications des valeurs unitaires des exportations et des importations sont de 6.4 et 8.5 respectivement; elles diffèrent de celles des indices implicites de prix en raison de différences de couverture.
8. Les fonds concernés sont le Fonds d'approvisionnement, le Fonds spécial pour le transport terrestre, le Fonds pour la rénovation de l'industrie des pêcheries, le Fonds pour la rénovation de la marine marchande et le Fonds de développement du logement. De larges pans des secteurs industriel et financier ont été nationalisés après la révolution de 1974. Les fonds autonomes ont été créés pendant les années 70 pour collecter le produit de taxes spécifiques afin de compenser la vente à perte de biens et de services par les entreprises publiques. Lorsque les recettes fiscales étaient inférieures aux «paiements de compensation», les fonds autonomes empruntaient auprès de sources intérieures et étrangères.
9. En dernier ressort c'est la dépense publique sous-jacente plutôt que son financement par la dette qui cause les distortions: le choix entre financement par la dette ou financement par l'impôt a «seulement» une incidence sur la répartition des distortions dans le temps.

10. A la fin des années 80, les obligations publiques représentaient environ 95 pour cent des émissions brutes totales sur le marché obligataire.
11. On trouvera à l'annexe II (Chronologie économique) le calendrier détaillé des mesures prises pour libéraliser les taux d'intérêt.
12. J.B. de Macedo et M. Sebastião, «Public debt and implicit taxes: the Portuguese experience», *European Economic Review*, 33, 1989, pp. 773-779.
13. Le PCEDED sous sa forme initiale a été décrit et analysé en détail dans l'*Etude économique du Portugal*, 1987/88, pp. 50-54.
14. Ministério das Finanças: QUANTUM, 1990.
15. Etant donné la flexibilité du marché du travail portugais, une augmentation du taux de change réel a de fortes chances de pouvoir être absorbée sans augmentation (ou du moins sans augmentation majeure) du chômage. Voir OCDE, *Etude économique du Portugal*, 1988-89; OCDE, «The Role of indicators in structural surveillance», OCDE/Documents de travail de l'ESD, n° 72, juin 1990, p. 92.
16. J. Vickers et G. Yarrow, *Privatisation: an Economic Analysis*, Cambridge, MIT Press, 1988.
17. Les actions entreprises avec le soutien financier de la CE ont été décrites en détail dans l'*Etude économique du Portugal* de juillet 1989, chapitre IV, «L'amélioration du fonctionnement des marchés». Les paragraphes qui suivent présentent simplement les nouvelles informations devenues disponibles depuis la publication de la dernière Etude.
18. Le solde financier des administrations publiques au sens étroit (encore appelé «solde global» par les autorités portugaises) indique le montant du besoin de financement découlant exclusivement des activités des administrations publiques. Il ne tient pas compte des transactions financières, ou «opérations actives de trésorerie», qui sont pour l'essentiel des prêts destinés à aider les entreprises publiques à financer leur besoin d'emprunt. Ces opérations se sont d'ailleurs réduites depuis trois ans, leur montant étant tombé de près de 2 pour cent du PIB en 1987 à 1.4 pour cent en 1988 et à 0.6 pour cent en 1989. Elles sont, par contre, incluses dans le besoin total de financement des administrations publiques.
19. Le surcroît de recettes dégagé par l'imposition du revenu des agents de la fonction publique a toutefois une contrepartie du côté des dépenses, car cette modification de la législation a donné lieu au versement d'une compensation qui vient majorer la masse salariale à la charge des administrations publiques. De même, l'imposition des intérêts servis sur les titres de la dette publique trouve sa contrepartie au poste «versements d'intérêt», car, depuis mai 1989 ces titres portent des taux d'intérêt bruts.
20. Comme le relèvement des taux d'intérêt à court terme n'est intervenu qu'après le milieu de 1989, il n'affectera les versements d'intérêt qu'en 1990. Par ailleurs, la part des dettes à court terme (bons du Trésor et CLIP, le nouvel instrument de crédit à l'investissement public) dans la dette intérieure totale a diminué en 1989 tandis que celle des dettes à moyen terme (qui donnent lieu à des versements semestriels d'intérêt) a augmenté. Ces deux facteurs entraîneront automatiquement un accroissement des versements d'intérêt en 1990.

21. Une réforme des procédures administratives est progressivement mise en place depuis 1987 (voir l'*Etude économique du Portugal* de juillet 1989). Les Services et les Fonds autonomes, en particulier, sont maintenant tenus de présenter des comptes trimestriels et leur besoin de financement est assujéti à un plafond qui est déterminé lors de la préparation du budget. Leur financement est assuré par des transferts de l'Etat, et ils ne sont pas autorisés à lever des fonds sur le marché du crédit ni à utiliser les dépôts accumulés dans les banques. A l'avenir, ils jouiront de l'autonomie financière dès lors que leurs recettes propres représenteront les deux tiers au moins de leurs recettes totales.
22. Cela en contrepartie de l'imposition des titres de la dette publique à compter de mai 1989. L'effet de cette mesure se fera pleinement sentir en 1990; le surcroît de recettes correspondant est estimé à environ 0.7 pour cent du PIB. Abstraction faite de cette composante fiscale, l'accroissement des versements nets d'intérêt représente encore 35 pour cent.
23. Le mécanisme de *plafonnement du crédit* a été durci, ce qui renforce le contrôle des flux de crédit au secteur privé. En outre, le crédit à la consommation a été fortement freiné par la réglementation du système général des achats à tempérament. Pour absorber l'excès de *liquidités bancaires*, les autorités ont élargi la définition du passif bancaire assujéti à la constitution de réserves obligatoires et porté à 17 pour cent le coefficient normal de réserve. Jusqu'en mars 1989, seules étaient assujétiées à la constitution de réserves obligatoires les «catégories classiques de dépôts», avec des coefficients allant de 1 pour cent pour les dépôts à plus d'un an à 15 pour cent pour les dépôts à vue. En ce qui concerne les *taux d'intérêt*, le taux d'escompte et le taux de référence du marché des capitaux ont tous deux été relevés tandis que le plafonnement des taux d'intérêt hypothécaires a été suspendu, mesure qui s'inscrit dans le processus de libéralisation des taux des prêts engagé depuis septembre 1988. Par ailleurs, le taux maximum des prêts au logement en cours a été majoré de 1/2 point et porté à 17.5 pour cent. Enfin, les banques ont commencé à toucher des intérêts sur les réserves obligatoires qu'elles sont tenues de constituer au titre des dépôts à plus de six mois. Voir l'*Etude économique du Portugal* 1988/89.
24. Les bons du Trésor émis entre juin 1987 et juillet 1989 resteront exclus des plafonds. Le montant de ces bons que les banques pouvaient détenir était plafonné jusqu'en juin 1987. Pour de plus amples détails, se reporter à l'*Etude économique du Portugal* 1988/89, p. 37.
25. Les autorités ont malgré tout fait connaître aux banques le chiffre qui constituait, à leur avis, une limite maximum pour l'expansion du crédit bancaire intérieur en 1990.
26. L'agrégat L- comprend les liquidités totales moins les dépôts des émigrés et les autres actifs liquides détenus par les institutions financières non bancaires.
27. La croissance de la liquidité totale (L), qui comprend les dépôts des émigrés, s'est moins ralentie que celle de L-en raison d'un redémarrage de ces dépôts et d'un net accroissement des montants détenus par les institutions financières non bancaires sous forme de bons du Trésor et de dépôts bancaires.
28. Le taux de référence du marché obligataire, qui a été créé en 1985, est un taux

d'intérêt fixé par les autorités qui sert de référence pour l'indexation du rendement des obligations. Une partie des titres de la dette publique et des obligations émises par les entreprises sont indexés sur ce taux.

29. Les restrictions auxquelles les opérations financières sur le marché des changes à terme avaient été assujetties pour trois mois à compter de juin 1990 ont été prorogées en octobre.
30. Les contrats de salaire conclus au premier trimestre de 1991 seront fondés sur un taux d'inflation de près de 11 pour cent. Au deuxième trimestre, les accords contractuels prendront en compte les révisions éventuelles du taux prévu d'inflation en 1991, exclusion faite de l'incidence du choc pétrolier.
31. Voir, dans l'Etude économique de l'année dernière, l'examen détaillé des vastes réformes structurelles.
32. La part de l'impôt sur le revenu dans le total des recettes fiscales n'est plus faible que dans deux autres pays de l'OCDE, la Grèce et la France.
33. Pour un examen des principes généraux régissant la réforme fiscale dans les pays de l'OCDE, se reporter à l'article de R. Hagemann, B. Jones et B. Montador, intitulé «La réforme fiscale dans les pays de l'OCDE: motifs, contraintes et mise en œuvre» et paru dans le n° 10 de la *Revue économique de l'OCDE* en 1988, ainsi qu'à celui de J.A. Kay, publié sous le titre «Tax Policy: A Survey» dans *The Economic Journal* de mars 1990, p. 18 à 75.
34. L'importance des pertes sèches dépend d'un certain nombre de facteurs. Plus les taux marginaux d'imposition sont élevés, plus ils affectent les prix relatifs et les décisions des agents économiques. L'ampleur des distorsions ainsi induites est fonction, notamment, de la sensibilité des consommateurs et des producteurs aux fluctuations de prix, c'est-à-dire des élasticités correspondantes de l'offre et de la demande:
 - Dans le cas des impôts sur les revenus du travail, l'élément à prendre en considération est l'élasticité compensée de l'offre de main-d'œuvre par rapport aux salaires réels nets, dans la mesure où elle influe sur les choix entre travail et loisirs;
 - Les impôts sur les revenus du capital affectent, pour leur part, les décisions d'épargne et de consommation en fonction de l'élasticité de l'épargne par rapport au taux de rendement réel net. Les pertes sèches sont, dans ce cas, accentuées par la forte dispersion des taux effectifs applicables aux différentes catégories d'investissement en fonction du type d'actif et du mode de financement ;
 - Les taxes sur les produits, enfin, ont une incidence sur les choix entre travail et loisirs mais non sur les décisions d'épargne et de consommation. Les pertes sèches sont, dans ce cas, aggravées par la faible couverture et la forte dispersion des taux d'imposition. Une fiscalité indirecte efficiente serait une fiscalité prévoyant des taux d'imposition inversement proportionnels à l'élasticité-prix de la demande du produit taxé, ce qui minimiserait les distorsions. Ce serait toutefois là un système plus complexe sur le plan administratif et qui aurait probablement des répercussions négatives du point de vue de l'équité (car les produits de première nécessité seraient les plus taxés). C'est pourquoi on préfère généralement un système de taxation à taux unique avec une base aussi large que possible.

35. Les régimes fiscaux présentent forcément certaines complexités dès lors que la base d'imposition doit être précisément et clairement définie. Lorsque le système d'imposition et de transfert doit servir à « cibler » tel ou tel groupe, il comporte fréquemment (mais pas nécessairement) des exonérations, abattements et déductions spécifiques.
36. C'est ainsi qu'un système global d'imposition du revenu présente de gros avantages sur le plan de l'équité mais risque de s'avérer peu efficient car l'offre de travail de certaines personnes est très sensible au niveau de revenu. Par contre, un système global d'imposition de la dépense, s'il a sans doute moins d'effets de distorsion, est généralement considéré comme frappant de façon excessive les bas revenus, et donc comme inéquitable.
37. Comme la réforme de l'impôt sur le revenu a également entraîné un raccourcissement du délai entre le moment où le revenu est perçu et celui où il est imposé, il s'est produit en 1989 un chevauchement dans le recouvrement des impôts dûs au titre de l'ancien et du nouveau systèmes, ce qui a provoqué une augmentation exceptionnelle des recettes fiscales cette année là.
38. Une autre proposition avait également été soumise à la Commission de réforme: elle visait à établir un système linéaire, avec des taux marginaux d'imposition égaux pour les personnes physiques et les personnes morales, dont auraient été exclus les dividendes et les plus-values financières. Cette proposition a été rejetée, la Commission de réforme jugeant qu'il fallait opter pour un régime fiscal comportant des taux marginaux croissants, car la Constitution prévoit explicitement un système progressif d'imposition.
39. Ainsi, l'entreprise B peut déduire 95 pour cent des dividendes que lui sert l'entreprise A dès lors qu'elle détient 25 pour cent au moins du capital de A. Si sa participation est inférieure à 25 pour cent, on utilise la méthode du crédit d'impôt au taux de 20 pour cent. Pour les sociétés de capital-risque et de développement régional, on utilise systématiquement la déduction de 95 pour cent quel que soit le montant des participations.
40. La différence entre les produits bénéficiant du taux zéro et les produits exonérés est que le commerçant qui vend des produits à taux zéro peut prétendre à un crédit d'impôt au titre des taxes acquittées sur tous ses achats de produits et de services frappés par l'impôt, tandis que celui qui vend des produits exonérés n'y a pas droit.

Annexe I
Note technique

Tableau A1. Indicateurs de l'investissement direct étranger

	1985	1986	1987	1988	1989
Montant (en millions de dollars)	218	166	367	692	1 446
Part dans l'investissement fixe brut	4.8	2.7	4.9	8.2	18.9
Origine (pourcentage du total)					
Royaume-Uni	30.5	38.8	21.9	25.1	22.2
France	6.2	9.9	9.8	10.2	16.5
Allemagne	4.3	10.7	7.2	7.2	7.6
Espagne	4.3	8.1	15.6	9.3	..
Total CEE	56.9	76.2	65.8	68.5	72.3
Suisse	4.6	9.1	8.6	6.9	6.4
Etats-Unis	27.2	8.6	14.3	11.8	4.6
Japon	0.0	0.7	2.2	0.6	0.7
Total OCDE	90.9	96.0	93.0	92.6	88.0
Reste du monde	9.1	4.0	7.0	7.4	12.0
Destination (pourcentage du total)					
Agriculture	1.4	1.8	3.8	3.7	1.5
Industries minières	7.8	4.2	3.3	2.1	1.6
Secteur manufacturier	46.8	45.8	29.4	33.4	21.0
Construction, travaux publics	0.5	1.2	1.1	4.3	7.1
Services	43.5	47.0	62.4	56.5	68.7
<i>Dont:</i>					
Commerce, hôtellerie	14.2	28.9	18.8	18.0	18.4
Secteur financier, assurances	27.1	17.5	39.2	35.7	46.8
Type d'opération (pourcentage du total)					
Création d'entreprises nouvelles	30.5	21.3	28.1	47.1	31.8
Participation dans les entreprises existantes	60.6	74.9	67.7	43.3	54.4
Autres (par exemple, acquisition d'entreprises)	8.9	3.8	4.2	9.6	13.8

Source: Banque du Portugal.

Tableau A2. Taux de l'IRS – 1990

Revenu annuel imposable (milliers d'escudos)	Taux d'imposition marginale en pourcentage
Jusqu'à 540	16
de 540 à 1 020	20
de 1 020 à 1 500	27.5
de 1 500 à 3 600	35
Plus de 3 600	40

Note: Sont autorisées, de manière générale, les déductions suivantes du revenu imposable (valeurs de 1990):

23 000 escudos pour les contribuables célibataires;

17 000 escudos pour chaque contribuable marié;

12 000 escudos pour chaque personne à charge.

Source: IRS, Code des impôts, 1990.

Tableau A3. Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRS)
Principaux barèmes d'imposition par catégorie de revenu, pourcentages

	Catégories de revenu	Avant la réforme fiscale	Après la réforme fiscale
A	Services, travail salarié	0 - 20 ^a	0 - 40 ^a (retenue à la source: taux divers)
B	Services, travail indépendant	0 - 20 ^a	0 - 40 ^a (retenue à la source: 16 et paiements anticipés)
C	Activité commerciales et industrielles	30 - 35 ^{a, b}	0 - 40 (avec paiements anticipés)
D	Activités agricoles	10 ^a	0 - 40 ^a (avec paiements anticipés)
E	Capital · Dépôts · Obligations · Actions · Propriétés industrielles · Assistance technique	15 12 ^c 12 ^c 15 ^c -	20 ^c 25 ^c 16 ^c 16 ^c
		} retenue à la source	} retenue à la source
F	Immobilier	14 - 18 ^a	0 - 40 (retenue à la source: 16 pour cent)

a) Plus «Impôt complémentaire»: taux allant de 0 à 60 pour cent.

b) Impôt local allant jusqu'à 10 pour cent (taux total: 33 à 38 pour cent). Taux réduit de 20 pour cent pour certaines activités agricoles et l'élevage bovin.

c) Plus «Impôt complémentaire»: taux de 24 pour cent; agrégations possibles dans «l'Impôt complémentaire» (taux allant de 0 à 60 pour cent) pour les actions et obligations.

d) Non-résidents: 25 pour cent.

e) Système transitoire: pendant 5 ans (jusqu'à 1993) exemption des revenus jusqu'à 3 millions d'escudos; 40 pour cent seulement des revenus excédant ce seuil sont pris en compte.

f) Agrégation possible dans l'impôt sur les personnes physiques: taux allant de 0 à 40 pour cent (voir aussi «Statut des avantages fiscaux»).

g) Agrégation obligatoire dans l'impôt sur les personnes physiques: taux allant de 0 à 40 pour cent. Non-résidents: 15 pour cent (voir aussi «Statut des avantages fiscaux»).

Source: IRS, Code des Impôts, 1990.

**Tableau A4. IRS-Catégories des revenus assujettis
à un taux d'imposition forfaitaire**

En pourcentage

Catégories de revenus	Taux forfaitaire
<i>i)</i> Intérêts produits par les comptes bancaires	20
<i>ii)</i> Revenus des valeurs mobilières	25
<i>iii)</i> Revenus de la loterie et d'origine similaire	25
<i>iv)</i> Revenus des pensions et du travail pour les non-résidents	25
<i>v)</i> Plus-values en capital dans les ventes et achats d'actions	10
<i>vi)</i> Autres revenus du capital pour les non résidents	20

Note : Afin de protéger les familles à revenu modeste, il leur est offert la possibilité d'inclure les catégories *i)*, *ii)* et *v)* dans le calcul de leur revenu global, ce qui leur permet de bénéficier du taux marginal inférieur de 16 ou 20 pour cent.

Source : IRS, Code des Impôts, 1990.

Annexe II
Chronologie économique

Politique budgétaire

1988

Décembre

Vote d'une loi étendant la compétence du Fonds de gestion de la dette publique (Fundo de Regularização da Dívida Pública) à l'encaissement des recettes procurées par la privatisation et au paiement des dépenses liées au processus de privatisation et à la réforme financière des entreprises publiques. Les recettes en question serviront principalement à l'amortissement de la dette publique et pourront être affectées, à concurrence de 20 pour cent du total, à la réorganisation financière des entreprises publiques.

1989

Janvier

Le nouveau système d'imposition du revenu (IRS – impôt sur le revenu des personnes physiques – et IRC – impôt sur le revenu des personnes morales) entre en vigueur.

Mars

Afin d'uniformiser le traitement fiscal de différents instruments d'épargne, les emprunts publics seront assortis à l'émission de taux d'intérêt bruts et les intérêts perçus sur les nouveaux titres d'emprunt public seront imposés.

Certaines incitations subsisteront, dans la mesure où seulement 80 pour cent du montant des intérêts de la dette publique intérieure sont assujettis à l'IRS et à l'IRC.

Juin

Des modifications sont apportées au système de la TVA, pour l'adapter à la fois aux règles de la Communauté européenne et au nouveau système d'imposition du revenu. Les modifications portent sur les aspects suivants :

- i) Les opérations avec les pays non membres de la Communauté européenne;

- ii) Le «taux nul» sur certains articles qui n'ont pas fait l'objet de négociations dans le cadre du traité d'adhésion (vin ordinaire et tickets de cinéma) est supprimé;
- iii) Le «taux nul» sur d'autres articles non mentionnés dans le traité (médicaments délivrés sur ordonnance, livres et journaux) est maintenu.

Juillet

Vote de la loi sur les incitations fiscales applicables dans le cadre du nouveau système d'imposition des revenus, qui réunit toutes les incitations fiscales en un ensemble cohérent.

Août

Révision du PCEDED; les hypothèses et les projections, ainsi que les lignes directrices de la politique économique, sont mises à jour. Les principaux objectifs sont maintenus, mais une place accrue est faite à la réduction du déficit du secteur public.

Création du Fonds de stabilisation financière destiné à financer la Sécurité sociale.

Septembre

Le gouvernement augmente les traitements des fonctionnaires de 12 pour cent; il s'agit de l'augmentation annuelle normale, qui intervient habituellement en janvier, mais a été avancée au 1^{er} octobre 1990 en raison d'une inflation plus forte que prévu.

Approbation de la révision générale du système de rémunération des fonctionnaires.

Les bâtiments publics qui ne sont pas effectivement utilisés ou ne sont pas adaptés aux besoins des services publics peuvent être vendus; 80 pour cent du produit de la vente seront affectés au ministère qui a cédé le bâtiment, pour compléter son budget d'investissement.

Novembre

Le gouvernement augmente les pensions de retraite et d'invalidité versées par le système de Sécurité sociale. Les augmentations, qui doivent entrer en vigueur en décembre 1989, vont de 14 à 16.4 pour cent.

Décembre

Vote du budget de 1990.

Vote du budget révisé de 1989.

1990

Février

Les tranches d'imposition des revenus des personnes physiques sont relevées de 20 pour cent et plusieurs déductions sont également augmentées (le montant maximum déductible du revenu brut du travail est majoré de 20 pour cent, et ainsi de suite), ce qui allège les charges fiscales pesant sur le revenu des ménages.

Mars

Plusieurs avantages fiscaux sont créés, afin d'uniformiser le traitement fiscal de différents instruments d'épargne. Un traitement fiscal spécial, permettant de négocier des exonérations d'impôt, est institué en faveur des projets d'investissement intérieurs ou étrangers d'un montant supérieur à 10 milliards d'escudos ayant une incidence jugée exceptionnelle sur la balance des paiements.

Avril

Vote de la Loi de privatisation.

Mai

Révision du système d'incitations à investir contenu dans le PCEDED.

Résolution du Conseil des ministres restreignant la croissance des dépenses publiques; les dépenses inscrites au budget sont temporairement réduites de :

- 10 pour cent dans le cas des «dépenses fiscales»;
- 20 pour cent dans celui des «achats de biens et services», des «autres dépenses courantes» et de l'«achat de biens d'équipement»;
- 30 pour cent dans celui du «matériel de transport».

Politique monétaire, politique financière et politique du taux de change

1989

Février

Réglementation du financement du crédit à la consommation de biens et de services, ainsi que du statut juridique des entreprises opérant dans ce domaine.

Mars

Réglementation du système général des achats à tempérament, dont le champ d'application est réduit et les conditions financières durcies, ce qui entraîne un resserrement du crédit à la consommation, en particulier pour les achats de voitures particulières.

Accroissement des coefficients de réserves obligatoires, tous portés à 17 pour cent (succédant à des coefficients variant de 1 à 15 pour cent selon les catégories de dépôts).

Le taux d'escompte est relevé d'un point et porté à 14.5 pour cent; le taux de référence du marché des capitaux est majoré d'un point et passe à 16 pour cent; le taux d'intérêt maximum des opérations de crédit au logement est suspendu, tandis que le taux d'intérêt des prêts consentis antérieurement est fixé par les établissements de crédit, sans pouvoir dépasser 17.5 pour cent.

Le taux de rémunération des dépôts à vue ne doit pas dépasser un tiers du taux minimum fixé pour les dépôts à termes d'une durée de 180 jours à un an.

Les restrictions auxquelles sont assujettis les achats de devises des résidents sont réduites.

Les plafonds de crédit bancaire seront fixés tous les mois, au lieu de tous les deux mois, pour plus de souplesse.

Avril

Le taux des intérêts servis par la banque centrale sur les réserves est fixé à 13.8 pour cent pour les réserves constituées au titre des dépôts à terme d'une durée de 180 jours à un an, et à 14 pour cent pour les réserves constituées au titre des dépôts d'épargne et des dépôts à plus d'un an.

Mai

La Banque du Portugal fait savoir aux banques que les bons du Trésor à moyen et long terme seront de nouveau inclus à compter de juillet 1989 dans les agrégats assujettis aux plafonds de crédit (ils en étaient exclus depuis juin 1987). Les bons émis de juin 1987 à juillet 1989 continueront d'échapper à l'encadrement du crédit et leur vente au public sans accord de rachat n'entraînera pas de réduction du montant du crédit non plafonné.

Juillet

Les taux d'intérêt servis sur les réserves obligatoires sont modifiés comme suit :

- 14/17^e du montant minimum des avoirs liquides correspondant aux dépôts en escudos et aux dépôts des résidents et des émigrés en devises d'une durée de 180 jours à un an seront rémunérés au taux de 13.1 pour cent ;
- 16/17^e du montant minimum des avoirs liquides correspondant aux dépôts en devises et aux dépôts à plus d'un an ou dépôts d'épargne seront rémunérés au taux de 13.5 pour cent.

Septembre

La réglementation des investissements des résidents en titres étrangers est modifiée par une libéralisation des limites fixées aux investisseurs institutionnels et aux particuliers.

1990

Mars

Le plafonnement obligatoire du crédit est suspendu. En même temps, les autorités annoncent un taux maximum recommandé pour la croissance du crédit bancaire intérieur au cours du premier semestre (moins 2.5 pour cent).

La réglementation des investissements des résidents en titres étrangers est modifiée par une nouvelle libéralisation des limites imposées aux personnes morales (20 pour cent du portefeuille total) et aux personnes physiques (10 millions d'escudos).

Avril

Les résidents qui encaissent directement des devises versées par des non-résidents doivent les vendre à un établissement autorisé à effectuer des opérations de change dans un délai de 15 jours à compter de la date d'encaissement.

Les résidents peuvent effectuer le règlement de marchandises, d'opérations invisibles ou d'opérations en capital en émettant des chèques barrés non endossables tirés sur des comptes en escudos, à condition que leur montant n'excède pas 500 000 escudos.

La compensation bilatérale totale ou partielle des soldes nets résultant d'opérations avec des non-résidents est autorisée, sous réserve que la Banque du Portugal en ait été préalablement avisée.

Les résidents peuvent acheter librement des devises sous forme de billets et pièces, ainsi que d'autres moyens de paiement, pour régler leurs dépenses lors de voyages touristiques ou autres à l'étranger.

Mai

Le régime des réserves minimums obligatoires est révisé et désormais applicable aux établissements financiers non monétaires. La gamme des exigibilités donnant lieu à constitution de réserves obligatoires est élargie et le délai qui sépare la création d'exigibilités de la constitution des réserves correspondantes raccourci.

Le Conseil des ministres approuve le texte de la loi portant réglementation de la bourse des valeurs, qui n'entrera toutefois en vigueur que lorsqu'elle aura été votée par le Parlement.

Juin

Modification de la réglementation de l'activité des caisses d'épargne.

Les taux d'intérêt minimums servis sur les dépôts à terme d'une durée de 180 jours à un an et sur les dépôts des comptes d'épargne-logement sont respectivement portés à 14 et 14.5 pour cent.

Les achats à terme d'escudos par des non-résidents sont suspendus à compter du 25 juin et pour 90 jours. Cette suspension ne s'applique pas aux opérations directement liées aux exportations portugaises de biens et de services, ni aux opérations en capital dûment autorisées par la réglementation des changes en vigueur.

Juillet

La Banque du Portugal impose aux organismes résidents non bancaires la constitution auprès de la Banque d'un dépôt non rémunéré libellé en escudos :

- i)* utilisant des prêts ou des crédits financiers (y compris des contrats de location-financement) négociés avec des non-résidents;
- ii)* utilisant des prêts ou des crédits financiers libellés en monnaie étrangère consentis par des établissements financiers résidents;
- iii)* émettant des obligations ou d'autres titres d'emprunt sur des marchés extérieurs;
- iv)* plaçant de gré à gré auprès de non-résidents des émissions intérieures d'obligations.

Le dépôt (égal à 40 pour cent du montant de chaque opération, ou du produit de l'émission sur les marchés étrangers, ou du produit de l'émission intérieure placée auprès de non-résidents) restera bloqué jusqu'au remboursement de l'emprunt auquel il se rapporte.

Septembre

Les modifications suivantes sont apportées à la conduite de la politique du taux de change :

- Un indice de variation par rapport aux principales monnaies du mécanisme de change du SME, pondérées par leur part dans le commerce extérieur du Portugal, servira de référence pour exprimer l'objectif à long terme de la politique du taux de change : cet objectif sera une dépréciation de 3 pour cent.
- Le taux de change réagira aux pressions de l'offre et de la demande : il fluctuera à l'intérieur d'une marge de quelques points de pourcentage de part et d'autre de l'objectif central.

Politique des revenus

1989

Janvier

Le salaire minimum est majoré de 10.3 pour cent dans le secteur non agricole, de 14.5 pour cent dans le secteur agricole et de 14.9 pour cent dans le secteur des services domestiques, à titre de mesure de transition vers un salaire minimum uniforme.

Juillet

Le salaire minimum est relevé de 5, 5.6 et 7.1 pour cent respectivement dans le secteur non agricole, l'agriculture et le secteur des services domestiques, ce qui correspond à des taux annuels d'augmentation de 13.1, 17.7 et 19 pour cent.

1990

Février

Le salaire minimum est augmenté de 11.1 pour cent dans le secteur non agricole, de 13.3 pour cent dans l'agriculture et de 16.7 pour cent dans le secteur des services domestiques et porté respectivement à 35 000, 34 000 et 28 000 escudos.

Octobre

Signature de l'Accord économique et social entre le gouvernement, l'Association des employeurs et le Syndicat socialiste (UGT).

Annexe III

Le processus de privatisation

Historique

Après la révolution d'avril 1974, la quasi-totalité du système financier (les banques commerciales et les plus grandes compagnies d'assurance) fut nationalisée, de même que certaines entreprises de transport et nombre de grands groupes industriels. Ceux-ci exerçaient leur activité dans l'industrie lourde, mais aussi dans toute une série d'autres secteurs industriels. Par suite de la structure des conglomérats financiers initiaux, l'ensemble d'entreprises publiques qui en résultait était un groupe de sociétés sans logique interne.

Au moment de la nationalisation, les entreprises publiques non financières avaient déjà des problèmes financiers. Leurs résultats économiques et financiers se sont encore détériorés, car leurs investissements, effectués sur la base d'un prix du pétrole artificiellement bas, n'étaient pas rentables. De plus, ces entreprises étaient en grande partie financées par des emprunts extérieurs entraînant des charges financières incertaines en raison de l'instabilité du taux de change. Des politiques de prix irrationnelles, des effectifs pléthoriques et l'accumulation par l'Etat d'arriérés de paiement (les subventions destinées à compenser le niveau des tarifs publics n'étaient pas versées) ont contribué à ces déséquilibres¹. Tout cela s'est traduit par une dégradation rapide de la situation financière des entreprises publiques dans la première moitié des années 80. Les plus touchées étaient les grandes entreprises industrielles, dont les pertes ont constitué la majeure partie du déficit du secteur public : Quimigal (produits chimiques), Setenave (construction navale), Siderurgia Nacional (sidérurgie), CNP (pétrochimie). La situation financière des entreprises publiques s'est toutefois améliorée pendant la deuxième moitié de la décennie. Leur besoin de financement s'est trouvé ramené de 8 pour cent du PIB en 1984 à 1 pour cent en 1989. Actuellement, le groupe des entreprises publiques comprend des établissements en difficulté financière et d'autres dont la situation financière est relativement saine; en outre, il se compose à la fois d'entreprises «de service public» régies par l'Etat et fonctionnant d'une manière générale comme des monopoles, et d'entreprises opérant dans le secteur concurrentiel.

A partir de 1984, des banques commerciales étrangères et nationales ainsi que de nouvelles compagnies d'assurance ont été autorisées à entrer en activité au Portugal. Jusqu'en 1993, toutefois, les autorités monétaires peuvent, conformément au traité d'adhésion à la CEE, bloquer l'implantation de nouvelles banques pour des raisons de «nécessité économique». Elles peuvent également limiter l'expansion des réseaux de succursales des banques déjà établies. Bien que le secteur financier privé se soit développé rapidement, les

onze banques et les huit compagnies d'assurance à capital public n'en détenaient pas moins encore 80 et 60 pour cent de leurs marchés respectifs en 1989. La rentabilité des banques nationalisées se trouve amoindrie par d'importants portefeuilles de titres d'emprunts publics faiblement rémunérés. Ces banques sont également handicapées par l'insuffisance de leurs fonds propres, des structures lourdes et des effectifs trop nombreux. Elles sont en outre redevables d'importants droits à pension qui, n'étant pas capitalisés, n'apparaissent pas au bilan.

Privatisations « partielles »

Les principales dispositions de la loi de 1988 autorisant la privatisation partielle étaient les suivantes :

- Un contingent d'au moins 20 pour cent des actions était réservé pour la vente aux petits porteurs et aux salariés de l'entreprise;
- Aucune entité extérieure au secteur public ne pouvait acheter plus de 10 pour cent des actions mises en vente ;
- Le montant des actions acquises par des groupes d'entités étrangères ne pouvait dépasser 10 pour cent du capital cédé;
- Les recettes procurées à l'Etat par l'opération devaient être affectées au soutien financier des entreprises publiques déficitaires ainsi qu'au remboursement de la dette publique;
- Les acquéreurs de ce premier lot d'actions devaient bénéficier d'une priorité lorsque le capital restant serait offert à la vente après l'adoption de l'amendement de la constitution, qui est intervenue en juin 1989.

La Loi de privatisation

En avril 1990 a été votée la Loi de privatisation autorisant à privatiser à 100 pour cent les entreprises nationalisées après le 25 avril 1974. Les objectifs déclarés de la privatisation sont les suivants :

- Moderniser les unités économiques, accroître leur compétitivité et contribuer à la restructuration sectorielle;
- Renforcer la capacité des entreprises nationales ;
- Réduire l'intervention de l'Etat dans l'économie ;
- Contribuer au développement des marchés de capitaux ;
- Permettre une large participation des citoyens portugais au capital des entreprises, grâce à une dispersion adéquate de celui-ci, faisant une place particulière aux salariés des entreprises visées et aux petits porteurs.

Les entreprises publiques à privatiser sont d'abord transformées en sociétés, après une évaluation effectuée par deux entités indépendantes. Chaque privatisation est régie par un décret spécifique précisant la forme, la méthode, la raison et les conditions particulières des acquisitions d'actions.

La privatisation est opérée en règle générale par vente des actions en bourse ou par offre de souscription publique. Dans certains cas, commandés par l'intérêt national ou des

considérations économiques générales, l'opération peut être effectuée par vente publique à des candidats pré-sélectionnés ou par vente de gré à gré. Un contingent est réservé aux petits porteurs (y compris les émigrés) et aux salariés de l'entreprise, qui bénéficieront de conditions spéciales sous réserve qu'ils ne revendent pas leurs actions avant l'expiration d'un délai minimum. Les proportions maximales susceptibles d'être achetées par chaque entité et par les porteurs étrangers sont définies à l'occasion de chaque privatisation. Dans le cas de sociétés importantes, le gouvernement peut créer des actions spéciales attribuées à la puissance publique qui lui confèrent un droit de veto dans des domaines et des circonstances spécifiques.

Les recettes encaissées par l'Etat sont exclusivement affectées à l'un ou plusieurs des objets suivants :

- Amortissement de la dette des administrations publiques;
- Amortissement de la dette des entreprises publiques ;
- Paiement des intérêts dus par suite des nationalisations;
- Nouveaux transferts en capital aux fins de la restructuration du secteur public productif.

1. Pour de plus amples détails sur la situation des entreprises publiques, voir l'*Etude économique de l'OCDE sur le Portugal*, avril 1988, Partie III, et juillet 1989, Partie III.

PAGE BLANCHE

ANNEXE STATISTIQUE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1980-89	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
A. Pourcentages de variation											
Consommation privée ¹	2.6	3.8	2.8	1.7	-1.3	-2.7	0.5	4.8	6.8	6.5	3.1
Formation brute de capital fixe ¹	3.8	8.6	5.7	1.7	-6.9	-17.0	-3.4	10.9	20.2	16.0	7.5
PIB ¹	2.7	4.8	1.3	2.1	-0.2	-1.8	3.0	4.1	4.6	4.2	5.4
Indice de prix implicite du PIB	18.6	20.8	18.0	20.7	24.7	24.4	21.5	20.4	12.0	11.3	12.8
Production industrielle	4.1	5.2	2.2	7.8	3.5	2.7	0.7	6.1	2.3	6.3	4.9
Emploi	1.4	2.2	0.5	-0.1	3.9	-0.1	-0.5	0.2	2.6	2.7	2.2
Rémunération des salariés (prix courants)	19.7	28.4	22.2	22.4	19.6	16.1	22.8	19.1	16.5	13.8	17.1
Productivité (PIB réel/emploi)	1.3	2.5	0.8	2.1	-4.0	-1.7	3.5	4.0	1.9	1.5	3.1
Coûts unitaires de main-d'oeuvre (rémunér./PIB)	16.6	22.5	20.7	19.9	19.9	18.2	19.3	14.4	11.4	9.2	11.1
B. Rapports en pourcentage											
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB aux prix constants	25.0	26.2	27.4	27.3	25.4	21.5	20.2	21.5	24.7	27.5	28.0
Formation de stocks en pourcentage du PIB aux prix constants	3.7	6.3	5.1	4.9	1.6	1.5	2.1	2.6	4.0	4.2	4.5
Balance extérieure en pourcentage du PIB aux prix constants	-9.1	-11.5	-13.1	-12.8	-7.6	-3.4	-1.6	-4.3	-9.8	-14.3	-13.1
Rémunération des salariés en pourcentage du PIB aux prix courants	47.6	51.5	52.7	52.3	50.3	47.7	46.8	44.5	44.3	43.4	42.8
Impôts directs en pourcentage du revenu des ménages	4.9	4.4	5.0	5.1	5.9	4.9	5.3	4.7	4.1	4.5	5.3
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	26.8	28.6	27.2	28.7	27.7	27.6	28.3	26.7	26.0	23.8	23.5
Taux de chômage ²	7.5	8.0	7.7	7.5	7.9	8.6	8.7	8.6	7.1	5.8	5.0
C. Autre indicateur											
Balance courante (milliards de dollars)	-0.9	-1.3	-2.9	-3.2	-1.6	-0.6	0.4	1.1	0.4	-1.1	-0.6

1. Aux prix constants de 1977.

2. Données fondées sur la définition la plus étroite du chômage.

Sources: Institut national de la statistique (INE); Banque du Portugal; Secrétariat de l'OCDE.

Tableau A. **Emploi du produit intérieur brut, aux prix courants**

En milliards d'escudos

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Consommation privée	670.3	845.5	1 045.4	1 287.1	1 596.2	1 990.3	2 393.2	2 876.2	3 335.7	3 909.2	4 540.9
Consommation publique	137.6	182.6	225.9	276.2	348.4	423.1	546.9	678.8	787.8	962.8	1 150.2
Formation brute capital fixe	264.0	358.8	463.0	574.8	671.5	663.7	768.0	977.0	1 250.8	1 611.2	1 904.3
Demande intérieure finale	1 071.8 (23.9)	1 387.0 (29.4)	1 734.3 (25.0)	2 138.0 (23.3)	2 616.1 (22.4)	3 077.1 (17.6)	3 708.1 (20.5)	4 532.0 (22.2)	5 374.3 (18.6)	6 483.3 (20.6)	7 595.4 (17.2)
Formation de stocks	29.1 (1.1)	53.2 (2.4)	55.8 (0.2)	56.4 (0)	-20.8 (-4.2)	-37.7 (-0.7)	-40.8 (-0.1)	10.6 (1.5)	171.0 (3.6)	169.8 (0)	195.0 (0.4)
Demande intérieure totale	1 100.8 (24.4)	1 440.1 (30.8)	1 790.2 (24.3)	2 194.4 (22.6)	2 595.2 (18.3)	3 039.4 (17.1)	3 667.3 (20.7)	4 542.6 (23.9)	5 545.3 (22.1)	6 653.1 (20.0)	7 790.4 (17.1)
Exportations	268.7	344.0	389.5	488.5	721.2	1 048.6	1 315.2	1 466.6	1 774.7	2 129.5	2 652.1
Importations	376.3	528.0	678.5	832.5	1 014.8	1 272.3	1 458.6	1 588.8	2 145.2	2 779.9	3 308.3
Balance extérieure	-107.5 (-1.2)	-184.1 (-7.7)	-289.0 (-8.4)	-344.0 (-3.7)	-293.5 (2.7)	-223.7 (3.0)	-143.4 (2.9)	-122.2 (0.6)	-370.6 (-5.6)	-650.4 (-5.4)	-656.2 (-0.1)
PIB (aux prix du marché)	993.3 (26.2)	1 256.1 (26.5)	1 501.1 (19.5)	1 850.4 (23.3)	2 301.7 (24.4)	2 815.7 (22.3)	3 523.9 (25.2)	4 420.4 (25.4)	5 174.7 (17.1)	6 002.8 (16.0)	7 134.2 (18.8)
Revenus nets de facteurs reçus de l'étranger	-21.4	-30.6	-61.0	-103.0	-119.6	-177.3	-196.4	-151.6	-130.8	-125.8	-126.1
PNB (aux prix du marché)	971.9 (25.8)	1 225.4 (26.1)	1 440.1 (17.5)	1 747.4 (21.3)	2 182.1 (24.9)	2 638.4 (20.9)	3 327.5 (26.1)	4 268.8 (28.3)	5 043.9 (18.2)	5 877.0 (16.5)	7 008.1 (19.2)

Note : Les taux de croissance annuels sont indiqués entre parenthèses; dans le cas de la formation de stocks et de la balance extérieure, il s'agit des contributions à la croissance du PIB.

Sources : 1979-1985: OCDE, *Comptes nationaux*; INE. 1986-1989: estimations, Département central de planification; Banque du Portugal.

Tableau B. **Emploi du produit intérieur brut, aux prix constants de 1977**

En milliards d'escudos

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Consommation privée	464.2	477.2	485.3	479.0	466.0	468.4	490.8	524.2	558.3	575.6
Consommation publique	104.8	110.7	114.9	119.3	119.7	127.4	136.5	139.3	145.6	148.5
Formation brute de capital fixe	188.8	199.5	202.9	188.9	156.8	151.5	168.0	201.9	234.2	251.8
Demande intérieure finale	757.7	787.3	803.0	787.2	742.5	747.2	795.3	865.4	938.1	975.9
	(5.5)	(3.9)	(2.0)	(-2.0)	(-5.7)	(0.6)	(6.4)	(8.8)	(8.4)	(4.0)
Formation de stocks	45.0	37.3	36.3	11.7	11.1	15.7	20.2	32.9	35.9	40.3
	(0.3)	(-1.1)	(-0.1)	(-3.3)	(-0.1)	(0.6)	(0.6)	(1.6)	(0.4)	(0.5)
Demande intérieure totale	802.8	824.6	839.4	798.9	753.6	762.9	815.6	898.3	974.0	1 016.2
	(5.5)	(2.7)	(1.8)	(-4.8)	(-5.7)	(1.2)	(6.9)	(10.1)	(8.4)	(4.3)
Exportations	164.3	157.7	167.5	189.9	210.4	225.4	242.7	268.9	288.0	335.5
Importations	247.2	253.4	262.8	246.2	234.9	237.2	276.2	349.1	409.5	452.9
Balance extérieure	-83.0	-95.7	-95.3	-56.3	-24.5	-11.9	-33.4	-80.2	-121.5	-117.4
	(-1.3)	(-1.8)	(0.1)	(5.2)	(4.3)	(1.7)	(-2.9)	(-6.0)	(-5.0)	(0.5)
PIB (aux prix du marché)	719.8	728.9	744.1	742.6	729.1	751.0	782.1	818.1	852.5	898.8
	(4.8)	(1.3)	(2.1)	(-0.2)	(-1.8)	(3.0)	(4.1)	(4.6)	(4.2)	(5.4)

Note : Les taux de croissance annuels sont indiqués entre parenthèses; dans le cas de la formation de stocks et de la balance extérieure, il s'agit des contributions à la croissance du PIB.

Sources : 1980-1985: OCDE, *Comptes nationaux*; INE. 1986-1989: estimations, Département central de planification; Banque du Portugal.

Tableau C. Produit intérieur brut, par branche d'activité

En milliards d'escudos et pourcentages de variation

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Aux prix courants										
(Milliards d'escudos)										
Agriculture, sylviculture et pêche	129.9	134.6	162.9	183.3	234.4	281.2	328.7	379.0	365.1	..
Industrie ¹	376.4	449.3	521.0	647.4	824.5	1 018.6	1 214.7	1 435.7	1 600.0	..
Electricité, gaz et eau	26.5	16.1	33.0	57.3	91.6	135.1	158.0	187.7	254.9	..
Construction	88.9	113.0	149.5	175.2	166.8	200.4	245.7	296.5	368.5	..
Services	676.1	841.6	1 061.3	1 331.3	1 598.0	2 015.7	2 360.0	2 768.5	3 256.9	..
<i>dont:</i> Administration publique	144.7	176.7	214.7	269.1	327.3	410.3
Commerce	234.9	280.2	357.4	445.8	522.4	670.5
Sous-total	1 297.8	1 554.6	1 927.7	2 394.5	2 915.3	3 651.0	4 307.1	5 067.4	5 845.4	..
PIB (au prix du marché)	1 256.1	1 501.1	1 850.4	2 301.7	2 815.7	3 523.9	4 420.4	5 174.7	6 002.8	7 134.2
Aux prix de 1977										
(Pourcentages de variation)										
Agriculture, sylviculture et pêche	2.3	-10.6	6.0	-1.4	9.1	8.1	3.1	4.1	-11.5	7.4
Industrie ¹	4.2	2.0	-0.8	-1.3	-3.8	2.6	6.2	3.0	2.0	5.0
Electricité, gaz et eau	16.4	-18.3	34.8	11.4	7.9	12.4	-6.3	3.4	14.8	7.0
Construction	7.1	4.7	2.0	0.7	-9.4	-5.6	2.3	7.9	10.9	8.0
Services	6.3	3.5	3.1	0.7	-3.4	2.6	4.1	7.5	4.4	5.0
<i>dont:</i> Administration publique	15.3	4.6	4.0	4.9	1.7	3.2
Commerce	5.4	1.9	0.9	-3.6	-5.5	1.0
PIB (au prix du marché)	4.8	1.3	2.4	-0.3	-1.6	3.0	4.1	5.1	4.0	5.4

1. Manufacturières et extractives.

Sources: INE; OCDE, *Comptes nationaux*; estimations du Département central de planification.

Tableau D. Compte d'affectation des ménages
En milliards d'escudos

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Rémunération des salariés	646.8	790.3	967.3	1 157.1	1 343.4	1 650.2	1 965.3	2 290.5	2 605.7	3 051.3
Revenus de l'entreprise et de la propriété	437.4	532.7	687.1	912.5	1 208.2	1 493.8	1 680.5	1 833.9	2 086.9	2 504.3
Transferts internes	136.8	176.3	250.0	314.2	390.1	474.0	631.0	739.8
Transferts externes	150.1	178.6	215.0	242.0	316.7	353.7	385.1	479.1
Revenu total brut	1 371.2	1 677.9	2 119.4	2 625.8	3 258.4	3 971.7	4 661.9	5 343.3	6 090.1	7 130.5
Impôts directs	60.6	84.6	108.5	155.1	160.4	209.8	216.8	219.9	273.8	380.6
Cotisations sociales	126.4	157.5	205.5	264.0	348.9	426.3	522.3	615.5	687.6	805.2
Revenu disponible	1 184.2	1 435.7	1 805.4	2 206.7	2 749.1	3 335.6	3 922.8	4 507.9	5 128.7	5 944.8
Consommation	845.5	1 045.4	1 287.1	1 596.2	1 990.3	2 393.2	2 876.2	3 335.7	3 909.2	4 546.8
Taux d'épargne ¹	28.6	27.2	28.7	27.7	27.6	28.3	26.7	26.0	23.8	23.5
Revenu disponible réel, variation en pourcentage	3.5	0.7	3.9	-2.6	-2.4	1.8	2.5	5.8	3.3	2.9

1. En pourcentage du revenu disponible.

Sources: Ministère des Finances; Banque du Portugal.

Tableau E. Compte des administrations publiques

En milliards d'escudos

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Recettes courantes	387.5	486.4	617.9	852.7	973.3	1 176.6	1 649.4	1 865.6	2 262.0	2 793.7
Impôts directs ¹	80.2	112.8	141.7	196.1	233.8	293.8	356.3	407.9	983.8	1 265.9
Cotisations sociales	109.8	136.4	177.6	228.7	263.5	321.9	392.3	449.1
Impôts indirects	176.5	213.7	261.9	358.1	426.6	497.6	729.4	794.1	967.2	1 089.4
Autres recettes courantes	21.1	23.6	36.7	69.8	49.4	63.3	171.4	214.5	311.0	438.4
Dépenses courantes	396.0	550.1	714.5	949.6	1 200.9	1 396.8	1 809.0	2 011.6	2 399.2	2 770.4
Dépenses en biens et services	161.4	217.6	266.6	333.6	405.5	501.8	598.6	688.8	1 121.8	1 324.5
Subventions	60.9	82.7	104.4	158.9	212.8	150.4	138.1	142.4	128.6	170.0
Intérêts	39.3	77.0	101.1	147.0	199.5	277.9	407.7	404.3	504.8	522.3
Transferts courants	134.4	172.8	242.4	310.1	383.1	466.7	664.6	776.1	644.0	753.6
Epargne courante	-8.5	-63.7	-96.6	-96.9	-227.6	-220.2	-159.6	-146.0	-137.2	23.3
Recettes de capital	1.7	1.6	7.3	6.4	7.7	12.4	37.2	92.9	63.8	74.5
Dépenses en capital	67.7	77.2	102.6	117.9	117.9	194.4	258.4	325.8	337.3	402.8
Investissement fixe	52.1	63.4	62.9	70.3	73.5	87.3	113.4	137.7	229.5	260.7
Transferts	15.5	13.8	39.7	47.6	44.4	107.1	145.0	188.1	107.8	142.1
Solde global	-74.5	-139.2	-191.9	-208.4	-337.8	-402.2	-380.8	-378.9	-410.7	-305.0
(en pourcentage du PIB)	-5.9	-9.3	-10.4	-9.1	-12.0	-11.4	-8.6	-7.3	-6.8	-4.3
Prêts accordés	21.1	18.2	25.9	30.9	39.3	37.1	78.0	107.5	82.7	45.0
Besoin de financement total	-95.6	-157.4	-217.8	-239.3	-377.1	-439.3	-458.8	-486.4	-493.4	-350.0
(en pourcentage du PIB)	-7.6	-10.5	-11.8	-10.4	-13.4	-12.5	-10.4	-9.4	-8.2	-4.9

Note : Nouveaux comptes à partir de 1987.

1. Y compris les cotisations sociales, à partir de 1988.

Source : Banque du Portugal, jusqu'à 1987; Ministère des Finances à partir de 1988.

Tableau F. Prix et revenus

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Indices										
Prix à la consommation ¹										
1976 = 100 ; 1983 = 100										
Total ²	225.0	269.9	330.3	414.6	536.1	639.6	714.3	781.7	..	232.6
Alimentation et boissons	228.3	272.8	338.6	423.5	553.9	651.9	711.4	773.7	..	226.8
Vêtements et chaussures	238.4	287.3	332.1	397.8	494.9	610.2	753.3	872.3	..	273.8
Logement	223.7	269.3	323.5	417.3	558.3	665.4	736.1	790.4	..	224.4
Divers	209.8	253.3	310.8	397.3	495.6	605.9	689.6	751.7
Rémunération dans l'industrie de transformation, 1980 = 100										
Nominale	100.0	120.1	144.7	171.7	204.0	247.1	288.6	329.0	366.2	420.9
Réelle	100.0	100.1	98.6	93.2	86.0	87.1	91.0	94.8	96.2	98.2
Variations en pourcentage										
Prix à la consommation ¹										
Total ²	16.7	20.0	22.4	25.5	29.3	19.3	11.7	9.4	9.6	12.6
Alimentation et boissons	10.0	19.5	24.1	25.1	30.8	17.7	9.1	8.8	9.2	14.4
Vêtements et chaussures	37.5	20.5	15.6	19.8	24.4	23.3	23.5	15.8	13.2	10.5
Logement	27.4	20.4	20.1	29.0	33.8	19.2	10.6	7.4	10.1	11.8
Divers	21.6	20.7	22.7	27.8	24.7	22.3	13.8	9.0
Rémunération dans l'industrie de transformation										
Nominale	26.2	20.1	20.5	18.7	18.8	21.1	16.8	14.0	11.3	14.9
Réelle	8.2	0.1	-1.5	-5.4	-7.8	1.2	4.5	4.2	1.5	2.1

1. Continent. Nouvel indice à partir de 1988.

2. Loyers exclus.

Sources: INE; Banque du Portugal; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau G. Indicateurs d'emploi¹

Indices, 1^{er} trimestre 1974 = 100
4^e trimestre 1983 = 100²

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Pêche	75.9	75.0	68.2	63.1	96.4	95.0	89.6	82.5
Industries extractives	93.1	92.8	91.0	87.0	99.7	100.2	95.5	88.7	97.2	96.2
Industries manufacturières	101.7	101.3	99.7	97.1	98.9	97.1	95.6	95.2	94.6	94.3
Construction	88.6	93.6	94.4	89.8	89.5	78.4	72.1	71.8	71.6	71.5
Electricité, gaz et eau	139.5	140.9	143.5	..	102.3	109.9	111.1	112.1	111.6	..
Transports et communications	106.7	106.2	105.8	105.5	96.8	92.5	90.8	89.3	89.5	90.8
Commerce	99.1	100.0	99.3	97.2	98.6	95.2	93.3	92.9	92.4	..
Banques, assurances, opérations immobilières	146.1	152.7	157.2	161.3	100.2	97.9	94.3	92.4	92.4	96.5
Services personnels	103.6	104.8	106.2	104.6	100.7	100.2	100.4	102.3	104.5	106.8
Total	101.7	102.4	101.5	99.5	98.1	95.1	93.2	92.6	92.4	92.7

1. Emploi salarié, agriculture et fonction publique exclues.

2. Nouvelles séries à partir du 3^e trimestre 1983.

Source: Ministère du Travail, Enquête trimestrielle de l'emploi.

Tableau H. Masse monétaire et contreparties

Fin de période, en milliards d'escudos

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Total de la masse monétaire (L)	1 345.6	1 736.8	2 198.8	2 650.0	3 385.4	4 309.1	5 279.1	6 044.8	6 850.4	7 571.4
Disponibilités monétaires (M1-)	478.6	524.6	610.6	666.4	772.6	980.7	1 334.4	1 527.2	1 719.4	1 889.5
Billets et monnaie en circulation	165.2	188.4	219.5	240.1	267.4	319.0	399.3	457.7	509.7	580.9
Dépôts à vue des particuliers et des entreprises	313.4	336.2	391.1	426.3	505.2	661.7	935.1	1 069.5	1 209.7	1 308.6
Disponibilités quasi monétaires ¹	867.0	1 212.2	1 588.2	1 983.6	2 612.7	3 328.4	3 944.7	4 517.7	5 131.1	5 682.0
Contreparties										
Avoirs extérieurs nets	339.6	411.7	569.0	759.0	1 039.3	1 162.8	1 084.3	1 295.4	1 905.0	2 566.1
Crédit net au secteur public	172.3	320.6	494.8	651.9	896.8	1 345.2	1 858.3	2 324.5	2 612.1	2 540.4
Crédit au secteur privé	1 077.3	1 348.6	1 681.0	2 065.6	2 469.4	2 731.3	3 070.0	3 206.3	3 444.6	3 697.5
Divers, net	-243.6	-344.1	-546.0	-826.5	-1 020.1	-930.2	-733.5	-781.4	-1 111.3	-1 232.6

1. Y compris dépôts des émigrés et bons du Trésor.

Source: Banque du Portugal, *Quarterly bulletin*.

Tableau I. Entrées de voyageurs étrangers, d'après le pays de nationalité

En milliers de personnes

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Total	6 977.0	7 277.0	7 299.3	8 875.0	9 811.0	11 691.7	13 056.9	16 173.3	16 076.7	16 470.9
Espagne	5 051.1	5 226.9	5 173.3	6 512.6	7 308.8	8 798.2	9 960.2	12 583.3	12 124.4	12 185.9
Royaume-Uni	483.9	548.5	570.6	629.5	709.7	880.4	1 069.1	1 204.3	1 139.7	1 137.3
Allemagne	300.1	306.6	289.5	355.3	344.0	413.0	430.3	526.0	568.7	611.0
France	237.4	239.0	288.4	327.9	326.6	347.3	350.1	434.8	593.4	646.4
Pays-Bas	127.7	128.7	124.7	156.2	151.9	163.8	171.7	214.2	285.2	332.7
Etats-Unis	135.5	141.7	154.2	186.8	209.4	229.5	149.8	195.1	223.3	234.7
Italie	72.7	68.3	72.5	66.1	71.8	93.4	108.5	134.4	154.7	185.1
Brésil	60.9	64.4	80.2	57.4	60.2	69.2	82.5	71.7	92.1	102.4
Canada	40.3	43.5	42.0	46.8	56.1	70.3	73.8	77.5	79.1	90.9
Suède	62.7	71.3	71.1	65.5	71.5	54.1	69.4	70.1	86.5	94.7
Belgique	45.6	48.4	48.6	61.4	59.1	67.6	67.7	90.3	116.9	150.7
Suisse	40.0	41.3	41.2	46.1	53.2	61.1	66.4	70.6	73.3	77.7
Autres	319.1	348.4	343.0	363.4	388.7	443.9	457.3	501.5	539.5	621.3

Source : INE, Boletim mensal de estatística.

Tableau J. Commerce extérieur par principaux groupes de produits
En millions de dollars et en pourcentages

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Importations, total (Mn.doll.)	9 270.6	9 787.4	9 540.7	8 256.7	7 975.3	7 649.7	9 454.0	13 965.7	17 884.8	..
<i>En pourcentage du total</i>										
Produits alimentaires et boissons	11.9	13.9	11.3	10.7	11.5	11.0	11.0	10.6	10.3	..
Matières brutes et demi-produits	33.9	33.3	35.9	37.1	42.3	39.1	25.0	19.4	15.9	..
Produits manufacturés	54.1	52.6	52.6	51.9	46.0	49.6	63.4	69.6	73.7	..
Produits chimiques	10.8	9.8	9.2	10.0	9.9	10.2	11.3	10.5	9.8	..
Articles manufacturés classés d'après la matière première	15.2	13.0	13.3	12.4	12.0	14.5	17.7	19.2	19.2	..
Machines et matériel de transport	24.9	26.5	26.4	26.1	21.1	21.6	29.3	33.9	38.3	..
Articles manufacturés divers	3.2	3.4	3.6	3.4	3.0	3.3	5.1	6.1	6.3	..
Articles non classés par catégories	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.6	0.3	0.1	..
Exportations, total (Mn.\$)	4 633.3	4 147.1	4 173.3	4 601.4	5 207.5	5 685.4	7 204.9	9 318.3	10 989.7	..
<i>En pourcentage du total</i>										
Produits alimentaires et boissons	11.2	10.4	9.7	9.6	8.8	7.8	8.2	7.3	7.7	..
Matières brutes et demi-produits	16.7	18.4	15.2	15.6	15.2	14.5	12.2	11.9	12.8	..
Produits manufacturés	70.9	69.9	73.3	72.6	75.3	76.0	78.4	80.1	79.1	..
Produits chimiques	6.2	6.0	8.2	7.5	7.7	7.0	6.1	5.4	6.0	..
Articles manufacturés classés d'après la matière première	31.6	31.5	29.9	28.7	28.1	27.7	26.4	25.4	25.4	..
Machines et matériel de transport	13.3	12.6	14.0	15.4	17.3	15.6	15.7	16.5	16.7	..
Articles manufacturés divers	19.8	19.9	21.1	21.0	22.2	25.7	30.3	32.8	31.0	..
Articles non classés par catégories	1.3	1.3	1.8	2.2	0.8	1.7	1.2	0.7	0.4	..

Source: OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série B.*

Tableau K. Evolution de la structure géographique du commerce extérieur

En milliards d'escudos et en pourcentages

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Exportations, total (Mds.d'escudos)	231.6	256.9	331.7	508.6	760.6	971.7	1 082.3	1 311.0	1 582.0	1 994.4
<i>En pourcentage du total</i>										
Pays de l'OCDE	80.7	77.5	81.8	82.6	83.8	85.3	88.7	90.7	90.1	90.4
CEE	58.6	56.5	60.9	62.5	61.8	62.5	68.0	70.8	71.6	71.5
Allemagne	13.6	12.5	12.9	13.3	13.7	13.7	14.7	15.3	14.7	15.7
France	10.6	12.6	13.3	13.5	12.4	12.7	15.2	15.8	15.2	15.1
Italie	5.7	4.2	4.8	4.1	4.3	3.9	4.0	3.9	4.2	4.2
Royaume-Uni	14.8	14.4	14.8	14.8	15.4	14.6	14.2	14.1	14.3	12.3
Espagne	3.6	2.8	3.5	4.0	4.4	4.1	6.6	9.0	11.2	12.5
Autres CEE	10.4	9.9	11.5	12.8	11.6	13.4	13.4	12.6	12.1	11.6
Etats-Unis	5.7	5.2	6.2	6.1	8.8	9.2	7.0	6.4	5.9	6.0
Autres pays de l'OCDE	16.4	15.8	14.7	14.0	13.2	13.5	13.7	13.5	12.6	12.9
Pays non-OCDE	19.3	22.5	18.2	17.4	16.2	14.7	11.3	9.3	9.9	9.6
dont: OPEP	..	3.7	2.9	3.5	2.5	2.5	1.6	1.5	1.1	0.7
Ancienne zone escudo	6.0	7.6	5.0	4.5	4.4	3.9	2.2	2.1	2.7	3.3
Importations, total (Mds.d'escudos)	475.5	609.0	754.0	899.3	1 160.6	1 326.5	1 442.5	1 965.3	2 570.3	2 973.0
<i>En pourcentage du total</i>										
Pays de l'OCDE	68.5	68.7	69.4	69.6	66.2	67.1	78.3	81.5	83.8	83.1
CEE	45.3	44.9	46.9	44.9	43.0	45.9	63.7	63.7	67.1	67.9
Allemagne	11.7	11.0	11.8	11.4	10.2	11.5	14.2	15.0	14.6	14.4
France	7.3	7.8	8.7	8.2	7.9	8.1	10.1	11.2	11.5	11.6
Italie	5.2	5.4	5.6	5.2	4.7	5.2	7.9	8.7	9.2	9.1
Royaume-Uni	8.7	8.1	7.8	7.6	6.7	7.5	7.5	8.1	8.3	7.4
Espagne	5.5	6.6	6.0	5.1	7.1	7.4	10.9	11.7	13.1	10.9
Autres CEE	6.8	6.1	7.0	7.3	6.4	6.3	13.1	9.0	10.3	14.5
Etats-Unis	11.0	12.0	10.8	14.1	13.5	9.7	7.0	4.8	4.3	4.5
Autres pays de l'OCDE	12.2	11.8	11.7	10.6	9.8	11.5	7.6	13.0	12.4	10.8
Pays non-OCDE	31.5	31.3	30.6	30.4	33.8	32.9	21.7	18.5	16.2	16.9
dont: OPEP	19.3	18.6	19.2	18.5	18.5	17.3	8.4	6.0	5.0	6.1
Ancienne zone escudo	0.5	0.4	0.5	0.5	0.7	1.2	0.8	0.4	0.2	0.4

Source: INE, Boletim mensal das estatísticas do comércio externo.

Tableau L. **Balance des paiements**
En millions de dollars

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Exportations, fob	4 575.0	4 088.0	4 108.0	4 569.0	5 177.0	5 673.0	7 202.0	9 268.0	10 875.0	12 782.0
Importations, fob	8 781.0	9 283.0	8 941.0	7 643.0	7 307.0	7 177.0	8 882.0	12 849.0	16 393.0	17 934.0
Balance commerciale	-4 206.0	-5 195.0	-4 833.0	-3 074.0	-2 130.0	-1 504.0	-1 680.0	-3 581.0	-5 518.0	-5 152.0
Solde des services	-45.0	-544.0	-1 092.0	-742.0	-674.0	-361.0	-85.0	250.0	137.0	219.0
Voyages	859.0	777.0	609.0	588.0	728.0	901.0	1 203.0	1 721.0	1 869.0	2 013.0
Transports	-194.0	-147.0	-282.0	-200.0	-192.0	-184.0	-135.0	-373.0	-587.0	-713.0
Revenus du capital	-612.0	-975.0	-1 269.0	-1 066.0	-1 202.0	-1 152.0	-1 014.0	-932.0	-877.0	-802.0
Opérations gouvernementales	-50.0	-141.0	-65.0	-37.0	-40.0	-44.0	-56.0	-123.0	-131.0	-124.0
Autres services	-48.0	-58.0	-85.0	-27.0	32.0	118.0	-83.0	-43.0	-137.0	-155.0
Solde des transferts	3 000.0	2 887.0	2 680.0	2 171.0	2 179.0	2 251.0	2 915.0	3 775.0	4 317.0	4 382.0
Balance courante	-1 251.0	-2 852.0	-3 245.0	-1 645.0	-625.0	386.0	1 150.0	444.0	-1 064.0	-551.0
Mouvements de capitaux à moyen et long terme	1 175.0	1 954.0	2 582.0	1 458.0	1 333.0	1 109.0	-293.0	194.0	843.0	2 560.0
Secteur privé	770.0	1 433.0	1 946.0	858.0	835.0	729.0	-196.0	195.0	804.0	2 560.0
Secteur public	405.0	521.0	636.0	600.0	498.0	380.0	-97.0	-1.0	39.0	..
Mouvements de capitaux à court terme et opérations non recensées	934.0	750.0	786.0	-564.0	-221.0	-523.0	-1 079.0	1 273.0	1 826.0	1 858.0
Balance des opérations non monétaires	858.0	-148.0	123.0	-751.0	487.0	972.0	-222.0	1 911.0	1 605.0	3 867.0
Opérations à court terme des institutions monétaires privées	-498.0	42.0	-15.0	-310.0	-289.0	4.0	199.0	-101.0	-671.0	614.0
Règlements officiels, net	360.0	-106.0	108.0	-1 061.0	198.0	976.0	-23.0	1 810.0	934.0	4 481.0
Tirages sur le FMI	-102.0	-55.0	-43.0	366.0	221.0	0	0	0	0	0
Divers comptes officiels	-335.0	-9.0	-103.0	0	-287.0	-284.0	-82.0	-309.0	-556.0	92.0
Variation des réserves de change (augmentation=-)	77.0	170.0	38.0	695.0	-132.0	-692.0	105.0	-1 501.0	-378.0	-4 573.0

Source : Banque du Portugal.

ANNEXE STRUCTURELLE

Tableau M. Indicateurs du marché du travail
A. PERFORMANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

	Pic conjoncturel 1979	Creux conjoncturel 1984	1985	1989*
Taux de chômage standardisé	..	7.9	8.4	5.7
Taux de chômage: Total	8.3	8.5	8.6	5.0
Masculin	4.3	6.0	6.4	3.4
Féminin	14.0	12.1	11.7	7.2
Jeunes ¹	14.6	19.9	20.1	11.4
Part du chômage de longue durée ²	-	47.0	52.9	38.2

B. CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES OU INSTITUTIONNELLES

	1970*	1980*	1985	1989*
Taux de participation ³ : Total	56.7	65.4	67.8	68.4
Masculin	91.2	88.3	81.6	80.4
Féminin	26.9	45.0	55.2	57.2
Emploi/population (15-64 ans)	52.8	-	62.0	64.9
Coûts de main-d'œuvre non salariaux ⁴ (en % de la rémunération totale)	..	15.4	18.0	20.2 ⁴
Indemnisation du chômage ⁵	40	39	29	31
Salaire minimum, secteur non-agricole (20 ans d'âge et plus, en % de la rémunération moyenne)	56.4	52.3
Variation moyenne en pourcentage (taux annuels)	<u>1970</u> 1960	<u>1980</u> 1970		<u>1989*</u> 1980
Population active	-	2.5		0.7
Emploi: Total	-0.5	2.8		1.3
Industries	0.5	3.8		1.0
Services	1.2	3.5		4.3

* Données du recensement.

1. Personnes entre 15 et 24 ans, en pourcentage de la population active correspondante.

2. Personnes à la recherche d'un emploi depuis 12 mois et plus, en pourcentage du chômage total.

3. En pourcentage de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans.

4. 1988.

5. Contributions des employeurs à la sécurité sociale et aux fonds de retraite.

6. Indemnisation par chômeur en pourcentage de la rémunération par salarié.

Sources: INE; Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale.

Tableau N. Secteur Public
A. INDICATEURS BUDGÉTAIRES: COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
 En pourcentage du PIB¹

	1970	1980	1985	1988
Recettes courantes	26.0	30.8	33.4	37.7
Dépenses hors paiement d'intérêts	23.9	33.6	36.9	36.1
Solde budgétaire primaire	2.0	-2.8	-3.5	1.6
Intérêts payés	0.5	3.1	7.9	8.4
Solde budgétaire des administrations publiques	1.5	-5.9	-11.4	-6.8

B. STRUCTURE DES DÉPENSES ET DE L'IMPOSITION
 En pourcentage du PIB

1. Structure des dépenses des administrations publiques

	1970	1980	1985	1988
Dépenses totales	24.5	36.8	44.8	44.5
<i>Dont:</i>				
Consommation courante	14.2	12.9	14.2	18.7
Transferts aux ménages	4.2	10.7	13.2	10.7
Subventions	1.5	4.8	4.3	2.1
Investissement fixe	2.5	4.1	2.5	3.8
Dépenses par fonction:				
Éducation	..	3.4	3.8	..
Santé	..	2.6	3.5	..
Pensions	..	0.9	0.7	..

2. Structure de l'imposition²

	Portugal		CEE	
	1980	1988	1980	1988
Recettes fiscales	28.7	34.6	36.4	40.8
Impôts sur le revenu	5.7	7.7	12.5	13.9
Côtisations de sécurité sociale	8.5	9.3	10.5	11.6
Impôts sur les biens et services	12.9	16.6	11.2	13.1

1. Sur la base des comptes nationaux.

2. Sur la base des statistiques des recettes publiques qui peuvent différer des comptes nationaux.

Sources: OCDE: Comptes nationaux ; Statistiques des recettes publiques des pays Membres de l'OCDE.

Tableau O. Structures de la production et de l'emploi

	Part du PIB au coûts des facteurs, prix courants (en % du total)				Part de l'emploi (en % du total)			
	1977	1980	1985	1988	1977	1980	1985	1988
Structure de la production (à prix courants)								
Agriculture, sylviculture et pêche	11.9	10.3	7.7	6.2	31.8	27.2	25.4	22.8
Industries manufacturières	27.9	31.0	27.9	27.4	23.6	25.1	24.3	25.2
<i>Dont:</i>								
Produits alimentaires, boisson, tabac	5.7	5.7	5.9		3.5	3.3	3.2	3.1
Textiles, habillement et cuir	5.4	7.0	7.6		7.6	8.1	8.3	9.1
Bois, papier et produits dérivés	3.4	3.7	3.1		3.1	3.2	2.9	
Chimie et dérivés chimiques du pétrole, charbon, etc.	3.0	2.8	3.2		1.5	1.7	1.6	
Produits minéraux non métalliques, à l'exclusion du pétrole et du charbon	2.4	2.6	2.0		1.8	1.9	1.7	
Ouvrages en métaux, machines et matériel	5.6	6.8	5.4		4.0	4.5	4.2	
Electricité, gaz et eau	1.9	2.1	3.7	4.4	0.6	0.8	0.9	
Bâtiment et travaux publics	7.7	7.1	5.5	6.3	9.5	10.1	9.5	9.3
Services	50.6	49.5	55.2	55.7	34.4	36.8	39.9	41.7
<i>Dont:</i>								
Commerce de gros et de détail, restaurants et collectivités	21.4	21.7	21.6		13.0	13.4	13.6	14.5
Transport, entrepôts et communications	5.6	5.5	7.5		4.6	4.5	4.4	4.3
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	10.7	10.5	9.8		2.2	2.6	3.0	3.2

STATISTIQUES DE BASE

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE: COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	Etats-Unis	Yougoslavie
Population																											
Total	Milliers	1988	16 538	7 596	9 879	25 950	5 130	4 947	55 873	61 451	10 016	250	3 538	57 441	122 610	375	14 760	3 326	4 209	10 305	38 996	8 436	6 672	53 969	57 065	246 329	23 560
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1988	2	91	324	3	119	15	102	247	76	2	50	191	329	144	396	12	13	112	77	19	161	69	233	26	92
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1987	1.4	0.0	0.0	1.0	0.1	0.4	0.4	0.0	0.7	1.0	0.8	0.3	0.7	0.3	0.6	0.5	0.3	0.5	0.7	0.2	0.5	2.2	0.1	1.0	0.8
Emploi																											
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1988	7 366	3 310	3 660 (87)	12 245	2 660	2 420	21 179	26 825	3 598 (87)	135	1 078	20 937	60 110	174	5 934	1 503	2 079	4 280	11 780	4 399	3 481	16 550	25 555	114 968	..
Dont : Agriculture	% de l'ECN		5.9	8.1	2.7	4.5	5.8	9.8	6.8	4.0	26.6	10.4	15.4	9.8	7.9	3.4	4.8	10.4	6.4	20.7	14.4	3.8	5.7	50.6	2.3	2.9	..
Industrie	% de l'ECN		26.4	37.4	28.4	25.6	27.2	30.6	30.3	39.8	27.2	31.1	27.8	32.4	34.1	31.6	26.4	26.0	26.4	35.1	32.5	29.5	35.1	20.4	29.8	26.9	..
Services	% de l'ECN		67.8	54.5	69.3	69.8	67.1	59.6	62.9	56.1 (87)	46.2	58.5	56.8	57.7	58.0	65.0	68.8	63.6	67.1	44.2	53.1	66.7	59.2	29.0	68.0	70.2	..
Produit intérieur brut (PIB)																											
Aux prix taux de change courants	Milliards \$EU	1988	247.0	127.2	150.0	484.6	107.6	105.3	949.9	1 201.8	52.5	5.9	32.5	828.9	2 848.9	6.6	228.3	41.8	89.4	41.7	340.1	181.8	183.7	70.7	822.8	4 817.8	62.8
Par habitant	\$ EU		14 937	16 748	15 180	18 675	20 926	21 287	17 002	19 581	5 244	24 031	9 182	14 430	23 235	17 592	15 461	12 568	21 241	4 265	8 722	21 546	27 581	1 305	14 413	19 558	2 664
Aux prix courants ³	Milliards \$EU	1988	221.3	94.8	124.5	477.8	70.2	68.1	758.6	867.5	67.9	4.0	28.8	744.4	1 751.5	5.8	189.1	36.5	67.0	65.9	363.6	124.4	110.8	235.6	765.1	4 817.8	..
Par habitant	\$ EU		13 383	12 482	12 599	18 413	13 655	13 772	13 577	14 134	6 786	16 087	8 131	12 960	14 285	15 528	12 807	10 972	15 916	6 737	9 325	14 743	16 641	4 348	13 402	19 558	..
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1988	4.5	2.2	2.2	4.7	2.3	3.5	2.2	2.5	2.1	4.4	3.0	4.5	4.1	2.3	1.8	3.4	2.8	3.6	2.7	2.7	6.0	3.6	4.4	..	
Formation brute de capital fixe (FBCF)																											
Dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1988	25.0	23.5	17.8	22.0	18.4	25.0	20.1	19.9	17.4	18.8	17.0	19.9	30.5	24.2	21.4	19.7	29.1	26.8	22.5	19.7	26.6	24.0	19.2	17.1	17.2
Construction de logements	% du PIB		12.1	9.9	8.0	7.5	7.5	10.1	8.8	8.8	7.1	5.8	9.6	10.0	11.7	10.5	10.3	8.8	9.0	9.8 (86)	7.8 (87)	8.9	9.3	9.3 (85)	4.0	4.8	..
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1988	6.1	3.8	5.4	8.3	5.6	3.1	3.0	2.4	-1.3	5.3	-2.6	3.8	7.9	6.0	6.0	0.0	3.1	3.2	7.1	5.6	6.3	6.3 (85)	7.2	6.8	..
Taux d'épargne brute⁴																											
	% du PIB	1988	22.4	25.2	19.3	20.4	16.0	23.8	20.5	24.6	16.7	16.2	18.0	20.7	33.5	58.8	23.5	17.0	22.7	25.3	22.7	18.2	32.8	26.0	16.4	15.2	..
Ensemble des administrations publiques																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1988	17.4	18.4	15.3	18.8	25.8	20.2	18.6	19.5	20.6	18.6	16.7	17.2	9.4	17.0	15.7	17.1	21.0	16.0	14.3	26.0	12.8	8.8	19.9	18.3	14.2
Emplois courants ⁵	% du PIB	1988	32.0	45.8	49.0	41.7	57.3	35.9	46.9	43.1	45.7	30.5	50.0 (87)	46.1	26.8	46.2 (86)	53.3	..	49.7	40.4 (86)	36.1 (86)	57.2	30.4	..	41.2 (87)	34.8	..
Ressources courantes	% du PIB	1988	34.3	46.8	44.3	40.4	59.5	40.3	47.1	43.7	35.1	35.7	43.8 (87)	39.9	34.3	54.2 (86)	52.2	..	55.1	37.6 (86)	35.0 (86)	61.9	34.8	..	40.7 (87)	31.5	..
Apports nets d'aide publique au développement																											
	% du PIB	1988	0.41	0.21	0.44	0.48	0.88	0.55	0.73	0.39	..	0.05	0.20	0.37	0.31	0.10	0.98	0.27	1.10	0.08	0.06	0.88	0.32	..	0.30	0.20	..
Indicateurs du niveau de vie																											
Consommation privée par habitant ⁶	\$EU	1988	7 703	6 952	7 951	10 666	7 283	7 353	8 198	7 747	4 652	9 968	4 708	7 930	8 192	8 873	7 615	6 830	8 426	4 387	5 872	7 821	9 756	2 817	8 456	12 999	1 333*
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1988	497 (85)	370	349	454 (86)	321	344	394	457	130	488	201 (86)	408	241	443	348	490	388	135 (82)	263	400	419	18 (82)	318	559	121 (83)
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1985	540 (83)	460 (83)	414 (83)	664	783	615	614	641 (86)	373	525 (83)	235 (83)	448	535 (83)	425 (86)	410 (86)	646	622 (84)	166 (83)	381	890 (83)	1 334	55 (83)	521 (84)	650 (84)	122 (83)
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	300 (81)	303 (84)	471 (80)	392	370 (86)	394 (86)	377 (86)	158 (80)	303	181 (80)	244	250 (80)	336 (83)	317 (86)	291	346 (86)	140 (80)	256 (82)	390	337	76 (79)	336 (84)	621 (80)	175 (83)
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	1.7 (82)	2.8 (84)	1.8 (82)	2.5 (84)	2.3 (86)	2.2 (86)	2.8 (87)	2.8 (83)	2.4 (84)	1.3 (82)	3.6	1.3 (82)	1.9 (86)	2.2 (84)	2.4	2.2	1.8 (82)	3.4 (86)	2.5	1.4 (84)	1.5 (83)	0.5 (83)	2.0 (85)	1.6 (82)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1985	9.2 (84)	11.0	9.4	9.1 (83)	7.9 (84)	5.8 (86)	7.0 (86)	9.1	14.1	5.7	8.9	10.9	5.9 (84)	9.0	9.6 (86)	10.8	8.5 (86)	17.8	7.0 (84)	6.8	6.9	..	9.4	10.4 (86)	31.7 (83)
Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1988	5.3	4.5	2.7	3.8	6.0	7.9	4.8	3.8	17.2	..	6.4	7.9	2.9	..	2.0	8.9	9.4	16.4	9.3	8.0	8.4	2.8	96.5
Prix à la consommation	%	1988	7.1	2.8	3.0	4.2	4.6	5.1	4.3	1.2	18.1	25.7	4.6	7.1	1.1	2.3	1.0	11.3	6.9	15.6	7.8	5.9	2.1	47.8	4.7	3.5	101.3
Commerce extérieur																											
Exportations de marchandises, fob ⁷	Millions \$EU	1988	32 852	31 044	92 124 ⁷	111 600	27 108	22 176	167 508	323 244	5 484	1 416	18 576	128 484	264 864	.. ⁸	103 056	8 784	22 452	10 476	40 236	49 764	50 448	11 604	144 540	322 428	12 598
En pourcentage du PIB	%		13.3	24.4	58.8	23.0	25.2	21.1	17.6	26.9	10.4	23.8	15.5	9.3	..	45.1	21.0	25.1	25.1	11.8	27.4	27.5	16.4	17.6	6.7	20.0	
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		10.3	15.0	12.1	8.7	11.0	12.1	12.0	13.8	6.6	13.7	16.6	12.5	..	9.8	10.2	4.6	18.0	15.3	12.6	14.5	15.2	15.2	9.5	9.9	
Importations de marchandises, caf ⁷	Millions \$EU	1988	33 276	36 564	92 436 ⁷	106 512	25 920	21 972	173 016	250 332	12 408	1 584	15 444	138 588	187 668	..	99 288	7 320	23 088	15 744	60 432	45 792	56 388	14 412	189 012	440 952	13 154
En pourcentage du PIB	%		13.4	28.7	59.0	22.0	24.1	20.9	18.2	20.8	23.6	26.7	17.5	16.7	..	43.5	17.5	25.8	37.8	17.8	25.2	30.7	20.4	23.0	9.2	21.0	
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		12.4	13.5	10.8	11.6	9.7	11.3	11.3	10.4	7.6	14.1	11.0	8.3	..	10.4	6.5	11.4	14.2	15.8	11.9	14.1	8.9	13.7	11.3	6.0	
Réserves officielles totales⁹																											
En ratio des importations mensuelles de marchandises	ratio	1988	10 105	5 475	6 935 ⁷	11 437	8 000	4 733	18 849	43 486	2 690	216	3 780	25 798	71 879	..	11 945	2 132	9 510	3 810	27 550	6 310	17 985	1 758	32 773	27 305	1 774
			3.6	1.8	0.9	1.3	3.7	2.6	1.3	2.1	2.6	1.6	2.9	2.2	4.6	..	1.4	3.5	4.9	2.9	5.5	1.7	3.8	1.5	2.1	0.7	1.6

(*) Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la Population active de l'OCDE*.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = Revenu national disponible brut moins Consommation privée et consommation des administrations.

5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.

9. Y compris les constructions non résidentielles.

SOURCES : Population et Emploi *Statistiques de la Population active*, OCDE.

PIB, FBCF et Administrations publiques : *Comptes nationaux*, Vol.1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques.

Indicateurs du niveau de vie : Publications nationales diverses.

Salaires et Prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE.

Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.

Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série « Documents de travail » du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 90 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 232 476 ou FF 286 848 pour les administrateurs (économistes), et de FF 334 584 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Assistant exécutif
Département des affaires économiques et statistiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS -- OÙ OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Argentina - Argentine

Carlos Hirsch S.R.L.
Calle de Olivos, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tel. 30.7122, 331.1787 y 331.2391
Telegram: Hirsch-Baires
Telex: 21112 UAPE-AR. Ref. a2901
Telex: (1)331-1787

Australia - Australie

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
648 Whitehorse Road, P.O. B 163
Melbourn, Victoria 3132
Telex: AA37911 DA BOOK
Telefax: (03)873.5679

Austria - Autriche

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
5300 Bonn 1 (Germany)
Telex: (0228)26.11.04

Gerold & Co.
Graben 31
Wien 1

Tel. (0228)26.11.04
Tel. (0222)533.50.14

Belgium - Belgique

Jean De Lanoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Telex: 63220

Tel. (02)538.51.69/538.08.41
Telefax: (02) 538.08.41

Canada

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8
Telex: 053-4783

Tel. (613)741.4333
Telefax: (613)741.5439

61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1

Tel. (613)238.8985

211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4

Tel. (416)363.3171

Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B8

Tel. (416)581.1552

Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 3A7

Tel. (514)954-1633

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6

Tel. (418)658.3763
Telefax: (418)658.3763

Denmark - Danemark

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Sogade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K
Telex: 19431 MUNKS DK

Tel. (45 33)12.85.70
Telefax: (45 33)12.93.87

Finland - Finlande

Akatemisen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Telex: 125080

Tel. (358 0)121.41
Telefax: (358 0)121.4441

France

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
Bookshop/Librairie:
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris

Tel. (1)45.24.82.00

Telex: 620 160 OCDE

Telex: (33-1)45.24.85.00

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13090 Aix-en-Provence

Tel. (1)45.24.81.67
(1)45.24.81.81

Tel. 42.26.18.08

Germany - Allemagne

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
5300 Bonn 1
Telex: (0228)26.11.04

Tel. (0228)26.11.04

Greece - Grèce

Librairie Kaufmann
28 rue du Stade
105 64 Athens
Telex: 218187 LIKA Gr

Tel. 322.21.60

Hong Kong

Swindon Book Co. Ltd.
13-15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong
Telex: 50 441 SWIN HX
Telefax: 739 49 75

Tel. 366 80 31

Iceland - Islande

Mál Móg Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik

Tel. 151992/2420

India - Inde

Oxford Book and Stationery Co.
Science House
New Delhi 110001
Telex: 31 6190 AM IN
Telex: (11)332.5993

Tel. 331.5896/3308

17 Park Street
Calcutta 700018

Tel. 240832

Indonesia - Indonésie

Pati-Lit
P.O. Box 269/KSMQ/88
Jakarta 12790
Telex: 62 875

Tel. 583467

Ireland - Irlande

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1
Telex: 35330 TDCP EI
Telex: 748416

Tel. 744835/749677

Italy - Italie

Libreria Comunalitaria Sansoni
Via Benadetto Fortini, 120/V10
Castella Post. 552
50125 Firenze

Tel. (057)645415

Telex: 570466

Telex: (39-55)641257

Via Bartolini 29
20155 Milano

Tel. 365083

La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle

principali librerie ed anche da:

Editrice e Libreria Hélder
Piazza Monacchino 120
00186 Roma

Tel. 679.4628

Telex: 34711 621427

Libreria Hélder
Via Hoeppli 5
20121 Milano

Tel. 865446

Telex: 31.33.95
Telex: (39-2)805.2886

Libreria Scientifica
Dot. Lucio De Blasio "Aerzio"
Via Meravigli 16
20123 Milano

Tel. 807679

Telex: 800175

Japan - Japon

OECD Publications and Information Centre
Lancic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Telex: (81-3)3584.7929

Tel. (81-3)3586.2016

Korea - Corée

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Telex: 735.0030

Tel. (REP)730.78.91

Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia
Telex: 757.3661

Tel. 756.5000/756.5425

Information Publications Pte. Ltd.
Pai-Fu Industrial Building
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1933

Tel. 283.1786/283.1798

Telex: 284.8875

Netherlands - Pays-Bas

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 2014
2500 EA's-Groenvehage
Voor bestellingen:
Telex: 32486 sidru

Tel. (070 3)78.98.11
Tel. (070 3)78.98.80
Telefax: (070 3)47.63.51

New Zealand - Nouvelle-Zélande

Government Printing Office
Customer Services
33 The Esplanade - P.O. Box 38-900
Wellington
Telex: (04) 683-355

Tel. 283.1786/283.1798

Tel. 283.1786/283.1798

Norway - Norvège

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo E
Telex: 79696 NIC N

Tel. (02)57.33.00
Telefax: (02)68.19.01

Pakistan

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quid-E-Azam
Lahore 3
Telex: 44826 UBL PK. Att: MIRZA BK

Tel. 66839

Portugal

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1171 Lisboa Codex
Telex: 37 02 64

Tel. 347.49.823/4/5

Singapore/Malaysia - Singapour/Malaisie

See "Malaysia/Singapore" - "Voir 'Malaisie/Singapour'"

Spain - Espagne

Mundi-Prasa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Telex: 49370 MPLJ
Librería Internacional AEDOS
Consejo de Ciencas 391
08009 - Barcelona
Telex: (93) 317-01-41

Tel. (91) 431.33.99
Telex: 575.39.98

Sweden - Suède

Frans Fackhald/Straget
Box 16336, S 103 27 5TH
Ringsgatan 12
D5 Stockholm
Telex: 12387
Telex: (08)20.50.21

Tel. (93) 301-86-15

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
5300 Bonn 1 (Germany)
Telex: (0228)26.11.04

Tel. (08)23.89.00

Subscription Agency/Abonnements:
Wassmeyer-Williams AB
Nordenflychtstaven 74
Box 30004
104 25 Stockholm
Telex: 19937
Telex: (08)618.62.36

Tel. (08)13.67.00

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
5300 Bonn 1 (Germany)
Telex: (0228)26.11.04

Tel. (0228)21.60.45

Librairie Fayot
6 rue Grenus
1211 Genève 11
Telex: 28356

Tel. (022)771.89.50

Subscription Agency - Service des Abonnements
4 place Pâpizet - BP 3312
1002 Lausanne
Telex: (021)341.33.45

Tel. (021)341.33.31

Madico S.A.
Ch. des Palètes 4
1020 Renens/Lausanne
Telex: (021)635.07.80

Tel. (021)635.07.80

United Nations Bookshop/Librairie des Nations-Unies
1211 Genève 10
Telex: 289696 (Attn: Sales)
Telex: (022)733.98.79

Tel. (022)734.60.11 (ext. 48.72)

Taiwan - Formose

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Telex: (02) 394.9176

Tel. 391.7396/391.7397

Thailand - Thaïlande

Sukait Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Samyan
Bangkok 5
Telex: 251.1630

Tel. 251.1630

Turkey - Turquie

Kiltür Yayınları Is-Türk Ltd. Şti.
Anadolü Bulvarı No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara
Doimababec Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Telex: 43482B

Tel. 25.07.60

Tel. 160.71.88

United Kingdom - Royaume-Uni

HMSO
Gen. enquiries
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Telex: 297138
Telex: 071 873 8463

Tel. (071) 873 0011

United States - États-Unis

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4095
Telex: (202)785.0350

Tel. (202)785.6323

Venezuela

Librería del Este
Avenida F. Miranda 52, Apart. 60337
Edificio Galpán
Caracas 106
Telex: 951.1705/951.2307/951.1297

Tel. 951.1705/951.2307/951.1297

Yugoslavia - Yougoslavie

Jugoslovenska Knjiga
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd
Telex: 12466 jk bgd

Tel. (011)621.992

Telefax: (011)625.970

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France. Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: OCDE, Service des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

IMPRIMÉ EN FRANCE



LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2 rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

n° 45408

(10 91 23 2) ISBN 92-64-23455-1

ISSN 0304-3363



ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

Etudes récentes :

ALLEMAGNE, *JUIN 1990*
AUSTRALIE, *FÉVRIER 1990*
AUTRICHE, *MARS 1990*
BELGIQUE-LUXEMBOURG, *DÉCEMBRE 1990*
CANADA, *SEPTEMBRE 1990*
DANEMARK, *MAI 1990*
ESPAGNE, *DÉCEMBRE 1990*
ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1990*
FINLANDE, *AOÛT 1989*
FRANCE, *MARS 1990*
GRÈCE, *JANVIER 1990*
IRLANDE, *JUILLET 1989*
ISLANDE, *MAI 1990*
ITALIE, *MAI 1990*
JAPON, *DÉCEMBRE 1990*
NORVÈGE, *FÉVRIER 1990*
NOUVELLE-ZÉLANDE, *AVRIL 1989*
PAYS-BAS, *SEPTEMBRE 1990*
PORTUGAL, *JANVIER 1991*
ROYAUME-UNI, *JUILLET 1990*
SUÈDE, *DÉCEMBRE 1990*
SUISSE, *JUILLET 1990*
TURQUIE, *JANVIER 1990*
YOUGOSLAVIE, *JUIN 1990*

(10 91 23 2) ISBN 92-64-23455-1
ISSN 0304-3363

Au numéro : FF 60
Abonnement : FF 850